



**ÉCOLE
NATIONALE
DES CHARTES**

RAPPORT DU JURY

SUR

LE CONCOURS D'ENTRÉE 2011

22 novembre 2011

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
--------------------	---

CONCOURS D'ENTREE EN PREMIERE ANNEE

I. Épreuves écrites de la section A

1. Composition française	7
2. Histoire du Moyen Âge	11
3. Histoire moderne	15
4. Version latine	17
5. Thème latin	20
6. Version grecque	25
7. Version anglaise	27
8. Version allemande	29
9. Version espagnole	31

II. Épreuves écrites de la section B

1. Composition française	34
2. Histoire moderne	34
3. Histoire contemporaine (épreuve d'histoire de la BEL)	38
4. LVE 1 : commentaire et traduction (épreuve de la BEL)	38
5. Version latine	38
6. Version grecque	42
7. Géographie de la France	44
8. Histoire des arts	45
9. Histoire du Moyen Âge	46
10. LVE 2 : version anglaise	47
11. LVE 2 : version allemande	50
12. LVE 2 : version espagnole	52
13. LVE 2 : version italienne	53

III. Épreuves orales des sections A et B

1. Histoire du Moyen Âge (section A)	55
2. Histoire du Moyen Âge (section B)	55
3. Histoire moderne (section A)	56
4. Histoire moderne (section B)	57
5. Histoire contemporaine (section A)	58
6. Histoire contemporaine (section B)	62
7. Histoire des arts (section B)	63
8. Géographie de la France (section B)	64
9. Version latine (sections A et B)	64
10. Version grecque (section B)	66
11. Version anglaise (sections A et B)	66

12. Version allemande (sections A et B).....	67
13. Version espagnole (sections A et B).....	67
14. Version italienne (section B)	68
CONCOURS D'ENTREE EN DEUXIEME ANNEE	69
STATISTIQUES.....	71

N.B : toutes les notes figurant dans les pages suivantes sont exprimées sur 20.

INTRODUCTION

Le concours d'entrée de l'École nationale des chartes s'est déroulé en 2011, pour la deuxième année consécutive, sous sa nouvelle forme, décidée par l'arrêté modifié du 25 juillet 2008. L'adossement partiel des épreuves de la section B à la Banque d'épreuves littéraires (BEL) des Écoles normales supérieures (ENS) constituait la principale innovation de la réforme mise en œuvre à compter de 2010.

Le nombre de postes ouverts au concours 2011 était comparable au niveau observé en 2009 et les années précédentes, soit 25 postes (arrêté interministériel du 15 avril 2011). Ces 25 postes se répartissaient comme suit :

- concours d'entrée en première année : 24 postes, à savoir 14 postes en section A et 10 postes en section B ;
- concours d'entrée en deuxième année : un poste.

Cet effectif marque un recul par rapport à la session 2010, qui avait vu les pouvoirs publics s'accorder pour relever à 30 le nombre de postes.

Concours d'entrée en première année

Dates et lieux

Les épreuves écrites d'admissibilité au concours d'entrée de l'École des chartes ont eu lieu les mercredi 4, jeudi 5, vendredi 6, lundi 9 et mardi 10 mai 2011, dans neuf centres en France : Paris, Basse-Terre, Dijon, Lille, Nîmes, Poitiers Rennes, Strasbourg, Toulouse. Les candidats de la section B ont par ailleurs passé les deux épreuves communes de la BEL, le vendredi 22 avril (pour la composition d'histoire) et le mardi 26 avril 2011 (pour la version et le commentaire en LVE 1).

Les épreuves d'admission ont eu lieu à Paris du mercredi 22 juin au vendredi 1^{er} juillet 2011. Les résultats ont été publiés le 4 juillet 2011.

L'impact de la BEL sur l'évolution du nombre de candidats

Le nombre de candidats a continué d'augmenter en 2011 : 207 candidats se sont inscrits en 2011 au concours d'entrée en première année, contre 189 en 2010 et 166 en 2009. Cette hausse concerne uniquement la section B (142 candidats en 2011, contre 119 en 2010 et 92 en 2009), alors que le nombre de candidats en section A continue de baisser (65 candidats en 2011, contre 70 en 2010 et 74 en 2009). Il faut donc voir dans cette progression globale un effet positif de l'adossement de la section B à la BEL.

Cette augmentation doit toutefois être nuancée pour mesurer pleinement l'impact de la BEL. En effet, si on enregistre 23 inscrits supplémentaires en section B par rapport à 2010, 31 candidats ne se sont pas présentés aux épreuves spécifiques de l'École des chartes et leur participation, formelle, au concours de l'École s'est limitée aux deux épreuves communes aux ENS (histoire et LVE 1)¹. **L'effectif qui a passé en 2011 l'ensemble des épreuves écrites a donc diminué d'une dizaine d'unités par rapport à l'année précédente.** On mesure là combien pèse la limitation à neuf villes du nombre des centres d'écrits spécifiques à l'École des chartes : plusieurs candidats, séduits par la possibilité d'une double candidature aux ENS et à l'École des chartes, n'ont pu consentir l'effort financier important que représente l'hébergement dans une autre ville pendant plusieurs jours pour passer les épreuves

¹ L'effectif « ayant composé » des tableaux des p. 71-72 comprend les candidats qui se sont présentés à au moins une épreuve, BEL compris. Il est donc supérieur à l'effectif présent aux épreuves spécifiques.

spécifiques de l'École des chartes. L'ouverture de deux nouveaux centres (Lyon et Bordeaux) en 2012 contribuera à améliorer la situation.

Admissibilité et admission

En section A, 29 candidats ont été déclarés admissibles, pour 14 postes ouverts ; le dernier admissible a obtenu une moyenne de 10,41 à l'issue des six épreuves écrites. En section B, le jury a retenu 24 admissibles, pour 10 postes ouverts ; le dernier admissible avait une moyenne de 11,75. Les sous-admissibles ont été respectivement au nombre de 3, en section A, (dont les moyennes s'échelonnaient entre 10,25 et 9,91) et de 15, en section B (pour des moyennes allant de 11,50 à 10,58).

En section A, sans surprise, le lycée Henri IV a confirmé sa prépondérance, avec 20 candidats admissibles sur 29 et 10 admis sur 14. Les lycées Pierre de Fermat (Toulouse) et Fustel de Coulanges (Strasbourg) ont su tirer leur épingle du jeu, en plaçant respectivement 6 et 3 admissibles et en conduisant, chacun, au succès deux de leur lycéens.

Les résultats ont confirmé, en section B, **la très bonne tenue des lycées qui assurent une préparation complète à ce concours**, tout en confirmant que cette voie **est accessible à des khâgneux A/L ou Lyon qui disposent d'une bonne culture historique**. En effet,

1°. les huit lycées disposant d'une classe Chartes B ont eu au moins l'un de leur élève au nombre des 24 admissibles ; 7 des 10 lauréats sont issus d'une préparation Chartes B, selon la répartition suivante : 3 lauréats pour le lycée Chateaubriand (Rennes), un lauréat pour les lycées Faidherbe (Lille), Alphonse Daudet (Nîmes), Fustel de Coulanges (Strasbourg) et Pierre de Fermat (Toulouse).

2°. par ailleurs, 8 des 24 admissibles de cette section B ont passé aussi les épreuves de la BEL (3 issus d'une khâgne A/L, 4 d'une khâgne Lyon et un issu d'une Chartes B) ; deux d'entre eux ont été bi-admissibles (un à la rue d'Ulm et l'autre à l'ENS de Lyon - ce dernier, lyonnais, a renoncé à venir passer les épreuves orales de l'École des chartes pour se concentrer sur le concours de Lyon). Au final, sur les 10 lauréats admis en voie B, deux sont issus de khâgnes A/L et le troisième d'une khâgne Lyon ; les trois étaient franciliens (lycées Henri IV, Fénelon et Condorcet, à Paris) et deux d'entre eux avaient suivi la préparation aux deux épreuves spécifiques du concours de l'École des chartes (histoire médiévale et histoire moderne) qu'organise le lycée Henri IV au bénéfice des lycéens franciliens qui le souhaitent.

Répartition des classes d'origine
des candidats à la section B en 2011

Classes	Inscrits		Présents		Admissibles		Admis	
Chartes B	84	59,15%	84	75,68%	15	62,50%	7	70,00%
Ulm A/L	18	12,68%	10	9,01%	3	12,50%	2	20,00%
ENS Lyon	32	22,54%	12	10,81%	4	16,67%	1	10,00%
Autres	8	5,63%	5	4,50%	2	8,33%	0	0,00%
Total	142	100,00%	111	100,00%	24	100,00%	10	100,00%

Candidats boursiers

Les statistiques sur les candidats boursiers confirment que **le concours de l'École des chartes permet un recrutement social plus large que de nombreuses autres grandes écoles, sans quota, ni dispositif particulier**. En effet, sur les 222 candidats au concours d'entrée en première année, les boursiers étaient au nombre de 73, soit une proportion de 32,88% (contre 34,92% en 2010). Ce ratio s'est maintenu au niveau de l'admissibilité (32,07%) et de l'admission (33,33%, contre 31,03% en 2010). En fin de compte, si l'on considère aussi les résultats du concours d'entrée en 2^e année, qui a vu le succès d'un candidat boursier, en 2011 **9 lauréats sur 25 étaient boursiers, soit 36%**.

Perspectives pour 2012

Dans la dynamique créée par la mise en place de la BEL, l'École des chartes entend continuer à œuvrer, avec ses partenaires, à la diversification des débouchés proposés aux lycéens inscrits en classes préparatoires littéraires. Deux innovations interviendront ainsi en 2012.

Les Instituts d'études politiques d'Aix-en-Provence, de Lille, de Lyon, de Rennes et de Toulouse élargiront aux candidats au concours d'entrée en première année (sections A et B) de l'École des chartes la voie d'accès en master qu'ils ont créée en 2010 au bénéfice des candidats de la BEL.

Par ailleurs, deux nouveaux centres d'écrits (Bordeaux et Lyon) seront proposés aux candidats pour passer les épreuves propres au concours d'entrée de l'École des chartes.

Concours d'entrée en deuxième année

L'épreuve d'admissibilité du concours d'entrée en deuxième année, en l'occurrence l'examen des dossiers des candidats, a eu lieu le mercredi 13 mai 2011 et l'épreuve d'admission le jeudi 16 juin 2011.

15 candidats étaient inscrits en 2011 (ils étaient 12 en 2010 et 2009 et 14 en 2008), 6 ont été déclarés admissibles et un a été reçu. Cette stabilité relative de l'effectif a été très largement compensée par la qualité générale des candidats, particulièrement sensible lors des oraux, et par la diversité de leurs parcours antérieurs. La session 2011 peut donc être considérée comme une réussite pour le concours d'entrée en deuxième année.

I – ÉPREUVES ÉCRITES DE LA SECTION A

1. COMPOSITION FRANÇAISE

Programme : Cette épreuve, commune aux sections A et B, est spécifique au concours d'entrée de l'École des chartes et ne relève pas de la Banque d'épreuves littéraires (BEL). Elle ne fait officiellement l'objet d'aucun programme. Toutefois, le jury du concours de l'École des chartes veille à choisir un sujet en rapport avec l'un des thèmes mis au programme des ENS pour l'épreuve de composition française de la BEL.

Sujet :

« " Vous aurez eu ce bonheur de vous être exprimé ", dit-on souvent à un écrivain. " Vous laisserez de vous-même ce témoignage..." Est-ce vrai ? Ce que nous avons détaché de nous, et que nous appelons notre œuvre, qui sait si nous n'en demeurons pas à jamais appauvris et si un écrivain n'est pas une créature irréparablement mutilée ? Un écrivain, c'est au fond l'homme qui a perdu son ombre... ».

En vous aidant d'exemples aussi bien littéraires qu'artistiques, vous commenterez ce mot de François Mauriac (*Mémoires intérieurs*, 1959).

Une fois encore, le sujet n'était pas censé déconcerter les candidats. Le nom (sinon les œuvres...) de François Mauriac était célèbre, son propos était formulé en termes clairs et en bon français, la date des *Mémoires intérieurs* était fournie. Néanmoins, un candidat osa écrire : *Maurillac* (sic), quelques-uns lui imputèrent l'intention (pédante) de vouloir traiter de l'« auctorialité » en littérature, et certains voulurent malgré la chronologie qu'il reprît à son compte des thèses d'Italo Calvino ou d'Umberto Eco ! La seule difficulté de lecture de ce propos tenait à l'allusion finale que Mauriac ménageait à un conte de Chamisso, fort connu, celui de Peter Schlemihl, « l'homme qui a perdu son ombre », laquelle est la forme de son âme (dont le diable a réussi à s'emparer) ; le plus souvent, les candidats qui ignoraient cette belle histoire (ce que le jury ne songea évidemment pas à leur reprocher) retrouvèrent aisément (ainsi en pensant à... Peter Pan) le sens de la confidence de Mauriac.

Que disait donc Mauriac, parvenu (pensait-il, mais il n'allait mourir qu'en 1970) au terme de sa vie et de sa carrière de poète, romancier, de dramaturge, d'essayiste, de journaliste « engagé », d'homme public ?

D'abord qu'ayant livré aux lecteurs ses premières œuvres, puis ses grandes œuvres, et peut-être ses chefs-d'œuvre, l'écrivain devenu vieux s'éprouve comme dépossédé de sa jeunesse donc spolié d'un avenir ; même s'il continue d'écrire, le voilà l'auteur d'une œuvre déjà écrite, il la gère, il ne peut plus que la continuer, la prolonger, peut-être hélas la répéter. Ce que, souvent, les lecteurs réclament, car c'est « du Mauriac » qu'ils veulent, et rien d'autre. Si bien que l'écrivain penche à se croire privé de sa liberté.

Ensuite qu'à force d'avoir beaucoup livré de lui-même (de sa vie, de ses passions, de ses convictions politiques, de sa foi religieuse) dans des romans fort originaux (car très personnels), dans des essais qui avaient des accents indiscrètement autobiographiques (*Souffrances et bonheur du chrétien*, biographies de Blaise Pascal, de Racine, *Vie de Jésus*), dans des articles (le *Bloc-Notes*) et dans des livres plus résolument encore autobiographiques (comme justement les *Mémoires intérieurs*), l'écrivain souffre non pas de n'avoir plus rien à dire, mais d'avoir déjà confié sinon tous ses secrets, du moins les plus importants. Loin de s'en sentir allégé, Mauriac au contraire dit s'en trouver appauvri. Ses livres l'auraient vidé d'une large part de son humanité intime et laissé comme épuisé.

Enfin on devait se souvenir de la religion dont se réclamait François Mauriac. Il ne sait que trop, chrétien, la vanité de la gloire humaine et la vacuité de l'idée selon laquelle un artiste se survivrait par la notoriété posthume de ses œuvres. Son inquiétude n'est donc pas de cette

sorte, vulgaire. En revanche, il se demande s'il n'a pas perdu, comme Peter Schlemihl son ombre, son âme, à faire de la littérature, donc à vivre par la procuration de ses héros au lieu de vivre lui-même, à se divertir au lieu d'agir, à flatter des lecteurs au lieu de se mesurer à des hommes, des vrais. Excellent lecteur de Pascal, Mauriac partageait sa condamnation du « divertissement », et le fait est qu'un chrétien ne trouve nulle part dans l'Écriture sainte d'invitation à faire des livres ou de la peinture !

Là-dessus, bien des orientations pouvaient être prises pour traiter correctement d'un tel sujet. Ou bien l'on étudiait et classait les sortes de jugements que les écrivains et les artistes portent sur leurs créations **après** qu'ils leur ont donné le jour, et le rapport, heureux ou malheureux, que l'auteur noue avec son œuvre. Ou bien l'on s'attardait sur cette idée d'une dépossession de soi dont, selon Mauriac et quelques autres, souffrirait le créateur **après** que le public, qu'il y ait succès ou échec, a usurpé la propriété de l'œuvre que le créateur lui a livrée. Ou bien l'on s'interrogeait sur ces expériences, fréquentes, d'artistes ou d'écrivains aliénés à leur œuvre, hantés, dévorés, ruinés par elle, ce qui était au passage occasion de vérifier le bien-fondé de la thèse (aujourd'hui banale) qui dissocie l'auteur et l'homme (puisque l'œuvre alors épuise aussi bien l'auteur que l'homme). Ou encore l'on réfléchissait au sérieux qu'il sied d'accorder, quand on professe une religion ou une haute philosophie morale, à la littérature et à l'art : comment justifier sa vie d'écrivain ou d'artiste quand, comme Mauriac le disait, l'essentiel serait ailleurs que dans un livre ou un tableau, quelque beaux soient-ils ?

Le grand défaut de beaucoup de copies fut, cette année, d'étaler des séries de « cas », maladroitement reliés par des « également », des « aussi » ou des « encore » et introduits par de monotones : « L'artiste peut aussi... » ; rappelons qu'un catalogue de « cas » ne saurait être une dissertation. Défaut encore : alors que Mauriac ne prévoyait rien de tel, son propos restant très général, beaucoup de candidats se précipitèrent sur la seule écriture autobiographique, sans du reste donner les raisons d'un tel choix : d'où un traitement bien trop étroit (et trop facile !) du sujet, et, une fois encore, l'étalage d'amples *topoi* scolaires (1°. Montaigne, 2°. Rousseau, 3°. au choix, Michel Leiris, ou Nathalie Sarraute, ou Marguerite Duras...).

Il n'était nullement obligatoire de connaître précisément l'œuvre de Mauriac pour traiter d'un tel sujet, en effet général. Mais encore fallait-il n'être pas là-dessus tout à fait ignorant, si l'on voulait que les objections qu'on formulait à l'encontre de son propos portassent effectivement contre lui. C'était rarement le cas quand, contre le pauvre Mauriac (dont il n'avait pas un instant cherché à comprendre exactement le propos), le candidat faisait déferler la colonne blindée qu'il croyait invincible, Barthes, Blanchot, Robbe-Grillet, Foucauld, Kristeva, etc. Pas plus pertinente, cette objection qu'une littérature formaliste (d'où l'auteur s'est à dessein absenté) ou ludique ne risque pas, elle, de mutiler son auteur, puisque Mauriac, justement reprochait aussi bien à Queneau qu'aux tenants du « nouveau roman » (comme Robbe-Grillet et même son fils Claude Mauriac, contre lesquels il polémiqua dès 1959), de n'avoir rien à dire qui pût l'intéresser. Il n'y avait pas lieu enfin de débiter le *topos* sur le douloureux travail que l'écrivain opère sur « les mots de la tribu » pour les rendre un peu signifiants, puisque Mauriac ne parlait ici de rien de tel. Pas davantage il ne fallait traiter du thème de l'écrivain méconnu et méprisé : Mauriac en 1959 était académicien français (depuis 1933), prix Nobel de littérature (depuis 1952), écrivain choyé du régime (De Gaulle revient au pouvoir en 1958), donc comblé d'honneurs et au sommet de la gloire.

Le jury profite de l'occasion de ce concours pour mettre en garde les futurs candidats, spécialement de la section B, contre ce qui semble être une mode : celle de la théorisation. Quantité de copies, en effet, si elles reproduisent le libellé du sujet et affectent au début de chercher à l'expliquer, dédaignent résolument Mauriac par la suite et traitent le sujet de façon non moins résolument théorique ; les exemples alors allégués en art et littérature datent presque tous du second XX^e siècle, les théoriciens invoqués sont tous contemporains, les concepts exploités sont les derniers-nés de la critique universitaire. Pourquoi non, dira-t-on, dès lors que le sujet serait de la sorte bien traité ? Mais, pour entrer à l'École des chartes (où

l'on ne s'occupe pas que du vierge, du vivace et du bel aujourd'hui), il faudrait aussi que les candidats prouvassent une culture un peu générale, et non exclusivement (donc: pauvrement) cantonnée aux œuvres et doctrines de ces dernières années. Décevantes, par exemple, ces copies (fussent-elles bien écrites, et à peu près dans le sujet), où n'étaient convoqués que des poètes, et seulement du dernier XX^e siècle : elles donnaient à croire que leurs auteurs n'avaient jamais rien lu d'autre que ce que les programmes de 2010-2011 leur faisaient obligation de lire ! Décevants encore, ces essais d'apprentis théoriciens qui, tenant pour vérité infaillible, par exemple, le *Contre Sainte-Beuve* de Proust, ou tel ouvrage critique des années 1960, s'en réclamaient naïvement pour estimer «dépassée» la réaction d'un Mauriac, alors que les sentences d'un Proust ou d'un Blanchot sont, elles aussi, tout autant, datées, partant en 2011 «dépassées» ! Et navrantes, ces dissertations qui ne prenaient pour exemples que... Montaigne (*Essais*, I), La Fontaine (*Fables*), *Le Mariage de Figaro*, *Le Spleen de Paris*, *La Route des Flandres*...

Ont été sanctionnées, comme d'habitude, les copies que souillaient des fautes d'orthographe (en général des copies longues, trop longues, bavardes, qui n'ont pu être à temps relues ni corrigées par le candidat). Impardonnable ici, la faute qui déclinait au féminin le mot, masculin, de *Mémoires* (*intérieurs*). Et, toujours scandaleuses, ces bourdes qui trahissaient, outre l'ignorance, une inaptitude à faire seulement semblant d'être cultivé (*Les Mots et les choses* de Charles Foucault, Mauriac auteur de *Thérèse Raquin*, etc. Le célèbre pélican nourrissant sa progéniture de ses entrailles, qui appartenait à Musset, trouva comme propriétaires imprévus Vigny, Baudelaire et même Lamartine).

En revanche ont été bien notées les copies qui alléguaient des exemples un peu originaux, qui savaient (comme le libellé du sujet les y encourageait) parler peinture, musique, cinéma, qui se centraient sur une problématique cohérente et une seule, qui visaient à l'élégance, qui accusaient quelque liberté d'esprit, qui tentaient honnêtement de traiter du sujet. Les statistiques du concours 2011 prouvent que le jury en trouva en bon nombre.

En ces temps où les concours des grandes écoles sont remodelés et vont l'être sans doute encore, peut-être le jury peut-il profiter de ce concours 2011 pour formuler sa conception de cette épreuve et dire ce qu'il en attend. Il s'agit d'une composition française censée vérifier une culture générale. Qu'est-ce à dire ?

« Générale » signifie qu'il n'est pas question de demander aux candidats une culture particulière, comme celle que dans les Universités doivent produire les étudiants de deuxième ou troisième année de licence spécialisés en philosophie, lettres, histoire ou géographie. On entendra donc par « culture générale » cet ensemble de connaissances et ce savoir-faire permettant à de futurs cadres supérieurs des métiers de la culture d'aborder n'importe quel sujet intellectuel. Mais un fait vient compliquer un peu les choses : se présentent au concours des Chartes à la fois des élèves sortant des classes de préparation aux Chartes, et des khâgneux. Il leur est demandé néanmoins les mêmes talents.

A. Les connaissances.

La composition française exige des connaissances – mais nullement des connaissances spécialisées ni techniques. Ainsi, cette année, il était pour traiter le sujet de composition française utile de savoir l'histoire de la notion d'auteur et d'écrivain, de disposer de quelques références (pas forcément théoriques) sur les rapports que les auteurs se félicitent ou se désolent de nouer avec leurs œuvres et avec leurs publics ; il pouvait être utile de savoir l'existence des poètes et des peintres maudits, d'avoir une idée, même imprécise, de la carrière de François Mauriac, pareillement de pratiquer un peu les critères de l'autobiographie. Enfin, le sujet appelant (éventuellement) des développements psychologiques, moraux, voire philosophiques, l'on pouvait s'appuyer sur des philosophies de l'art, sur des biographies d'écrivains et d'artistes. Et puiser des exemples dans ses propres lectures. Mais sans produire par pages entières, comme ce fut parfois le cas, des analyses détaillées des *Essais*, du *Mariage*

de Figaro, de La Route des Flandres.

Ces lectures faites durant l'année universitaire n'ont pas pour fin de permettre l'étalage, lors des écrits, d'une érudition (qui, souvent de fraîche date, risque d'être précaire, et qui, intempestive, passera pour du pédantisme), mais elles permettent aux candidats de disposer d'outils grâce auxquels le sujet sera traité vite, et bien.

Parmi ces connaissances, les œuvres littéraires (et artistiques) elles-mêmes importent bien plus que ne le croient certains candidats (ceux qui cette année s'enfermèrent dans de la pure théorie littéraire) ; en aucun cas, la littérature ne se réduirait à fournir des illustrations, plus ou moins décoratives, à un propos qui se passerait d'elle. Certains candidats surent asseoir toute leur argumentation sur Flaubert ou sur Proust, par exemple, et leur propos était autrement plus intéressant que ces résumés scolaires des doctrines de théoriciens de la littérature qui alourdirent (parfois en vain, quand on était hors-sujet) tant de copies. Le jury rappelle que l'École nationale des chartes, distincte en cela des Écoles normales supérieures, n'est pas censée former les futurs titulaires des chaires de rhétorique, de stylistique, d'histoire et théorie littéraires des Universités ou du Collège de France.

B. Le savoir-faire.

C'est là où la notion de «culture générale» prend toute sa signification. En effet, quelque information vraiment générale sur de grands sujets culturels permettrait à beaucoup d'acquérir de la prudence, et ainsi de ne pas se ruer sur des sentiers battus : ils pressentiraient, par exemple, que les trois points qu'ils prévoient initialement de traiter ne forment que des lieux communs, et que partant il leur faut trouver un autre plan ; ils sauraient que «Madame Bovary, c'est moi», que «la disparition élocutoire du poète», ou que «Je n'ai pas plus fait mon livre que mon livre m'a fait» sont, dans notre culture, tellement connus, qu'il est très inutile de traiter de ces formules par le menu. Maîtriser des connaissances, c'est en faire usage à bon escient, vite, voire allusivement, et cela pour mieux se consacrer à sa réflexion propre.

Le savoir-faire, c'est aussi l'art de s'engager dans une communication ; une dissertation, en effet, sera lue (et même notée !) par quelqu'un, son correcteur. Rappelons donc aux candidats qu'ils doivent s'acquitter de tous les gestes requis par cette communication qui passe d'eux à ce lecteur (qu'ils ne connaissent pas mais qui pourtant existe) : écrire lisiblement, correctement, clairement et agréablement. Qu'ils pensent donc un peu à n'être pas ennuyeux ; ils le seront hélas nécessairement s'ils réduisent le sujet à une question de cours, récitent des lieux communs, concluent sur des évidences premières, racontent ce que tout le monde sait, écrivent en telle ou telle langue de bois ; ils le seront encore s'ils alignent leurs paragraphes comme s'il s'agissait d'un catalogue (de références) ou un inventaire (de «cas» : l'artiste peut..., l'artiste peut également..., l'artiste peut aussi...), avec ces fastidieux *Tout d'abord, Ensuite, D'autre part, Enfin*. Ou s'ils abusent de ces tours scolaires assommants (et absurdes : car, de droit, on peut tout penser et tout dire) que sont : *Nous pouvons dire, nous pouvons penser, nous pouvons remarquer, etc.*

Positivement cette fois, le savoir-faire serait de surprendre agréablement le lecteur par une référence inédite, de signaler au passage qu'on fait l'économie de toute une doctrine pour n'en garder que tel point, lui seul utile, de faire état d'une lecture, d'une expérience, d'une conviction personnelles. En bonne rhétorique, cela se nommait fort bien la captation de bienveillance : il sied que le candidat prouve qu'il a travaillé en classe préparatoire, mais qu'il n'est pas obsédé comme le serait un spécialiste, qu'il a quelque familiarité avec les grands sujets qui hantent la pensée des hommes, qu'il se préoccupe un peu de l'agrément de son lecteur, qu'il est surtout plein de ces qualités très recommandables (car elles feront qu'on voudra bien le croire) : liberté d'esprit, bon sens, honnêteté intellectuelle.

Jury : M. Alain LANAVÈRE, maître de conférences émérite à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; Mme Elisabeth PARINET, directrice d'études à l'École nationale des chartes ; M. François de SAINT-CHÉRON, maître de conférences à l'Université Paris IV-Sorbonne.

2. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE

Programme : 1. Le christianisme en Gaule, de la fin du V^e siècle au milieu du XI^e siècle ; 2. Enseignement et culture écrite dans la Chrétienté occidentale du XII^e au XV^e siècle.

Sujet : Commentaire du document suivant.

Bulle pontificale de création de l'université d'Avignon, 1303

- 1 Boniface, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu.
Pour garder un souvenir perpétuel.
L'infinie bienveillance du créateur de toutes choses a décidé que l'homme inculte serait formé
par les principes des sciences et des arts – l'homme qui, après avoir absorbé un aliment mortifère,
5 fère, pouvait difficilement être amené à la perfection du discernement par la raison naturelle ;
ainsi, par un don de nature divine, les idiomes d'un grand nombre de nations, se déployant
sous la forme variée de diverses langues, se rassemblent pour un seul échange de propos, grâce
à l'utilisation ordonnée d'un latin savant.
Ainsi les actions des pères et des princes ont été confiées et le sont encore à la protection des
10 livres. Ainsi les disputes sur le vrai et le faux sont déterminées par des raisons certaines et des
arguments probables, ainsi la complexité de la génération et de la corruption pour tous les
corps est rendue distincte à partir de la qualité de leurs éléments. Ainsi encore le son des voix
se manifeste en un chant de joie dans l'harmonie et cet exemple enseigne comment servir le
Seigneur par les modulations de la musique dans les offices religieux. Ainsi le savoir mesure les
15 limites extrêmes, distinguant par le dénombrement des points et des distances l'éloignement
en longueur, largeur, hauteur et profondeur ; ainsi concernant l'essence des corps célestes
– leur mouvement et leur immobilité –, la recherche philosophique s'efforce d'en avoir connaissance,
bien que la question soit difficile à comprendre et dépasse la pénétration de la raison
humaine. Ainsi la connaissance de l'un et de l'autre droit est procurée, les contestations sont
20 réglées et à chacun est rendu ce qui lui revient. Ainsi également on accède à l'élévation des
Saintes Ecritures, et l'esprit qui vivifie est tiré des profondeurs de la lettre qui tue.
Il importe donc que dans chaque région suivant la bonne doctrine il se trouve des hommes
actifs, cultivés, distingués par les savoirs et les vertus, que tout soit réglé en fonction de leurs
décisions prévoyantes et de leur prévoyance réfléchie, afin que les habitants de ces pays vivent
25 et règnent glorieux en respectant la justice et se félicitent du bonheur de leur repos.
[...]
- [...] Et le code de Justinien a décrété que servent l'Empire non seulement ceux qui sont munis de glaives, boucliers, cuirasses, mais aussi les autres qui, sous la protection d'un glorieux rempart, défendent l'espoir, la vie, la postérité de ceux qui souffrent, empêchant que la force supérieure des puissants n'inflige aux faibles des préjudices et des
30 pertes, si ces derniers n'étaient aidés du bouclier de la justice. [...]

Aussi, attentif à agir avec efficacité pour le profit général, en vertu des devoirs de la charge pastorale que nous remplissons par don du Seigneur, nous sommes conduit par un très vif désir et incité par une sollicitude inquiète à vouloir ceci : que des universités – lieu où l'on acquiert le trésor des connaissances et où l'on accède à la gloire d'une satisfaction spirituelle et temporelle – soient partout l'objet d'un développement louable, qu'elles s'affermissent naturellement, en particulier dans les lieux et régions qui sont reconnus aptes et convenables à la multiplication des semences du savoir et à la production de fruits salutaires.

C'est pourquoi, la cité d'Avignon en raison de ses avantages et qualités multiples étant jugée grandement adaptée et propre à la création d'une école de ce genre, nous considérons pour l'utilité publique qu'il convient, de plusieurs façons, d'introduire dans la cité susdite des hommes cultivant la sagesse (destinés à produire en temps opportun et avec l'aide du Seigneur un profit fécond) ; par l'autorité des présentes, nous permettons qu'il existe dans la cité susdite une université, où les maîtres puissent enseigner, les étudiants étudier librement et suivre des cours dans n'importe quelle discipline ; et si au bout d'un certain temps il en est qui, dans cette école, ayant obtenu le prix du savoir, demandent que leur soit accordée la "licence d'enseigner", afin qu'ils puissent instruire convenablement les autres, nous prescrivons : qu'ils puissent au même endroit subir l'examen en droit canon et droit civil, en médecine et arts libéraux, et puissent dans ces disciplines être honorés du titre de maîtres. Nous décidons que, chaque fois qu'il y aura lieu de proposer des candidats à ce grade, ils soient présentés à l'évêque d'Avignon alors en fonction ; celui-ci, après avoir convoqué les maîtres de la discipline dans laquelle l'examen devra avoir lieu, présents dans cette université, devra gratuitement et sans difficulté veiller à examiner les candidats sur leur savoir, éloquence, manière de "lire" les textes, et sur les autres compétences requises pour accéder au doctorat ou à la maîtrise ; ceux qu'il aura trouvés capables, après avoir demandé en secret l'avis des mêmes maîtres – avis que nous défendons expressément de révéler sous peine de malédiction divine au détriment des membres du conseil –, qu'il les approuve, les admette et leur accorde la "licence" qu'ils demandent, en refusant complètement les autres moins capables, écartant absolument faveur, haine ou crainte. [...]

Quant à ceux qui dans la cité susdite auront subi l'examen et été reçus, qui auront obtenu la "licence d'enseigner", comme il a été dit, que, dès lors, sans autre examen ou approbation ils aient pleine et entière faculté d'être régents et d'enseigner n'importe où dans la discipline où ils auront été reçus et ne puissent être empêchés par personne. Pour que soit procédé selon les formes aux examens susdits, nous prescrivons que les maîtres désireux d'être régents dans l'université en question prêtent publiquement serment avant de commencer, promettant de venir en personne aux examens quand ils seront convoqués, sauf s'ils sont retenus par un empêchement légitime, et de donner gratuitement, sans difficulté, en écartant haine et faveur, un avis loyal à l'examineur, pour que soient approuvés les candidats méritants et refusés les indignes. Ceux qui n'auront pas voulu prêter ce serment, qu'ils ne soient pas admis à "lire", ni à faire subir les examens, ni aux avantages et bénéfices de l'université.

Afin que les docteurs et étudiants susdits puissent se consacrer à l'étude et y progresser d'autant plus librement qu'ils se sauront protégés par notre grâce et faveur, en vertu de l'autorité susdite nous leur accordons de jouir et d'être pourvus de tous les privilèges, libertés, immunités accordés aux docteurs et étudiants qui séjournent dans les universités, aussi longtemps qu'ils jugeront devoir s'appliquer à enseigner ou suivre des cours dans cette université. [...]

Fait à Anagni, le 1^{er} juillet, en la 9^e année de notre pontificat.

Le tirage au sort ayant assigné à l'épreuve d'histoire médiévale la question sur l'enseignement et la modalité du commentaire, le choix du jury s'est porté sur un type de document classique – une bulle pontificale réglementant une université –, mais pour une période postérieure à celle des premières fondations, très présentes dans les manuels et les recueils : la bulle de création de l'université d'Avignon en 1303, allégée de quelques passages, a ainsi été proposée aux candidats, dans l'excellente traduction de Sylvie Charrier (*L'université d'Avignon, naissance et renaissance, 1303-2003*, Arles, 2003, p. 21-23). Pièce d'une vague de créations nouvelles à l'initiative des plus hautes autorités, ici pontificale, le texte présentait aussi l'intérêt d'éclairer deux facettes : dans son dispositif, par de multiples (mais pas exhaustives) données sur l'institution universitaire et son fonctionnement ; dans son préambule, jugé plus difficile par le jury, mais qui a inspiré quelques-unes des meilleures copies, par un discours construit, fréquent du reste dans les textes de ce genre, sur la hiérarchie et la valeur des différentes branches du savoir.

Comme l'on pouvait s'y attendre, le genre du commentaire a permis d'éviter, à un cas près (noté 02) les catastrophes, mais, en portant la moyenne à 09, montré qu'il n'en requiert pas moins connaissances et discernement, au point que la distribution des notes, comme du reste leur forte adéquation aux résultats globaux, se trouve largement identique à celle des années passées : dix copies mauvaises notées de 04 à 06, un fort contingent de copies non satisfaisantes (vingt-sept, soit 43%) notées de 07 à 09 ; un dernier lot de vingt-cinq copies (40%) notées de 10 à 16, dont douze (notées 10 et 11) parviennent à tirer quelque enseignement du texte avec une habileté et des connaissances perfectibles, et treize bonnes et très bonnes (notées de 12 à 16) brillent.

Par-delà le genre du commentaire, toujours, les mêmes constatations se répètent, à l'identique (insuffisance de lectures tant soit peu approfondies) ou aggravées (problèmes critiques de mauvaise maîtrise de l'orthographe et du style dans quelques copies). Il s'y ajoute aussi, dans un nombre inquiétant de devoirs, des lacunes générales : le statut d'Avignon par rapport au pape est mal compris, certains placent la cité dans le royaume de France, et plusieurs font de Boniface l'un (quand ce n'est le dernier) des « papes d'Avignon ». En revanche, les correcteurs, tout en appréciant la variété des exposés qui leur étaient proposés, ont été très sensibles à la bonne préparation des candidats à la technique du commentaire ; souvent (mais pas encore assez souvent) munies d'une bonne introduction, un peu moins souvent d'une bonne conclusion, les copies ont été très nombreuses à éviter les deux pièges opposés de la paraphrase et de la dissertation plaquée sur un document réduit à l'état de prétexte.

Le texte était assez classique dans sa facture pour une bulle pontificale. On attendait donc, sans entrer dans des considérations de diplomatie, une brève définition du type, à savoir une lettre solennelle du pape tirant son nom du sceau de plomb qui lui donne valeur authentique. On attendait un commentaire de la titulature : « évêque, serviteur des serviteurs de Dieu », formule ancienne qui remonte à Grégoire le Grand. Sans détailler les éléments du discours, on pouvait relever le caractère soigné et rhétorique du préambule, lié à la virtuosité des clercs de la chancellerie pontificale.

On attendait aussi, et surtout, des candidats une présentation, même succincte de Boniface VIII : la bulle de 1303 s'insère en effet dans la chronologie mouvementée et dramatisée des relations entre la royauté française et la papauté au tournant des XIII^e et XIV^e siècles, comme dans le contexte des fondations universitaires (après une première phase de fondations dans la première moitié du XIII^e siècle, suivie d'un relatif tassement, le début du XIV^e siècle amorce un mouvement de reprise de fondations : Lérida 1300, Rome 1303, Orléans 1306, Sienna 1321, Angers 1337, Cahors 1332). Le conflit avec Philippe le Bel est un conflit de souveraineté, qui avait déjà donné lieu à une première série de tensions en 1296-1297 au sujet de la levée de la décime. En 1303, nous sommes dans une seconde phase, plus violente, car sont en jeu cette fois des questions juridictionnelles (affaire Bernard Saisset). Le

conflit s'est cristallisé autour de quelques temps forts : bulle *Ausculda filii*, 1301 ; bulle *Unam sanctam*, 1302, sommet de la théocratie pontificale. En mars 1303, le roi, qui a été excommunié, rassemble une assemblée du clergé, qui dénonce les crimes du pape et en appelle au concile pour le juger. À n'en pas douter, la fondation de l'université d'Avignon, le 1^{er} juillet 1303, qui suit de près celle de l'université de Rome (20 avril 1303), est étroitement liée à cette attaque royale, dont il ne faut pas oublier qu'elle implique indirectement l'université de Paris : les conseillers du roi ont en effet des rapports avec des universitaires parisiens, du coup le pape a-t-il pu penser que l'université de Paris, jusque-là considérée comme « la mère des sciences », « autre Cariath Sepher » (*Parens scientiarum*, 1229), n'était plus un pôle aussi sûr et stable pour la défense de son autorité. D'où la création de nouveaux *studia*, à Rome et Avignon.

Mais pourquoi Avignon ? À cette date, rappelons qu'Avignon n'est pas au pape, la ville appartient aux Angevins. Charles II d'Anjou est alors un fidèle du pape, et la fondation de l'université ne pouvait qu'aider à son prestige et au développement de la cité. Une cité qui se trouve en plein cœur du sillon rhodanien qui est depuis le milieu du XIII^e siècle une zone d'affirmation du pouvoir pontifical (cf. les conciles de Lyon de 1245 et 1274 et l'acquisition du Comtat Venaissin par la papauté en 1274).

Une fois les éléments de contexte posés, on pouvait relever plusieurs thèmes, ici présentés successivement, sans suggérer de plan précis.

1. *L'université, une institution d'Église*

- rappel de la définition de l'université, sens général et particulier : *universitas/studium*
- fondation par le pape. Les universités sont en effet des institutions ecclésiastiques, et leur fondation est un droit qui n'appartient qu'au pape.
- parce que le savoir est un don de Dieu (cf. l'allusion à la bienveillance du Créateur l. 3, le don de nature divine l. 6).
- parce que le savoir aide à l'harmonie du monde, par les Saintes Écritures (primat de la théologie) et du droit ; il est intéressant de noter que la bulle fait allusion aux deux droits, que Boniface VIII connaît car il est juriste de formation (cf. aussi la référence au code Justinien). Saintes Écritures et droit surtout permettent le règne de la justice, sous l'autorité pontificale, et l'on voit bien combien ce projet de création s'insère dans la conception théocratique, durcie par Boniface VIII. Ils viennent en couronnement d'un dispositif de disciplines présentées avec une remarquable, encore que attendue, connaissance de leurs enjeux, outils et débats contemporains : l'universalisme du latin, la place d'Aristote, les livres et la dialectique, les rapports foi-raison...
- or ce savoir doit être répandu, et seul le pape peut aider à le répandre puisqu'il est au-dessus des princes et qu'il est le seul à pouvoir créer les cadres qui forment à cette connaissance, les universités (c'est le sens des l. 22-25, et des l. 35-37) : chaque région, chaque « lieu et région » doit être irrigué par le savoir. Ce qui explique la politique de fondations qui reprend avec le pontificat de Boniface VIII.

2. *Organisation et études*

- Le programme d'études devait donner lieu à un développement particulier. Il apparaît dans le texte à travers la mention des examens : droit, sous ses deux formes (canon et civil), médecine et arts libéraux. On pouvait donc attendre de la part des candidats des développements d'abord sur l'ordre d'étude et le cursus : d'abord les arts libéraux : organisés autour du *trivium* et du *quadrivium* ; la médecine ou le droit, entendues comme des facultés supérieures ; enfin la théologie n'est pas évoquée en tant que tel comme enseignement, car elle était prise en charge par les *studia* mendiants de la ville.

- Sur les méthodes pédagogiques, l'allusion à la lecture (« lire » les textes l. 52, « admis à lire » l. 67) devait conduire à une présentation rapide de la *lectio* comme base de la pédagogie scolastique (complétée par la *disputatio*, allusion à l'éloquence et au savoir, l. 52)

- Le cursus et les grades (doctorat, maîtrise) ; la « licence d'enseigner » ; les régents (professeurs) : liberté d'enseigner, importance du serment à prêter publiquement. Les grades sont donnés par l'évêque d'Avignon. Tout cela devait faire l'objet de développement et d'explication.

- Accès au savoir gratuit, parce que le savoir, on l'a dit plus haut, est un don de Dieu : cf. les allusions aux cours et examens qui doivent être donnés gratuitement.

- Importance de la liberté, principe mis en avant (l. 43-44) pour les maîtres et les étudiants.

- statut et privilèges accordés aux maîtres et écoliers qui séjourneront à Avignon (l. 72-73) : statut de clerc ; for ecclésiastique (protection par la grâce et la faveur pontificale, l. 70), etc.

3. *Savoir et pouvoirs*

Si le thème est déjà présenté plus haut avec le contexte, deux éléments pouvaient ici donner lieu à réflexion :

- Les liens entre papauté et évêque. On voit nettement dans le cas présent que l'évêque d'Avignon est le représentant direct du pape et garde la haute main sur l'institution. Il est l'interprète et l'exécutant de la volonté pontificale. Nous ne sommes pas ici dans une conflictualité comme cela a pu se voir ailleurs.

- Les rapports entre la papauté et les princes. L'université est une arme pour la théocratie. L'ennemi n'est plus en 1300 l'hérésie (ou beaucoup moins), qui avait expliqué la fondation d'universités dans la première moitié du XIII^e siècle, dont Paris (pensons au préambule de *Parrens scientiarum* qui appliquait aux sciences de l'esprit le vocabulaire militaire, l'université étant présentée comme la milice du Christ et l'armure de la foi). Désormais, c'est la théocratie qu'il faut défendre, et le monopole pontifical en matière de création d'universités doit être plus que jamais affirmé. Dans le cas présent, il faut garder à l'esprit que cette nouvelle université est créée aux portes du royaume de France. Elle est comme une sorte de vigie, qui prend tout son sens dans le contexte immédiat des fortes tensions évoquées plus haut entre Philippe le Bel et Boniface VIII : l'attentat d'Anagni a lieu deux mois après cette création.

Jury : M. Olivier GUYOTJEANNIN, directeur d'études à l'École nationale des chartes ; Mme Anne-Marie HELVETIUS, professeur à l'Université de Paris VIII-Vincennes-Saint-Denis ; M. Olivier MATTÉONI, professeur à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne.

3. HISTOIRE MODERNE

Programme : 1. Les Européens dans le monde, des Grandes Découvertes à la fin du XVIII^e siècle ; 2. Réforme protestante et réforme catholique en France de François I^{er} à Louis XIV.

Sujet : Les Européens et l'Afrique (XVI^e-XVIII^e siècle).

Le sujet choisi valorisait un angle mort de l'une des questions du programme. Par son ampleur chronologique, par son extension thématique maximale et dans un temps de composition désormais plus important, il permettait cependant aux candidats de valoriser leur réflexion appuyée sur des connaissances maîtrisées et devait faire émerger les bonnes voire les excellentes copies, ce qui a été le cas.

La moyenne des notes s'établit à 9,3. Un gros tiers seulement des copies (26 sur 63) atteint ou dépasse la moyenne. Seules huit copies sont franchement insuffisantes (1 à 5) et sept sont égales ou dépassent 15. À deux exceptions près, tous les candidats reçus au concours ont obtenu la moyenne à cette épreuve.

Le choix du plan, comme toujours, constituait une partie de la réponse ; une mauvaise conception entraînait de longs développements hors-sujet ou des oublis lourds. La plupart des candidats – et des bonnes copies – ont retenu une solution mixte, mêlant chronologie et problématique. S'il n'existait pas de plan-type, le jury a apprécié les copies qui ont su poser les modalités de contacts des Européens dans un cadre géographique sûr pour les XVI^e-XVII^e siècles pour ensuite fournir une dynamique à l'exposé en soulignant le déséquilibre et l'évolution des rapports avec ce continent au long des XVII^e-XVIII^e siècles, en n'oubliant pas que le terme de la question incluait l'expédition d'Égypte sous le Directoire.

L'expression est dans l'ensemble correcte, même si quelques copies manifestent un certain relâchement sur la forme qui laisse parfois entrevoir au jury amusé puis agacé une incompréhension manifeste des réalités évoquées (« le dangereux poteau noir »). Certaines expressions malheureuses auraient gagné à faire l'objet d'une explication qui les aurait *ipso facto* récusées : qualifier le Portugal de « petit pays terrestre » ou parler de « visée christianisante » n'aurait pas résisté à une introspection plus poussée.

L'introduction, souvent soignée, est parfois emphatique ou s'appuie sur des banalités qui déconsidèrent une suite quelquefois de meilleure facture. Dans plusieurs copies, elle a fait succéder une première amorce de plan sous forme de questionnements, pour ensuite fournir une clé de lecture plus nette mais divergente de la première. Les conclusions sont en revanche plus décevantes : conçues comme un ultime paragraphe de la dernière partie, elles ne parviennent pas en général à reprendre les acquis de l'exposé pour les synthétiser et les dépasser.

L'équilibre et l'exactitude (en particulier géographique et chronologique) des connaissances a permis aux meilleures copies de sortir du lot. Si la traite constituait un élément important de l'exposé attendu, en général bien connu, elle ne pouvait structurer ce dernier, voire le phagocytter à outrance et ses développements extra-africains ne devaient pas excéder quelques allusions. De manière étonnante, l'île de Gorée n'a été mentionnée que par une seule copie. L'Afrique du Nord, du Maghreb à l'Égypte, a été trop régulièrement minorée quand ce n'est pas tout simplement mise explicitement de côté. La bonne, voire la très bonne connaissance des explorations et implantations portugaises a souvent rejeté dans l'ombre les autres pénétrations européennes, qu'il s'agisse des établissements de l'Afrique australe ou, plus surprenant, de Madagascar et des Mascareignes. Il en allait de même de l'équilibre minimal à respecter entre les diverses expériences européennes, la portugaise faisant oublier l'espagnole et la française celle des Hollandais et des Anglais.

La variété et la récurrence des exemples mobilisés, dans le domaine culturel (importations) ou commercial (compagnies), soulignent dans certains cas la qualité des préparations et/ou des lectures personnelles de bons candidats qui ont su souvent agrémenter avec bonheur et finesse de copies qui sont l'œuvre de jeunes historiens. L'historiographie récente est connue, avec une prime aux travaux d'Olivier Pétré-Grenouilleau, à l'évidence lus par les candidats et/ou leurs préparateurs.

Jury : M. Hervé DRÉVILLON, professeur à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne ; M. Olivier PONCET directeur d'études à l'École nationale des chartes ; M. Alain TALLON, professeur à l'Université de Paris IV-Sorbonne.

4. VERSION LATINE

L'entrée de l'empereur Constance à Rome

La scène se passe en 357. En cette année, l'empereur Constance visite pour la première fois Rome, qui n'est plus la capitale de l'empire. L'historien Ammien Marcellin évoque ici l'admiration du souverain.

Deinde intra septem montium culmina, per accliuitates planitiemque posita urbis membra conlustrans et suburbana, quicquid uiderat primum, id eminere inter alia cuncta sperabat¹ : Iouis Tarpei delubra, quantum terrenis diuina praecellunt ; lauacra in modum prouinciarum exstructa ; amphitheatri molem solidatam lapidis Tiburtini compage, ad cuius summitatem aegre uisio humana conscendit ; Pantheon uelut regionem teretem speciosa celsitudine fornicatam² ; elatosque uertices qui scansili suggestu consurgunt³, priorum principum imitamenta portantes, et Urbis templum forumque Pacis et Pompei theatrum et Odeum et Stadium aliaque inter haec decora Urbis aeternae.

Verum cum ad Traiani forum uenisset, singularem sub omni caelo structuram, ut opinamur, etiam numinum adsensione mirabilem, haerebat adtonitus, per gigantes contextus circumferens mentem nec relatu effabiles nec rursus mortalibus adpetendos. Omni itaque spe huius modi quicquam conandi depulsa, Traiani equum solum locatum in atrii medio, qui ipsum principem uehit, imitari se uelle dicebat et posse.

Cui prope adstans regalis Hormisda⁴, cuius e Perside discessum supra monstrauius, respondit astu gentili : « ante », inquit , « imperator, stabulum tale condi iubeto, si uales : equus quem fabricare disponis, ita late succedat ut iste quem uidemus ». Is ipse interrogatus quid de Roma sentiret, id tantum sibi placuisse aiebat, quod didicisset ibi quoque homines mori.

Ammien, *Res gestae*, 16, 10

¹ *Sperare* a ici le sens de « penser ».

² Allusion à la coupole du Panthéon.

³ *Vertex* : ce mot qualifie la colonne Trajane ou celle de Marc-Aurèle, qui sont pourvues d'une plateforme.

⁴ Hormisdas : prince perse réfugié à Rome.

L'historien Ammien Marcellin (ca 330-400) et l'empereur Constance (qui régna de 337 à 361) sont tous deux nés en Orient. Mais, à l'époque où il écrit son *Histoire*, et donc cette scène, Ammien s'est installé depuis longtemps à Rome. Il évoque l'ébahissement de Constance devant les beautés de la Ville un peu comme celui d'un provincial arrivant dans le Paris du XIX^e siècle (scène connue chez Balzac et bien d'autres romanciers...). Chez l'empereur, cette attitude entraîne un sentiment d'infériorité à l'égard des chefs-d'œuvre du passé. Mis à part cet aspect psychologique, cette page est évidemment très précieuse pour les historiens de l'art, car elle témoigne des goûts esthétiques d'un homme du IV^e siècle face à l'art de la République et du Haut-Empire, ce sur quoi nous reviendrons. On note d'ailleurs qu'Ammien, ici comme ailleurs, n'évoque pas un seul monument contemporain, chrétien en

particulier (alors que Constance était chrétien), ce qui n'est évidemment pas un hasard. La seule évocation – très allusive – des œuvres architecturales du IV^e siècle est celle des thermes, si l'on pense à ceux de Dioclétien, encore plus vastes que ceux de Caracalla.

Lignes 1-3 (*sperabat*). Le verbe principal est *sperabat* (dont le sens est indiqué en note). *Quidquid* est repris par *id*, simple pronom de rappel. Le premier complément de lieu de la phrase (*intra...*) indique l'endroit où se trouve alors Constance : "entre les sommets des sept collines" (plutôt que "monts", peu approprié au site de Rome). Nous avons sanctionné la traduction "les sept sommets des collines", chaque colline présentant en fait deux, voire plusieurs points culminants. Le deuxième complément de lieu (*per...*) complète le participe *posita*. Il indique le relief varié de Rome (des hauteurs et du terrain plat, souvent des vallées peu profondes, où sont situés les divers quartiers de Rome – *membra* – et ses faubourgs – *suburbana*). Le relatif *quidquid* signifie non pas "quoi qu'il ait vu" (que nous avons souvent trouvé, parfois d'ailleurs mal orthographié), mais "tout ce qu'il avait vu". *Primum* : non pas "pour la première fois", ni "auparavant" (qui ne serait pas clair ici), mais "tout d'abord", "en premier lieu". Beaucoup n'ont pas vu l'opposition fondamentale qui régit ce texte, entre l'ensemble des monuments de Rome que Constance venait de voir, et le forum de Trajan, qui les dépasse tous en beauté. Ainsi donc *primum* doit être mis en relation avec le *uerum* du début du deuxième alinéa.

Lignes 3-6 (*conscendit*). L'énumération des monuments romains est un témoignage important de ce qui frappait le plus les visiteurs de la Rome du IV^e siècle. Prédomine le goût pour le grandiose et les prouesses techniques de l'architecture romaine :

- le sanctuaire de Jupiter : nous avons sanctionné le pluriel français "les sanctuaires" pour *delubra* : ce pluriel est moins un pluriel poétique qu'une manière de souligner qu'il y a plusieurs temples dans ce sanctuaire. *Quantum... praecellunt* a souvent été mal traduit. Il y a là une légère ellipse, facile à comprendre, celle d'une relative reprenant l'infinitive de la l. 2-3. Cette relative pourrait être : *delubra (quae tantum inter alia cuncta eminebant) quantum* etc. : "le sanctuaire de Jupiter Tarpéien, qui se distingue entre tous les autres monuments autant que le monde divin l'emporte sur le monde terrestre" (on trouve un équivalent biblique de cette phrase chez Esaïe, 55. 9). L'adjectif "tarpéien" devrait être connu de tous, car il est passé en proverbe.

- les thermes (*lauacra*). Presque tout le monde a traduit : les "thermes construits à la manière provinciale / dans le style des provinces". Cette traduction est paradoxale, et elle montre une grande incompréhension de l'esprit du texte. Pourtant l'admiration des provinciaux pour Paris, évoquée dans les romans dont nous parlions plus haut, aurait pu aider les candidats à comprendre l'hyperbole : ces thermes sont grands comme des provinces. Même incompréhension, encore, pour le *regionem* de la l. 6 : le Panthéon est vaste "comme un quartier". Il est évidemment impensable que les thermes de Rome soient construits dans un style "provincial" (lequel, d'ailleurs ?) : c'est tout le contraire qui se produisait entre Rome et ses provinces.

- le Colisée : peu de contresens ici, mais plutôt des maladresses. Traduction proposée : "la masse de l'amphithéâtre, consolidée par un bâti en pierre de Tibur, masse au sommet de laquelle le regard humain peine à parvenir".

Lignes 6-9. Pour l'hyperbole *regio*, v. supra. Nous sommes surpris que presque personne n'ait fait figurer, dans sa traduction, le mot "coupole" (ou dôme), suggéré par la note 2 (certains, apparemment, ne lisent pas les notes) : "comparable à un quartier arrondi, surmonté d'un dôme à l'élévation d'un bel effet".

- les colonnes (v. note 3) : ici aussi, malgré la note, le mot "plateforme" figure rarement en

traduction de *suggestus* (nous passons sur les étourdis qui, n'ayant pas lu la note, ont cru que *uertices* désignait les sommets des collines !). Nous proposons : "les colonnes qui se dressent à une grande hauteur, avec leur plateforme accessible par un escalier (*scansilis*). Dans la suite, *imitamenta* signifie non pas des "copies" (?) ni des "imitations", tous deux impropres, mais des statues. *Priorum* : non les "premiers empereurs", mais les "empereurs d'antan".

- le reste de l'énumération n'est pas difficile à traduire, sauf pour ceux qui confondent Pompée et... Pompéi. Cependant, la fin de la phrase a paru difficile à certains. Il faut construire *alia... decora* (et non *inter haec decora*), de manière à bien traduire : "et, mêlées à celles-ci, d'autres beautés encore de la Ville éternelle", et non pas, platement, "d'autres choses parmi ces beautés".

Lignes 10-13 (*adpetendos*). Le forum de Trajan, aux yeux de Constance, l'emporte sur tous les autres monuments de Rome, par ses dimensions (*giganteos*) et par sa beauté (*mirabilem*) : bref, c'est "un ensemble unique sous la voûte des cieux tout entière". *Ut opinamur* porte sur la suite (*etiam numinum adsensione*) et non sur ce qui précède : c'est une atténuation qu'il ne serait pas nécessaire d'apporter pour dire que le forum de Trajan est un ensemble unique au monde (opinion généralement partagée à l'époque), mais qui le devient pour affirmer qu'il recueille "l'assentiment admiratif des dieux eux-mêmes". Nous avons sanctionné la traduction (trop fréquente) "et même admirable par (ou "à cause de ") l'approbation des divinités". *Adsensione* est un ablatif de point de vue : "admirable du point de vue des divinités elles-mêmes qui lui donnent leur approbation", ou : "admirable aux yeux approbateurs des dieux eux-mêmes". *Relatu effabiles* : la "structure" (*contextus*) de ce monument "rend toute description impossible" et les mortels ne "pourront (et non : "ne devront", que nous avons souvent trouvé dans les copies) atteindre à nouveau sa perfection" ou, plus simplement "ne pourront la reproduire".

Lignes 13-15. Les erreurs portent ici sur les paroles de Constance, qui est tellement "ébahi" (*adtonitus*) qu'il déclare que la seule œuvre qu'il puisse imiter ici est "tout au plus" (*solum*) le cheval de Trajan. En effet, certains ont cru que *solus* signifiait "isolé" (et déterminait *locatum* ?) : mais que signifierait un cheval sans cavalier ? En réalité, *solum* détermine *equum*, avec une valeur adverbiale (littéralement : " le seul cheval de Trajan ") : "... qu'il voulait et pouvait tout au plus faire réaliser une réplique du cheval de Trajan". On doit en effet contester toute traduction de *imitari* qui ne rend pas le sens factitif du verbe (*Caesar pontem fecit* !). Cet oubli prête ici à sourire : Constance déclarerait-il vouloir imiter le cheval de Trajan, comme qui dirait : "faire l'âne"?

- *Et posse* : traduire cet infinitif en le détachant de l'idée limitative *equum solum*, et prêter à Constance une fanfaronnade ("... et qu'il le pouvait très bien") est un contresens qui contredit l'aveu de modestie affiché par *solum*.

Lignes 16-17 (*gentili*). *Cui prope adstans* (en apposition à *Hormisda*) : *cui*, ici, n'est pas neutre ("près de là") mais masculin. Son antécédent est manifestement Constantius ("près du souverain"). La fuite de ce prince perse (*regalis* : nous avons légèrement sanctionné la traduction bizarre : "le royal Hormisda" : voir note 4) a été racontée précédemment.

- *Astu gentili* a occasionné de nombreuses bévues : non pas la "fourberie de sa race" (la fourberie n'a rien à faire avec ce mot d'esprit), mais tout simplement... "l'astuce / l'esprit propre à son peuple".

Lignes 17-20.

- *Stabulum* : malgré le lien étymologique de ce mot avec "étable", on parle de l'"écurie" d'un cheval.

- *Si uales* : "si tu le peux", sens courant, et non "si tu te portes bien", absurde ici.
- Les difficultés furent nombreuses de *equus* à *uidemus*, beaucoup étant demeurés imperméables à l'esprit perse... :

1) *ita... ut* est comparatif : "aussi... que".

2) *Succedo* a le sens de "être logé", traduction qui pouvait être déduite du sens virgilien de "s'abriter", cité par Gaffiot. Ainsi donc nous proposons : "le cheval que tu te disposes à faire réaliser, qu'il soit aussi grandement logé que... ". Certains ont été jusqu'à écrire, dans un méli-mélo inextricable, que le cheval devait succéder à Constance : pis que les folies équinés de Caligula ! Nous avons fortement sanctionné ce non-sens.

La dernière phrase, elle, a causé quelques contresens : le deuxième mot d'esprit d'Hormisda a parfois été plus mal compris encore que le premier. Nous proposons : "c'est encore lui qui, interrogé sur ce qu'il pensait de Rome, répondait que la seule chose qui lui avait plu était d'avoir appris que, là aussi, les hommes étaient mortels", ce qui est une manière élégante de dire que Rome apparaîtrait, au premier regard, comme une ville faite par et pour des dieux. Il faut évidemment comprendre que *id*, cataphorique, est en corrélation avec *quod* (lequel ne peut être causal – lourd contresens). Nous avons également sanctionné la traduction "étaient morts" (ce qui, d'ailleurs, aurait réduit à néant ce mot d'esprit), en contradiction avec la morphologie, puisque nous aurions, en ce cas, *mortuos esse*.

Dans ce rapport, nous avons évidemment souligné – c'est la loi du genre – les plus grosses erreurs. Il nous faut maintenant dire que, malgré celles-ci, le niveau général de l'épreuve nous paraît, cette année, assez satisfaisant. Nous avons trouvé d'excellentes copies (d'où nous avons repris quelques-unes de nos traductions). Cependant, ce bon niveau d'ensemble pourrait être amélioré par une meilleure connaissance de Rome, de sa religion, de son art, de sa civilisation. Nous ne saurions trop recommander à certains candidats une visite, même brève, de la Ville éternelle...

Notes : 63 candidats. Moyenne : 10,36. Les notes s'échelonnent de 0 à 18. 42 candidats ont une note supérieure ou égale à 10 ; 13 ont eu entre 5 et 9 ; 8 copies ont reçu une note inférieure à 5.

Jury : M. Jean-Denis BERGER, maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; Mme Pascale BOURGAIN, directrice d'études à l'École nationale des chartes ; M. Luc DURET, maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne.

5. THÈME LATIN

Qu'il est difficile d'être pionnier
(Ne pas traduire le titre)

Je suis à peu près dans le même cas où se trouva Cicéron, lorsqu'il entreprit de mettre en sa langue des matières de philosophie, qui jusque là n'avaient été traitées qu'en grec. Il nous apprend qu'on disait que ses ouvrages seraient fort inutiles, parce que ceux qui aimaient la philosophie s'étant bien donné la peine de la chercher dans les livres grecs, négligeraient après cela de la voir dans les livres latins, qui ne seraient pas originaux, et que ceux qui n'avaient pas de goût pour la philosophie ne se souciaient de la voir ni en latin, ni en grec.

À cela il répond qu'il arriverait tout le contraire, que ceux qui n'étaient pas philosophes seraient tentés de le devenir par la facilité de lire les livres latins ; et que ceux qui l'étaient déjà par la lecture des livres grecs seraient bien aises de voir comment ces choses-là avaient été maniées en latin.

Cicéron avait raison de parler ainsi. L'excellence de son génie et la grande réputation qu'il avait déjà acquise lui garantissaient le succès de cette nouvelle sorte d'ouvrages qu'il donnait au public.

Fontenelle, *Entretiens sur la pluralité des mondes*, 1686

Le jury a examiné 44 copies (soit 7 de moins que l'an dernier), notées de 19 à 00,5. Il en a noté dix entre 15/20 et 19/20, onze entre 10/20 et 14/20, treize entre 05/20 et 09,5/20, et dix entre 00,5/20 et 04,5/20. La moyenne s'établit à 09,44/20. Parmi les 32 candidats de la section A déclarés admissibles ou sous-admissibles, 23 avaient choisi le thème latin pour option, et seuls cinq d'entre eux ont obtenu une note inférieure à 10/20.

Deux excellentes copies (notées à 19/20 et à 18,5/20) se distinguaient particulièrement au sein de cet ensemble ; elles témoignaient non seulement d'une excellente maîtrise de la morphologie et de la syntaxe latines, mais encore d'une connaissance intime de la langue, qui se manifestait dans l'emploi de tournures idiomatiques et dans l'adoption d'un ordre des mots conforme au génie de la langue latine. *A contrario*, les autres copies, même celles où l'on trouvait peu de fautes de grammaire, donnaient l'impression d'être le décalque maladroit d'un texte français parfois mal compris.

Le texte choisi était d'un grand classicisme, et ne posait pas la moindre difficulté de compréhension. Ce choix avait principalement pour but d'évaluer les connaissances grammaticales des candidats, notamment leur maîtrise du discours indirect et du discours indirect libre. On s'est félicité de remarquer que la plupart des candidats avaient perçu cette difficulté grammaticale ; mais tous n'en ont pas forcément triomphé. Il n'y avait pourtant aucune intention maligne derrière notre choix, mais nous n'avions pas imaginé susciter un tel obstacle pour tant de candidats ! Fontenelle démarque de près un passage des *Académiques* de Cicéron. Le lexique ne posait pas de difficultés. Bien des erreurs ou maladresses s'expliquent par un recours trop précipité au dictionnaire de thème, alors qu'on ne cesse pourtant de souligner que, en dépit des services indéniables qu'il peut rendre, il reste un objet à risque. Cela étant, nous reconnaissons bien volontiers que le passage exigeait une bonne maîtrise des mécanismes du discours indirect, en particulier ceux de l'expression de la postériorité, que l'on ne rencontre certes pas tous les jours, mais qui doivent néanmoins faire partie du bagage du latiniste.

Morphologie

Ouvrons ce rapport sur l'habituelle *collectio margaritarum* : **disseruissentur*, **inutila* (barbarisme récurrent), **potere* (italianisme et néanmoins barbarisme), **fiere*, **erint*, **euenibit*, **usae fuerant* (la forme étant apparemment enrichie d'un sens passif), **legendibus*, **uertirent*, **adipiscerat*.

À cela s'ajoutent les erreurs, toujours aussi nombreuses, sur la morphologie des pronoms-adjectifs : *eum genus*, *illae rei*, **hui* (pour *huic* !), *quis* pour *quibus*, *haec* pour *hae* (et inversement), *qua* pour *quae*. Le jury tient aussi à rappeler que tout substantif dont le nominatif présente la terminaison *-us* ne se fléchit pas nécessairement sur le modèle de *dominus* (**geni* pour *generis*, **operorum* pour *operum*). Quelques haplographies, pour être plus explicables, n'en ont pas été sanctionnées moins lourdement (**peperat* pour *pepererat*, *tractae* pour *tractatae*). À cela s'ajoutent des formes plus recherchées (voire exotiques), comme l'hispanisme *quando* (pour *quando*), des exemples d'emplois enclitiques de la préposition *de* (*quibusde*, *eisde* : ce qui est possible avec la préposition *cum* ne vaut que pour elle). La forme **redigactus* (participe parfait supposé du verbe *redigo*) ne s'explique que par une lecture rapide (ou naïve) des dictionnaires, qui donnent *redigo*, *-is*, *-ere*, *-egi*, *-actum*...

Syntaxe

Le jury a déploré cette année un grand nombre de fautes d'accord : il a, en particulier, lu une dizaine de fois l'expression *Graeca sermone*. Une faute récurrente a consisté à écrire **Cicero nos certiozem facit...* Tout à sa joie d'avoir trouvé la locution *aliquem certiozem facere*, maint candidat a oublié que *certiozem* est un adjectif attribut qui doit s'accorder avec le complément d'objet direct (*Cicero nos certiozes facit...*).

On relève aussi un grand nombre de solécismes liés à la syntaxe des cas. On a lu plus souvent qu'il n'aurait fallu le verbe *studere* suivi d'un accusatif. On a observé aussi quelques hésitations dans l'emploi des cas après préposition : *in* + accusatif n'est pas *in* + ablatif (on peut ainsi écrire *quaero aliquid in aliqua re*, mais non pas *quaero aliquid in aliquam rem*).

Dans ce texte, principalement énoncé au discours indirect, on a surtout pu déplorer une grave méconnaissance de la syntaxe des propositions : on a ainsi trouvé très souvent des propositions infinitives dont le sujet était au nominatif ou le verbe à l'indicatif (voire au subjonctif dans un certain nombre de copies où se manifestait un certain maniérisme syntaxique). À l'inverse, on a pu voir une hybridation monstrueuse, probablement motivée par le discours indirect : nombre de propositions relatives avaient le sujet à l'accusatif et le verbe à l'infinitif !

Curieusement, bien que les candidats ne communiquent pas entre eux, on voit émerger, dans l'erreur comme ailleurs, des phénomènes de mode, dont suivent quelques *specimens* (*specimina* ?). L'expression du futur dans la proposition infinitive a donné lieu à un gros solécisme très fréquent. Pour beaucoup de candidats, il semble que l'infinitif futur, constitué du participe futur et du verbe *esse*, puisse avoir la diathèse passive ; maintes copies présentent des formules du genre de *eos incitatuos esse ad* pour traduire « qu'ils seront/seraient poussés à ».

Beaucoup ont également oublié que le participe futur s'accorde en genre et nombre ! Il n'existe pas de forme invariable en *-urum esse*. Nous avons encore relevé un **inducti* qui devait être un infinitif futur passif dans l'esprit (confus) du candidat.

La négation disjonctive (« ni en latin ni en grec ») a aussi été très maltraitée. On l'a trouvée traduite par *ni... ni...* (gallicisme), par *ne... ne...* (italianisme) et même, de manière très recherchée, par *niue... niue...*, ce qui constitue tout à la fois un archaïsme morphologique et un solécisme syntaxique. Il n'y avait ici guère d'autre solution que de la traduire par *nec... nec...*

Une habitude étonnante et répandue cette année a été de traduire des propositions, relatives ou temporelles, par des participes apposés, ce à quoi le latin, à la différence du grec, répugne notoirement. Le jury a bien compris que cela évitait au traducteur de se demander trop longtemps à quel mode personnel conjuguer le verbe en question, dans des circonstances où l'on pouvait hésiter sur ce point. Mais cette économie menait toujours à la faute d'expression, voire, dans certains cas spectaculaires, au contresens ou au non-sens. Traduire ainsi « ceux qui aimaient la philosophie » par *amantes philosophiae* revenait à parler des « amants de la philosophie », car le participe *amans*, s'il peut effectivement trouver des emplois adjectivaux au sens d'« attaché à quelque chose », « qui aime quelque chose » (*amantes patriae*, Cic., *Epist. Att.*, 9, 19, 3), ne peut se substantiver qu'au sens spécifique d'« amant ».

En ce qui concerne la syntaxe de l'adjectif, s'il est vrai que le superlatif peut, dans des cas exceptionnels, se rendre par l'adverbe *multum* suivi du positif de l'adjectif (on lit ainsi *socer huius uir multum bonus est* chez Cicéron, *Leg. agr.*, 3, 13), ce tour est si rare en latin que l'employer pouvait passer pour une provocation à l'égard du jury.

Enfin, certaines erreurs ont paru relever d'une méconnaissance profonde de la syntaxe française. Il s'agit notamment de ce qui touche à la concordance des temps de l'indicatif. Dans la phrase « on disait que ses ouvrages seraient inutiles », le conditionnel « seraient », marque un simple futur dans le passé, et n'est revêtu d'aucune nuance hypothétique. Il

convenait donc de le traduire par un infinitif futur, et non par une forme périphrastique en *-urum fuisse*, qui relevait ou bien du contresens ou bien du solécisme.

En revanche, le jury s'est félicité de remarquer que les auteurs des meilleures copies savaient parfaitement rendre un présent de narration suivi d'une concordance au passé (« il répond qu'il arriverait tout le contraire, que ceux qui n'étaient pas philosophes... ») par un présent de narration latin suivi lui aussi d'une concordance passée : c'est en effet la solution qui aurait été le plus volontiers adoptée en prose latine classique (*ille respondet rem minime ita se habituram esse ; nam qui philosophi non essent...*).

Lexique

Le jury a une conception large de la latinité classique, qu'il accepte d'étendre, du point de vue lexical, de Cicéron à Apulée environ. Mais cette mansuétude ne pouvait l'amener à tolérer l'emploi de l'accusatif *uulgum*, archaïque ou poétique (l'accusatif de *uulgus* est *uulgus*), non plus que l'adjectif *authenticus*, qui n'apparaît en latin qu'avec Tertullien.

Plus graves sont des erreurs qui trahissent une méconnaissance du lexique élémentaire de la langue latine ou, pire encore, de la langue française. Tout candidat devrait connaître les deux orientations sémantiques d'« apprendre », simplement transitive, « apprendre quelque chose », ou causative, « apprendre quelque chose à quelqu'un ». Cela éviterait de confondre *discere* et *docere* ; dans l'énoncé « il nous apprend que l'on disait », *discere* était une absurdité. Il en va de même du verbe « arriver », qui peut signifier ou bien « parvenir en un lieu » (emploi personnel comme verbe de mouvement) ou bien « se produire » (emploi impersonnel comme verbe d'événement) ; dans la phrase « il arriverait tout le contraire », le verbe *aduenire* était impossible.

Le verbe « garantir », employé avec un inanimé comme sujet, dans « lui garantissaient le succès » a été généralement mal rendu, sans doute à cause d'un recours abusif au dictionnaire, qui n'orientait pas dans la bonne direction.

Dans le même ordre d'idée, la traduction du substantif « matières », dans l'expression « matières de philosophie », a donné lieu à une erreur inattendue, liée, semble-t-il, à une mauvaise utilisation du dictionnaire de thème d'Édon. Celui-ci propose, en effet, sous l'entrée « matière » la rubrique suivante : « La matière (en terme de philosophie), *materia rerum* ». Nombreux sont les candidats qui, heureux de trouver là une traduction toute faite, ont utilisé cette expression. Une vérification rapide dans Gaffiot aurait permis immédiatement de comprendre qu'il s'agissait, dans ce cas, du « principe des choses », en tant que le conçoivent les philosophes, et non de « sujets de débats philosophiques ». « Je me souviens, avait malicieusement écrit G. Perec, du contentement que j'éprouvais quand, ayant à faire une version latine, je rencontrais dans le Gaffiot une phrase toute traduite ». On sait que cela ne dispense pas pour autant de réfléchir par soi-même au texte original ! Il en va de même en thème : on ne saurait se contenter de faire, pour utiliser une locution actuelle, un « copier coller » à partir du dictionnaire Édon. Et pour la bonne bouche, on rappellera que *materies/materia*, comme les autres noms en *-ies/-ia*, n'a pas de pluriel.

Plutôt que de transposer mécaniquement « voir » par *uidere*, peu heureux ici, mieux valait franchement utiliser *legere*, comme l'ont fait les meilleures copies.

Sans faire de jeu de mots facile, pour traduire « original », les candidats ont fait preuve d'une originalité souvent déplacée : *authenticus*, *originalis*, *auctor* (!), alors que *nouus* suffisait.

« En grec », « en latin » s'expriment soit par des adverbes, *Graece*, *Latine*, soit par l'ablatif, *linguā Graecā/Latinā* ; l'usage de la préposition *in*, quoique attesté, est nettement moins heureux.

Signalons encore qu'en langue classique, le verbe *incipio* (« commencer ») ne s'emploie qu'à l'*infectum*, son *perfectum* supplétif étant *coepi*.

Stylistique

L'un des travers stylistiques les plus récurrents dans les copies consiste à vouloir à toute force coordonner les phrases entre elles. Le mieux est toujours l'ennemi du bien. Il est certes de bonne méthode de chercher à le faire lorsque l'on peut instaurer un lien logique ou grammatical entre deux phrases. Dans d'autres cas, on peut en faire l'économie. Il en va ainsi, en particulier, de la première phrase de tout texte : il est absurde de commencer un thème par *Ego autem...* (cette faute a été sanctionnée comme elle le devait).

En tête de la phrase « Cicéron avait raison de parler ainsi », on pouvait fort bien omettre toute coordination. Le jury s'est montré très tolérant envers les différentes solutions qui ont néanmoins été proposées, puisqu'il a accepté aussi bien *uerum* que son contraire *nam*. En revanche, on a systématiquement sanctionné l'emploi d'adverbes non coordonnants comme *sic* ou *ita*, puisqu'ils ne sauraient être considérés comme des conjonctions de coordination : ils constituent un ajout au texte français, et donc une inexactitude.

Rappelons, toujours dans le chapitre des connecteurs logiques, que leur place n'est pas aléatoire : *uerum* se place en première position dans la phrase ; *uero* et *tamen*, en seconde position. Placer *autem* ou *enim* en première position (ou, au contraire, en quatrième position, comme on l'a vu parfois) constitue même un solécisme caractérisé.

Une manie, fréquente elle aussi, est d'adjoindre à chaque nom propre un substantif épithète. « Cicéron » est alors nommé tantôt *Cicero orator*, tantôt *Cicero philosophus*, tous termes qui sont à la fois réducteurs et absolument inutiles. Quant au syntagme *Cicero uir* (!), il a mis en joie le jury sans pour autant le rendre clément.

L'emploi des allomorphes *ab/a* et *ex/e* n'est pas tout à fait indifférent. *Ab* et *ex* peuvent se trouver devant consonne, mais il est impossible d'écrire *a* ou *e* devant voyelle.

S'il est de bonne méthode de traduire tous les mots du texte pour éviter de commettre une omission, les plus avertis des candidats ont bien remarqué que les adverbes « bien » ou « tout », dans des expressions comme « se bien donner la peine de faire quelque chose », « être bien aise de », « il arriverait tout le contraire », relèvent d'emplois idiomatiques et ne méritent pas de traduction. Les **totum contrarium*, **omne contrarium*, **omnia contraria*, **cuncta contraria*, et autres trouvailles du même acabit sont de purs non-sens. Il en va de même du pronom personnel « le » lorsqu'il reprend un attribut du sujet précédemment mentionné. Dans la proposition subordonnée relative « ceux qui l'étaient déjà », qui fait écho à la proposition « ceux qui n'étaient pas philosophes », la meilleure solution consistait à ne pas traduire le pronom (*qui philosophi non essent...*, *qui autem iam essent...*). *Qui id iam essent* fait solécisme, et frôle le non-sens ; et les énoncés du type *qui ita iam essent* ou *qui tales iam essent* relèvent, eux, franchement du non-sens. La seule autre possibilité acceptable consistait en une répétition, qui n'était pas dénuée de lourdeur (*qui philosophi non essent...*, *qui philosophi iam essent...*). Enfin, dans le groupe nominal « cette nouvelle sorte d'ouvrages », l'adjectif *nouus* (qui signifie souvent en latin « d'un genre nouveau ») qualifiant le substantif *opus* pouvait suffire, sans qu'il soit nécessaire de traduire à tout prix le substantif « sorte ».

Le jury a aussi été sensible au respect de la cohérence lexicale interne au texte. Lorsqu'un même terme français revenait plusieurs fois dans le sujet (« ouvrage », « livre »), il était bienvenu d'employer le même mot latin pour le traduire en chacune de ses occurrences. À l'inverse, il était peu heureux d'abuser d'un seul et même terme latin pour traduire deux, trois, voire quatre mots français différents. Un candidat n'a, par exemple, pas hésité à traduire le passage « ceux qui aimaient la philosophie, s'étant bien donné la peine de la chercher dans les livres grecs, négligeraient après cela de la voir dans les livres latins » comme si Fontenelle eût écrit « ceux qui avaient lu attentivement la philosophie chez les auteurs grecs, une fois lus les auteurs grecs, négligeraient de la lire chez les auteurs latins » : cette double *figura etymologica* est certes puissamment évocatrice, mais elle rend mal justice à la pureté de l'expression de Fontenelle.

En conclusion, le jury salue les efforts que les candidats ont faits pour acquérir une bonne connaissance théorique de la morphologie et de la syntaxe du latin. Mais il les exhorte à acquérir une plus grande aisance dans le maniement de la langue latine, en fréquentant plus assidûment les grands textes de la prose classique et en s'appuyant, dans la composition de leurs copies, sur leur imitation plutôt que sur une utilisation frénétique des lexiques scolaires.

Jury : M. Jean-Paul BRACHET, maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; M. François PLOTON-NICOLLET, ATER à l'École nationale des chartes ; Mme Françoise VIELLIARD, directrice d'études à l'École nationale des chartes.

6. VERSION GRECQUE

Polynice, en lutte contre son frère Etéocle roi de Thèbes,
rencontre sa mère Jocaste à l'occasion d'une trêve

Μῆτερ, φρονῶν εὖ κοῦ φρονῶν ἀφικόμην
ἐχθροὺς ἐς ἄνδρας· ἀλλ' ἀναγκαίως ἔχει
πατρίδος ἔρᾶν ἅπαντας· ὅς δ' ἄλλως λέγει,
λόγοισι χαίρει, τὸν δὲ νοῦν ἐκεῖσ' ἔχει.
Οὕτω δ' ἐτάρβουν ἐς φόβον τ' ἀφικόμην,
μή τις δόλος με πρὸς κασιγνήτου κτάνη,
ὥστε ξιφήρη χεῖρ' ἔχων δι' ἄστεως
κυκλῶν πρόσωπον ἦλθον. Ἐν δέ μ' ὠφελεῖ,
σπονδαί τε καὶ σὴ πίστις, ἥ μ' ἐσήγαγε
τείχη πατρῶα· πολύδακρυς δ' ἀφικόμην,
χρόνιος ἰδῶν μέλαθρα καὶ βωμοὺς θεῶν
γυμνάσιά θ' οἷσιν ἐνετράφην Δίρκης θ' ὕδωρ·
ὧν οὐ δικαίως ἀπελαθεὶς ξένην πόλιν
ναίω, δι' ὅσων νᾶμ' ἔχων δακρύρροον.
Ἄλλ', ἐκ γὰρ ἄλγους ἄλγος αὖ, σὲ δέρκομαι
κάρα ξυρήκες καὶ πέπλους μελαγχίμους
ἔχουσάν·

Euripide

Le texte soumis aux candidats était un passage des *Phéniciennes* d'Euripide (vers 357-373). Au cours d'une trêve qui interrompt brièvement la guerre qui l'oppose à son frère Étéocle, roi de Thèbes, Polynice rencontre leur mère Jocaste et exprime sa douleur d'avoir été chassé de sa patrie. Quelques passages délicats demandaient une analyse grammaticale soignée et un mot-à-mot précis, qui mettaient les candidats sur la voie de la solution.

Polynice s'est introduit dans Thèbes (ἀφικόμην ἐχθρούς ἐς ἄνδρας, « ... je suis venu chez des ennemis »). En agissant ainsi, il a eu à la fois « raison » (parce qu'il a obéi à des sentiments légitimes de devoir et de patriotisme) et « tort » (à cause des dangers courus, et parce qu'il trouve sa mère dans un état pitoyable) : φρονῶν εὖ καὶ φρονῶν a souvent été mal compris. Il fallait partir du sens de εὖ φρονεῖν (« être sensé », « avoir raison ») et comprendre que les vers suivants donnent l'explication de ce double participe. La phrase suivante devait être analysée ainsi : ἀναγκαίως ἔχει, « il est nécessaire », avec une proposition infinitive dont le sujet est ἅπαντας, le verbe ἐρᾶν se construisant normalement avec le génitif (« ... que tous les hommes aiment leur patrie »). Ensuite, le premier δὲ est adversatif, tandis que le second souligne la réalité des choses : « mais (δ') celui qui parle autrement (ἄλλως), se joue de mots (λόγοισι χαίρει, litt. 's'amuse à des paroles'), tandis qu'en réalité (δὲ) il tient (ἔχει) sa pensée tournée vers elle (ἐκεῖσε, litt. 'vers là-bas', c'est-à-dire vers la patrie aimée). Polynice dit sa frayeur d'être victime d'un piège tendu par son frère (ne pas confondre δόλος, la ruse, et δούλος, l'esclave !). La phrase est construite avec une consécutive (οὕτω ... ὥστε), et une proposition introduite par μὴ exprimant la crainte, après le verbe ταρβεῖν et le groupe ἐς φόβον ἀφικόμην (« j'en étais arrivé à une telle peur ... »). Il fallait comprendre : je craignais « qu'une ruse, venant de mon frère (πρός + génitif) ne cause ma mort (κτάνη subjonctif aoriste 2 de κτείνω) ». L'épée à la main (ξιφήρη χεῖρ' ἔχων), Polynice traverse la ville avec prudence, en promenant ses regards tout autour de lui : l'expression κυκλῶν [de κυκλέω] πρόσωπον (litt. en faisant tourner mon visage, mes yeux, tout autour de moi) a été souvent mal comprise et a donné lieu à des traductions fantaisistes (par exemple : 'en passant devant les murailles de la ville', ou bien 'en mettant en cercle le front de mon armée'), alors qu'un mot-à-mot simple donnait le sens. Une seule chose donne à Polynice un sentiment de sécurité (bien traduire le ἔν initial) : la trêve (σπονδαί signifiant littéralement les libations qui marquent la trêve) et σὴ πίστις. Ces mots (σὴ πίστις) pouvaient recevoir deux interprétations, l'une et l'autre tout à fait admissibles, selon que l'on donne à l'adjectif possessif σὴ un sens 'subjectif' ou 'objectif' : ou bien « la garantie que tu me donnes, ta parole », ou bien « la confiance que je mets en toi ». C'est cette « parole » de Jocaste qui a fait entrer Polynice à l'intérieur des murailles de Thèbes sa patrie (τείχη πατρίδα régi par ἐσήγαγε). Polynice est arrivé « tout en pleurs » (πολύδακρυς) dans Thèbes, et il a revu « après beaucoup de temps » (la compréhension de χρόνιος a donné lieu à des erreurs) les lieux essentiels de la ville : le palais royal (μέλαθρον), les autels des dieux, les gymnases « dans lesquels (datif neutre pluriel : οἷσιν) j'ai été élevé (ἐνετρέφην aoriste 2 passif de ἐντρέφειν) », et l'eau de la source Dirce qui coule près de Thèbes. Le relatif de liaison au génitif pluriel ὧν se construit avec le participe aoriste passif ἀπελαθείς (de ἀπελαύνω) : « injustement chassé de ces lieux », Polynice habite à présent une ville étrangère (ξένην πόλιν), où il verse des torrents de larmes. Cette dernière expression demandait une fine analyse : c'est à travers les yeux de Polynice (διά + génitif ὄσων, de τῶ ὄσσε = les deux yeux, à ne pas confondre avec ὄσων) que s'écoule le flot de ses larmes (verbe ἔχειν + complément νᾶμα δακρύροον, littéralement l'épanchement du flot de mes larmes). Sa douleur va croissant (ἔκ γὰρ ἄλγους ἄλγος αὖ, « car d'une douleur procède encore une autre douleur »), lorsqu'il voit sa mère (σὲ δέρομαι + participe ἔχουσαν) « la tête rasée » (adjectif ξυρήκης, litt. tondue avec un rasoir) et « portant des vêtements noirs » (πέπλους μελαγχίμους) pour signifier les peines que lui causent le désastre présent de sa famille.

19 candidats ont composé cette année. La moyenne de l'épreuve s'établit à 11, 13 sur 20. Douze copies ont obtenu la moyenne et plus. Six copies ont été notées entre 18,5 sur 20 (la meilleure note) et 13, 5 sur 20. Les deux copies les plus faibles ont obtenu 5, 5 et 6 sur 20.

Jury : M. Philippe HOFFMANN, directeur d'études à l'École pratique des hautes études ; Mme Brigitte MONDRAIN, directrice d'études à l'École pratique des hautes études.

7. VERSION ANGLAISE (LVE 1)

‘What Father Brown heard’

If you meet a member of that select club, ‘The Twelve True Fishermen,’ entering the Vernon Hotel for the annual club dinner, you will observe, as he takes off his overcoat, that his evening coat is green and not black. If (supposing that you have the star-defying audacity to address such a being) you ask him why, he will probably answer that he does it to avoid being mistaken for a waiter. You will then retire crushed. But you will leave behind you a mystery as yet unsolved and a tale worth telling.

If (to pursue the same vein of improbable conjecture) you were to meet a mild, hard-working little priest, named Father Brown, and were to ask him what he thought was the most singular luck of his life, he would

probably reply that upon the whole his best stroke was at the Vernon Hotel, where he had averted a crime and, perhaps, saved a soul, merely by listening to a few footsteps in a passage. He is perhaps a little proud of this wild and wonderful guess of his, and it is possible that he might refer to it. But since it is immeasurably unlikely that you will ever rise high enough in the social world to find ‘The Twelve True Fishermen,’ or that you will ever sink low enough among slums and criminals to find Father Brown, I fear you will never hear the story at all unless you hear it from me.

The Vernon Hotel, at which The Twelve True Fishermen held their annual dinners, was an institution such as can only exist in an oligarchical society which has almost gone mad on good manners. It was that topsyturvy product—an ‘exclusive’ commercial enterprise. That is, it was a thing which paid, not by attracting people, but actually by turning people away. In the heart of a plutocracy tradesmen become cunning enough to be more fastidious than their customers. They positively create difficulties so that their wealthy and weary clients may spend money and diplomacy in overcoming them.

G. K. Chesterton, *Father Brown Stories*, 1910.

G.K. Chesterton (1874-1936) est un écrivain anglais, auteur de nombreux ouvrages, connu en particulier pour la création de son personnage de prêtre-détective, ‘Father Brown’ (l’emprunt est préférable, même si ‘le père Brown’ reste possible), qui fait sa première apparition dans cette nouvelle dont un extrait est proposé à la traduction incluse dans un recueil publié en 1910.

Il suffit de quelques lectures linéaires préliminaires avant de se précipiter dans la traduction pour repérer le ton de ce passage afin de tenter de le reproduire au mieux dans la traduction. Plusieurs éléments peuvent être pris en compte. Tout d’abord l’adresse au lecteur par un narrateur anonyme, ce qui suggère immédiatement une certaine familiarité, voire une complicité ironique avec le lecteur qui est appelé à participer au récit – il faut en tenir compte: *if you meet a member of that select club* (1) : ‘si vous rencontrez un membre de ce club très fermé (trié sur le volet), *you will observe* (3) : ‘vous remarquerez’, *you ask him why* (6) : ‘vous lui demandez pourquoi’, *you will then retire crushed* (8) : ‘alors, vous rebrousserez chemin, déconcerté (abasourdi, confus). Cet appel au lecteur se poursuit sur les deux

paragraphes suivants. Le troisième est plus général, impersonnel et couronne l'effet de sens de ce passage : le paradoxe ironique.

Un autre procédé narratif confirmant et renforçant l'ironie du texte est immédiatement décelable : celui de l'emphase, de l'exagération, de l'excès (*overstatement*) : *supposing that you have the star-defying audacity to address such a being* (5,6), 'si vous aviez l'outrecuidance insensée (inouïe) de vous adresser à une telle personnalité'. On voit immédiatement combien une traduction littérale est maladroite : *'si vous aviez l'audace défiant les étoiles de vous adresser à un tel être.' L'emphase est confirmée et redoublée plus loin : *since it is immeasurably unlikely that you will ever rise enough in the social world* (20-21) : 'puisque'il est manifestement plus qu'improbable que vous vous élevez suffisamment dans l'échelle sociale', *or that you will ever sink low enough among slums and criminals* (22-23) 'ou que vous sombriez assez bas dans les mauvais quartiers (les taudis) où grouillent les criminels'.

L'ironie est une figure de style complexe et contournée marquant la contradiction. Le procédé est très opératoire car il permet de dire en même temps, de façon humoristique une chose et son contraire, comme l'a souligné par exemple Umberto Eco. Ce qui implique une importante participation du lecteur qui ne doit surtout pas prendre pour argent comptant tout ce qui est dit par le narrateur ou écrit par l'auteur, et qui doit, au contraire, ne pas hésiter à en sourire.

L'ironie se reflète dans le dernier paragraphe qui en constitue l'aboutissement sous la forme d'un paradoxe (G.K. Chesterton a été surnommé 'le prince du paradoxe') annoncé par *It was that topsy-turvy product* (29-30) : 'c'était le résultat d'une pirouette', *it was a thing which paid, not by attracting people, but actually by turning people away* (31-32) : 'c'était une technique qui réussissait, non pas en attirant les clients, mais en les faisant fuir'.

Le deuxième paragraphe est consacré à introduire Father Brown : *if you were to meet a mild, hard-working little priest* (12-13), 's'il vous arrivait de rencontrer un modeste (discret) petit prêtre besogneux'. Ce passage résume parfaitement en quelques mots la fonction du prêtre-détective dans la nouvelle : *He would probably reply that upon the whole his best stroke was at the Vernon hotel, where he had averted a crime and, perhaps, saved a soul, merely by listening to a few footsteps in a passage.* (14-17) : 'il répondrait probablement que, finalement son plus joli coup avait eu lieu à l'hôtel Vermon où il avait déjoué (empêché, prévenu) un crime et, peut-être sauvé une âme en se contentant d'écouter des bruits de pas dans un couloir.'

Le traducteur (et le lecteur) comprennent immédiatement que cet inspecteur a la spécificité d'être à la fois un enquêteur dans un roman policier et un prêtre.

Le passage contient de nombreux effets sonores (allitérations et assonances) et il est possible d'en conserver quelques-uns : *this wild and wonderful guess of his* (19) : 'la surprenante et stupéfiante découverte qu'il avait faite' ; *wealthy and weary clients* : 'les clients aisés et blasés'.

De nombreux candidats qui sont parvenus à adopter le ton juste ont obtenu de bons résultats (certains ont fait d'intéressantes trouvailles) et ont gagné des points en réussissant à dépasser une simple traduction littérale. Ils ont ainsi démontré que cet exercice très rigoureux et enrichissant ne peut pas s'improviser au dernier moment et que rien ne saurait en aucun cas remplacer une patiente et sérieuse préparation tout au long de l'année en classe préparatoire.

Jury : M. François GALLIX, professeur à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; Mme Vanessa GUIGNERY, professeur à l'École normale supérieure de Lyon.

8. VERSION ALLEMANDE (LVE 1)

Eine umstrittene Tänzerin

Im Februar 1924 tritt Gret Palucca dann auch zum ersten Mal als Solotänzerin auf und zeigt damit offiziell die Trennung von Mary Wigman an. Doch sie trennt sich nicht nur von der Lehrerin, sie leitet mit ihrem Auftritt auch die sukzessive Abkehr von deren Ausdruckstanz ein, hin zu dem, was einmal „Tanz Palucca“ heißen wird, und von dem sie selber sagen wird: „Meine Tänze haben keinen anderen Inhalt und Sinn als eben den Tanz, die natürliche Bewegung, gestaltet im Gleichklang mit der Musik.“

Seit Anfang des Jahres ist Gret Palucca verheiratet. Am 12. Januar 1924 hat sie den Dresdner Kaufmannssohn Friedrich Bienert geheiratet. Finanziell ist sie damit aller Sorgen ledig, die Auseinandersetzungen mit der Mutter um die Finanzierung ihrer Tanzausbildung sind damit hinfällig. Auch ansonsten öffnet ihr diese Ehe alle Türen. Die Familie Bienert ist bekannt für ihr großzügiges Mäzenatentum und mit vielen berühmten Künstlern befreundet. Von nun an verkehrt die junge Tänzerin mit Wassily Kandinsky, Paul Klee und den Architekten des Bauhauses, für die sie als Tänzerin die ganze Ästhetik des Bauhauses verkörpert.

Friedrich Bienert investiert viel Geld und Mühe in die Karriere seiner Frau. Im Sommer 1925 lässt er einen Prospekt mit dem Titel „Palucca Tanz“ verbreiten, in dem Künstler wie Kandinsky Paluccas Talent in den höchsten Tönen loben. Dies geschieht allerdings vor allem aufgrund der persönlichen Aufforderung durch den Mäzen Bienert, der bei allen Künstlern wohl gelitten ist. In den nächsten Jahren werden mehrere Ausgaben dieser Broschüren publiziert. Fotos von Gret Palucca auf Zigarettenbildchen und Kaffeeverpackungen ergänzen die Bemühungen, sie ins Gespräch zu bringen. Bis zu seiner Scheidung im Jahre 1930 rührt das Ehepaar Bienert höchst erfolgreich die Werbetrommel für ein einziges Produkt: Palucca!

In den nächsten Jahren hat sie Auftritte in ganz Deutschland. Sie wird umjubelt, aber auch kritisiert. Ihr Tanz ist weder klassisches Ballett noch reiner Ausdruckstanz, sondern wird mehr und mehr zu einem Tanz ohne außertänzerischen Inhalt. Palucca will kein Thema darstellen, es geht ihr allein um die Bewegungen an sich. Damit kreiert sie einen völlig neuen Stil. Dies löst eine erbitterte Kontroverse aus zwischen denen, die ihn für zu technisch und zu wenig künstlerisch halten, und solchen, die begeistert sind von eben jener reinen Bewegungskunst. Zwar anerkennt jedermann ihre nahezu vollkommene Körperbeherrschung, doch ihre Kritiker sehen in ihr mehr eine Gymnastiklehrerin als eine Tänzerin. Besonders umstritten sind ihre Improvisationen. Mehr als einmal empfiehlt man ihr spöttisch, ihre technischen Übungen zu Hause zu machen und das Publikum nicht mit Trainingsarbeit ohne jeglichen künstlerischen Wert zu belästigen.

Michaela Karl, *Bayerische Amazonen : zwölf Frauenporträts aus zwei Jahrhunderten*, 2008.

Le texte proposé cette année était un extrait de l'ouvrage de M. Karl, *Bayerische Amazonen : zwölf Frauenporträts aus zwei Jahrhunderten*, qui passe en revue la vie de douze Bavaraises ayant marqué les deux derniers siècles. Le personnage retenu, Gret Palucca (1902-1993), permettait, en écho aux hommages appuyés rendus à Pina Bausch entre 2009 et 2011, de mettre en lumière le rôle capital de la danse en Allemagne.

Cet extrait évoque les années 20-30 de la carrière de G. Palucca : rupture avec Mary Wigman (l. 1-4) ; affirmation d'un style Palucca (l. 4-9) ; milieu familial (l. 10-15) ; relations nouées avec de célèbres artistes (l. 15-20) ; campagne publicitaire en faveur du « produit Palucca » (l. 21-32) ; présentation de ce nouveau style provoquant parfois des réactions houleuses de la part du public ou des critiques (l. 33-48).

Sur le plan syntaxique, le texte présentait peu de difficultés :

- dans le premier paragraphe, il fallait veiller à respecter les constructions (l. 3-7), à identifier le possessif *deren* (l. 5), les relatifs *zu dem*, *was* (l. 5) et *von dem* (l. 6) et bien évidemment rattacher ces deux derniers aux formes verbales *heißen wird* et *sagen wird*.
- dans le troisième paragraphe, la proposition subordonnée relative *der bei allen Künstlern wohl gelitten ist* (l. 26-27) a donné lieu à des contresens. Certains candidats sont partis sur la piste de *gelitten hat* au lieu de travailler sur l'expression *jmdn (nicht) leiden können*. En outre, *bei allen Künstlern* pouvait facilement rappeler les expressions *bei jmdm beliebt sein*, *bei jmdm gern gesehen sein*. Bienert venait en effet d'être qualifié de *Mäzen* (l. 26) et sa famille avait par ailleurs fait l'objet d'une présentation élogieuse dans le deuxième paragraphe.
- dans le dernier paragraphe, la phrase pourtant simple (l. 39-42), qui développait le titre « *Eine umstrittene Tänzerin* », a déstabilisé certains candidats. Sans doute cela est-il en fait dû à une fragilité lexicale (*aus-lösen* confondu avec *lösen*) qui n'a pas permis aux étudiants de bien saisir le contraste évoqué l. 39 « *zwischen denen, die* » et l. 40-41 « *und solchen, die* ».
- on notera enfin que des tournures fréquentes telles que *weder... noch* (l. 34-35) ou *zwar... aber* (ici avec sa variante *doch*, l. 42-43) ne sont pas systématiquement identifiées.

Sur le plan lexical, les erreurs sont parfois liées :

1°. à des confusions entre des termes de consonance proche :

- *die Trennung* (l. 2) confondu par 7 candidats avec *das Training*. On trouvait pourtant dans le texte *sich von jmdm trennen* (l. 3) et *die Trainingsarbeit* (l. 47) ;
- *ein-leiten* (l. 4-5) traduit comme *leiten* ou *ein-teilen* ;
- *aus-lösen* (l. 39) traduit comme *lösen* dans 5 copies ;
- *vor allem* (l. 25) confondu avec *vor allen* ;
- *außertänzerisch* (l. 36) : *außer* confondu avec *äußerst* ;
- *jener* (l. 41) traduit comme *jeder*.

2°. à des lacunes réelles : la proposition « *es geht ihr allein um die Bewegungen an sich* » (l. 37-38) a souvent été mal comprise. Les erreurs sont multiples : *es geht ihr um* est souvent mal rendu, la valeur de *allein* est source de confusion et *an sich* s'est révélé plus complexe que prévu. Le jury a ainsi trouvé : *ça lui va seule pour les mouvements* (sic) mais également : *il n'est question pour elle que des mouvements en eux-mêmes* et toutes sortes de traductions intermédiaires.

Malgré ces faiblesses, le jury a noté avec satisfaction que les étudiants ont généralement proposé des traductions astucieuses pour des expressions pourtant assez délicates telles que :

- *die Werbetrommel rühren* (l. 31-32) : *battage publicitaire, mener une campagne publicitaire, appliquer l'arsenal publicitaire* etc. ..., ou

- *ohne außertänzerischen Inhalt* (l. 36) : *sans contenu autre que la danse, sans autre contenu que ce qui se rapporte strictement à la danse etc. ...*

Erreurs liées à un manque de culture générale :

- *den Dresdner Kaufmannssohn* : 4 candidats ont traduit le nom de la ville par *Dresd*, *Dresdes* (2 copies) ou encore *de la Dresde* ! (l. 11)
- *(mit)... den Architekten des Bauhauses* : seuls 7 étudiants ont proposé *les architectes du Bauhaus*. Le jury a été contraint de lire des aberrations telles que *la Bauhaus*, *la Bauhause*, *l'immeuble*, *l'édifice*, *la maison en construction* voire *les fermes...* (l. 18-19)

Il va de soi que les bonnes copies ne présentaient pas ce type d'erreur.

Notes : 18 copies ont été corrigées. La moyenne de l'épreuve s'élève à 10,69. Les notes s'échelonnent de 03 à 17.

Jury : Mme Béatrix FRAPPEZ, professeur au lycée Jean Calvin, Noyon ; Mme Anne LEFEBVRE, professeur au lycée Hélène Boucher, Paris ; Mme Sibylle SAUERWEIN, maître de conférences à l'Université de Paris VII-Denis-Diderot.

9. VERSION ESPAGNOLE (LVE 1)

Dentro del reservado —una especie de sala de reuniones con una pequeña mesa oval acordonada por negros y modernos sillones de respaldo alto—, nos esperaban tres personas: presidiendo la reunión, Monseñor Tournier, sentado en uno de los extremos y con cara de pocos amigos; a su derecha, el capitán Glauser-Röist, igual de pétreo que siempre pero con un aspecto diferente, extraño, que me llevó a examinarlo con mayor atención y a sorprenderme enormemente al reparar en que, como si hubiera estado una semana tomando el sol en alguna playa turística de la costa adriática, exhibía un hermoso bronceado (con partes tirando a rojo-cangrejo) que permitía diferenciar, por fin, las zonas de pelo de las zonas de piel; y, por último, un individuo desconocido, a la derecha de Glauser-Röist, que mantenía la cabeza baja y las manos fuertemente entrelazadas como si estuviera muy nervioso.

Monseñor Tournier y Glauser-Röist se pusieron en pie para recibirnos. Me fijé en las alineadas fotografías que colgaban sobre las paredes color crema: todos los pontífices de este siglo, con sus sotanas y solideos blancos, exhibiendo afables y paternales sonrisas. Hice una genuflexión ante Tournier y luego me encaré con el soldadito de juguete:

—Volvemos a encontrarnos, capitán. ¿Debo agradecerle este interesante vuelo de ida y vuelta a Dublín?

Glauser-Röist sonrió y, por primera vez desde que nos conocíamos, se atrevió a tocarme, sujetándose por el codo y acercándose hasta el asiento donde permanecía inmóvil el desconocido, que se llevó un susto de muerte al vernos avanzar directamente hacia él.

—Doctora, permítame presentarle al profesor Farag Boswell. Profesor... —este se puso de pie tan rápidamente que un bolsillo de la chaqueta se le enganchó en el reposabrazos del sillón y sufrió un brusca frenada en su intento de levantarse. Luchó a brazo partido con el bolsillo hasta que consiguió liberarlo y, sólo después de ajustarse sobre la nariz las menudas gafitas redondas que llevaba, fue capaz de mirarme directamente a los ojos y sonreír con timidez—. Profesor Boswell, le presento a la doctora Ottavia Salina, religiosa de la Orden de la Venturosa Virgen María, de quien ya le he hablado.

El profesor Boswell me tendió una mano temerosa que yo estreché sin demasiado convencimiento. Era un hombre muy atractivo, de unos treinta y siete o treinta y ocho años, casi tan alto como la Roca y vestido de manera informal (polo azul, chaqueta deportiva, pantalones beige anchos, muy arrugados, y un par de botas de campo sucias y gastadas). Parpadeaba nerviosamente mientras trataba de evitar que su mirada huyera despavorida de la mía, cosa que hacía de continuo.

Matilde Asensi, *El último Catón*, 2001

Pour la deuxième fois, les candidats de la section A avaient la possibilité de choisir l'espagnol au titre de la première langue. Ils ont été huit cette année, soit trois de plus que lors de la session précédente. Le jury ne peut que se féliciter de cette hausse qui témoigne d'un réel intérêt pour la langue espagnole.

La version proposée à l'épreuve écrite était extraite de *El último Catón*, de Matilde Asensi, publié en 2001. Sans grandes prétentions littéraires assurément, ce roman – avatar hispanique des productions de Dan Brown – n'offrait aucune difficulté majeure. La syntaxe relativement simple ne devait pas piéger des candidats bien préparés, pas plus que les termes de la vie quotidienne (tel le lexique du mobilier), ou ceux, plus spécifiques, au vocabulaire ecclésiastique (*sotana*, *solideo*), dans la mesure où des réseaux sémantiques permettaient d'élucider ou de préciser leur sens. C'est donc un véritable exercice de traduction que le jury a souhaité proposer. Il exigeait des candidats une bonne connaissance de l'espagnol et une certaine habileté dans la traduction de plusieurs tournures. Le jury – sans attendre de candidats non-spécialistes une connaissance parfaite du lexique – s'est placé dans la continuité de la ligne d'évaluation adoptée depuis plusieurs sessions.

Il reste toutefois inflexible sur la correction et la qualité de la langue et a eu la satisfaction de constater, dans l'ensemble, une bonne tenue du français. Quelques scories intolérables persistent toutefois, comme l'absence de subjonctif après la locution conjonctive « jusqu'à ce que », la méconnaissance de la morphologie de certains imparfaits du subjonctif dépourvus de l'accent circonflexe de rigueur. De moindre gravité, on a déploré également l'absence de trait d'union dans les numéraux cardinaux entre le chiffre des dizaines et celui des unités, un accent circonflexe égaré sur « tachées »... Des peccadilles assurément qui ne doivent qu'inciter les candidats à rechercher la perfection en la matière !

La répartition des notes – de 6,5 à 17 – montre combien cette version permettait de mettre en valeur les préparations au concours sérieuses et efficaces et, partant, de souligner les défauts et lacunes d'autres moins consciencieuses. Ainsi, une copie particulièrement précautionneuse et d'une grande richesse a rétabli, dans l'infinitif espagnol (« me llevo a examinarlo y a sorprenderme enormemente »), la forme féminine correspondante française identifiant avec aisance les personnages et les ressorts du récit (« me trouver énormément surprise »). On a pu également lire l'heureuse traduction « soldat d'opérette » pour « soldadito de juguete » dans plusieurs copies. En revanche, certains candidats ont été pénalisés par une lecture trop superficielle du texte, voyant « coordonada » en lieu et place d'« acordonada ». Il s'agit là d'étourderies dommageables, sans commune mesure avec les lourds contresens dus à l'ignorance de l'emploi de la préposition « a » devant les COD à référent personnel, ou encore avec des maladresses répétées (propositions subordonnées relatives introduites par « de qui » plutôt que par « dont »). Enfin, une bonne relecture avant de remettre sa copie aurait pu éviter à certains candidats des traductions prêtant à sourire tel « rouge crabe » pour « rojo cangrejo » ou « l'Aventureuse Vierge Marie » pour « la Venturosa Virgen María ».

Jury : Mme Béatrice PEREZ-DEQUEKER, maître de conférences à l'Université de Rennes II-Haute-Bretagne ; M. Fabrice QUÉRO, maître de conférences à l'Université de Bordeaux III-Michel-de-Montaigne.

II – ÉPREUVES ÉCRITES DE LA SECTION B

1. COMPOSITION FRANÇAISE

Voir le rapport donné plus haut en page 7.

2. HISTOIRE MODERNE

Programme : 1. Les villes en Europe, du début du XVI^e siècle à la fin du XVIII^e siècle (France, Italie, Pays-Bas et Provinces-Unies, Empire) ; 2. Réforme protestante et réforme catholique en France de François I^{er} à Louis XIV.

Sujet : Commentaire du document suivant.

*Lettre adressée par le Tasse (Torquato Tasso), de la cour de France,
au comte Ercole de' Contrari, à la cour de Ferrare,
comparant la France et l'Italie
[Paris, 1571]*

[...] Quant à moi, je crois que la France est supérieure sur beaucoup de points et inférieure sur beaucoup d'autres. Si je voulais discourir avec assurance de chacun, il conviendrait que j'aie une plus grande expérience des choses de France et d'Italie, et plus de loisir pour les examiner et les mettre par écrit. Mais, pour ne pas me taire sur le tout, je parlerai de la manière des édifices, puisque c'est un aspect qui importe beaucoup. Or, que la construction des villes d'Italie soit d'un art et d'une beauté tout autres, nul n'en doute. Je ne parle pas de la force des murailles publiques, parce que cela également est évident. Quant aux maisons des particuliers, mis à part que celles de France sont toutes construites en bois et sans aucune intelligence de l'architecture, je ne leur trouve pas cette commodité dont on leur fait souvent crédit ; à moins qu'on veuille compter comme commodités les escaliers en vis, dont le colimaçon très serré fait tourner la tête. Ajoutez que les chambres sont pour la plupart sombres et mélancoliques. Ajoutez encore qu'il n'y a aucune suite de pièces qui fasse une forme commode d'appartement. Ainsi sont ordinairement les maisons privées.

Admirable, cependant, la France l'est véritablement par ses églises ; aussi bien par leur nombre, qui est presque innombrable dans les villes comme dans les campagnes, que par la grandeur et magnificence de chacune : indice très certain de l'ancienne dévotion de ce pays. Mais, bien que les églises aient un aspect riche et somptueux, on y admire plutôt la dépense des fondateurs qu'on n'y approuve l'art de l'architecte, parce que l'architecture est barbare, et on voit qu'on y a seulement eu égard à la solidité et à la pérennité, et nullement à l'élégance et à au décorum. En outre, presque toutes sont obstruées par le chœur, qui, étant placé au milieu des églises, arrête la vue et ne laisse pas considérer la grandeur de l'ensemble. Il n'y a en outre aucune œuvre de peinture ni de sculpture qui ne soit grossière et mal proportionnée. A moins qu'on veuille compter parmi les peintures les fenêtres de verre coloré à figures, dont il y a une très grande multitude, dignes à la fois d'admiration et d'éloge, tant par la beauté et l'éclat des couleurs que par le dessin et l'art des images. Sur ce point, les Français peuvent en remonter aux Italiens, puisque l'art du verre, qui chez nous est principalement apprécié pour le luxe et le plaisir des buveurs, est employé par eux à l'ornement des églises de Dieu et au culte religieux. Les églises de France ne doivent pas moins de beauté à leurs clochers, lesquels (comme les églises elles-mêmes) sont couverts d'une sorte de pierre qui, imitant parfaitement le plomb, donne une apparence très belle et de beaucoup plus grand prix. Je conclus en somme que, autant les églises de France l'emportent par le nombre et la grandeur d'édifices massifs et durables, autant les nôtres

sont supérieures par l'architecture et par l'ornement des tableaux et des statues. Je parle en termes généraux, puisque, à considérer les cas particuliers, il ne fait aucun doute que, sur ce point également, à savoir la magnificence et la grandeur des édifices, la cathédrale de Milan, et peut-être quelque autre d'Italie, surpasse toutes les églises de France dont j'ai eu connaissance, et particulièrement ici celle de Notre-Dame de Paris, si célèbre.

Mais puisque nous sommes amenés à mentionner Paris, plaise à M. le comte que, par digression, je recherche s'il y a une ville d'Italie qui mérite de lui être comparée. Je ne parlerai ni de Rome ni de Naples, puisque l'une, vénérable par la majesté pontificale et par les vestiges de la grandeur antique, et l'autre, célèbre par l'agrément et la commodité du site comme par la multitude des barons et des chevaliers, sont cependant en tout point si différentes de Paris qu'elles ne se prêtent pas à la comparaison. La ville de Milan, qui lui ressemble plus, est cependant infiniment inférieure, tant en abondance d'habitants et en multitude de marchandises et de richesses qu'aussi par la beauté et les avantages du site, puisqu'elle n'est pas traversée par un grand cours d'eau navigable comme l'est Paris.

Peut-être Venise n'est-elle pas indigne de lui être égalée : bien qu'elle soit moindre en circonférence, moins abondante en population et moins riche de marchandises, elle est cependant beaucoup plus remarquable par la multitude des palais et autres édifices très superbes, par la quantité des navires, galères et autres vaisseaux de guerre et de transport, et par la qualité de son site, qui surpasse toutes les autres merveilles. L'enceinte de Paris est peu forte ; et les Parisiens ne peuvent pas non plus dire comme les Spartiates (étant plus vils que tous les autres hommes) que leurs corps forment le rempart de la cité. Mais le site de Venise, fortifié par la providence de la nature, protège cette cité de tout assaut ou siège. En sorte que, à peser ces qualités qui font l'infériorité ou la supériorité respective de Paris et Venise, il est difficile de savoir de quel côté pencherait la balance. Mais je croirais volontiers que, si l'on pouvait présenter comme sur un théâtre l'une et l'autre de ces villes aux yeux d'un spectateur étranger mais bon juge, la vue de Venise lui causerait plus d'émerveillement que celle de Paris. Pourtant nous, par lassitude et mépris de ce qui nous est propre, nous admirons ce qui est étranger. [...]

Je désapprouve l'usage des nobles [français] d'habiter retirés chacun chez soi dans leurs villages et loin de la société des villes. En effet, outre que l'homme est un animal civil et sociable et qu'on ne devrait se retirer de la compagnie d'autrui pour aucune autre raison que pour s'adonner à la contemplation, je dirai que le noble, en fréquentant principalement domestiques et vilains, s'habitue à une manière de vivre impérieuse et devient insolent. Et les roturiers, établis en ville, ne côtoyant pas ceux qui possèdent une certaine distinction, se confortent dans la bassesse d'esprit et de mœurs dont ils sont marqués par leur naissance vile. Je sais que cet usage est commun à l'Allemagne et aux autres nations étrangères ; et je sais qu'on peut répondre que les nobles, étant souvent à la cour et circulant d'un village à l'autre, conversent ensemble. Pourtant je récuse un tel argument et ne me satisfais pas de telles raisons. Il me semble comprendre que cette opinion erronée s'enracine plutôt dans leur orgueil, qui refuse de reconnaître le pouvoir supérieur des magistrats. [...]

(Trad. M. Smith)

Le document proposé aux candidats, dans le cadre de la question sur l'histoire des villes en Europe, était extrait d'une lettre adressée en 1571 par le Tasse, séjournant quelques mois en France, à Ercole de' Contrari, noble courtisan du duché de Ferrare. L'auteur, le plus grand poète italien de la seconde moitié du XVI^e siècle, mais médiocre observateur, y disserte sur les qualités respectives de la France et de l'Italie. Encore une fois – les conseils qui suivent rejoignent ceux de l'an dernier –, il ne faut pas craindre de critiquer le document, d'en chercher les a priori, les motivations et les limites. La lettre est intéressante non tant par ce qu'elle nous apprend de la France du temps de Charles IX (pas grand-chose, au fond), que plutôt comme document d'histoire culturelle illustrant en l'occurrence le regard d'un homme du XVI^e siècle sur la ville, ses qualités réelles et idéales. Pour en tirer parti, il fallait d'abord, comme toujours, lire de près pour dégager les articulations logiques (dans ce cas on pourrait dire dialectiques, le Tasse s'y montre scolastique et aristotélicien, mais le jury n'en demandait pas tant). Ensuite, des connaissances concrètes d'ordre général sur les villes européennes permettaient d'explicitement diverses références et allusions qui nourrissent le discours.

Le jury n'attend aucun prodige d'érudition, il préfère une pensée méthodique et nuancée : il faut toujours prendre le temps, au brouillon, d'une rigoureuse dissection du texte, à la fois dans sa structure interne et par rapport à ce que l'on sait du contexte, pour en proposer une interprétation cohérente et convaincante.

La première partie concerne l'architecture, autrement dit la ville telle qu'on la voit, qu'on la visite et qu'on s'y loge : édifices publics (murailles et églises), et privés (maisons). Pour comprendre sur quoi portent les jugements, il était utile, comme l'ont fait un certain nombre de copies, de s'interroger sur le paysage urbain à la date de la lettre, en étant conscient de sa stratification historique : naturellement, les villes françaises en 1571 sont encore largement médiévales, mais à l'opposé il ne faut pas pour autant oublier les constructions nouvelles. Les murailles de Paris et de nombreuses autres villes françaises sont anciennes, la plupart des églises aussi, voire les maisons. On pouvait aussi se demander quelles villes le poète a pu voir, au moins sur le chemin entre l'Italie et Paris, à défaut de connaître plus largement ses mouvements en France.

Le raisonnement du Tasse et son lexique – qui méritait d'être considéré avec beaucoup d'attention – opposent d'emblée deux pôles, donnant le ton de tout le texte : l'un matériel, commodité, richesse, somptuosité, prix, solidité..., où il situe la France ; l'autre idéal et intellectuel : art, élégance, décorum, intelligence, beauté, toutes qualités italiennes. Par ailleurs il apparaît clairement que sur divers points il discute une opinion commune plutôt favorable à la France : « commodité dont on leur fait souvent crédit », « admirable, la France l'est véritablement... », « Notre-Dame de Paris, si célèbre »...

Dans le long passage sur les églises, plusieurs candidats (encore trop peu nombreux) ont aperçu l'opposition élémentaire qui sous-tend le discours, entre architecture de la Renaissance italienne et tradition gothique française, sans toutefois suivre ce fil directeur aussi loin qu'on aurait aimé. La cathédrale gothique est vue comme somptueuse (c'est-à-dire coûteuse), durable et même paradoxalement « massive », parce qu'elle est en pierre de taille, ancienne et de grandes dimensions. Même les toits en ardoise (pierre « imitant le plomb ») contribuent à cette impression – on pouvait citer Du Bellay préférant l'« ardoise fine » à la tuile romaine... La comparaison avec le Dôme de Milan a été perdue, puisque la silhouette de ce monument emblématique de l'Italie du Nord paraît inconnue : c'est justement une immense cathédrale gothique à la manière transalpine. De rares copies en revanche ont su faire référence aux décisions du concile de Trente sur l'espace ecclésial : le souci du « décorum » (qui n'est pas le décor !) s'y rattache, mais aussi l'observation sur l'inconvénient des jubés – le chœur qui « obstrue » la vue de l'église. C'est là un détail, mais ceux qui ont osé s'y attaquer n'ont guère vu de quoi il s'agissait ; il n'a même pas favorisé les candidats passés par le lycée Henri IV, qui ont à Saint-Étienne-du-Mont le plus célèbre jubé de France. Les connaissances artistiques, au total, sont très faibles : elles relèvent certes de l'enseignement de l'École, mais le programme supposait au moins un peu d'architecture. Or pour la grande majorité, passé le début du XVI^e siècle, c'est un vide qu'on emplit en anticipant de près d'un siècle le Baroque et le Bernin (1598-1680).

La seconde partie de la lettre renonce à la description plus ou moins méthodique pour mettre sur pied une hasardeuse comparaison entre Paris, la ville qui résume la France, et une ville choisie pour représenter l'Italie. En passant en revue différentes capitales de la Péninsule (Rome, Naples, Milan, Venise), le texte invitait le commentateur à s'attarder pour les caractériser chacune à grands traits, par le site, la population, les principales sources de richesse, puisque ce sont des arguments que l'auteur lui-même considère, mais peu de candidats ont saisi l'occasion de faire fructifier leurs fiches, et la plupart ont au contraire expédié hâtivement ces lignes. Le choix auquel s'arrête le Tasse de comparer Paris à Venise peut paraître paradoxal, tant les deux villes sont différentes à première vue, et pourtant presque personne n'a insisté sur l'absolue singularité de la ville de Venise. La comparaison se résout en fait dans un face-à-face qui n'a plus rien de concret, une vision de poète : choix subjectif fondé sur une esthétique de l'émerveillement ; ce pouvait être l'occasion de citer un texte célèbre et bien antérieur, celui où Commynes s'ébahissait de la vue du Grand Canal, la plus belle rue du monde.

La troisième partie revient plus nettement sur un thème qui affleurerait déjà, les conceptions sociales du Tasse, fondées sur la primauté de la noblesse en toutes choses et son intime rapport à la civilisation urbaine, puisque la noblesse italienne, telle qu'elle se présente en son temps, est largement née de la ville même. Cela sous-tend en réalité constamment la polarité établie dans son esprit, et celui de ses compatriotes, entre l'Italie et l'Europe transalpine : l'allusion à l'Allemagne et aux « autres pays » n'a guère été relevée, et c'est dommage (encore une occasion de dire ce que l'on pouvait savoir). Que les Parisiens, par exemple, ne soient pas le digne rempart de leur ville comme les Spartiates tient aussi à ce que le Tasse les voit comme de vils roturiers : c'est cela qui interdit à son avis de comparer Paris à la « majesté » de Rome ainsi qu'à Naples, ville pleine de « barons » et « chevaliers ». Et Venise l'emporte aussi, entre autres, par les palais de sa noblesse (qui ne semblent éveiller non plus dans les copies aucun souvenir visuel). De rares candidats ont enfin saisi à juste titre, dans l'allusion au pouvoir des « magistrats », l'idée de la rivalité typiquement française entre la robe et l'épée.

La lettre du Tasse vaut au total assez peu comme analyse de première main des villes françaises. La matière et le ton sont celles d'une conversation mondaine sur le thème de la ville idéale à la cour de Ferrare (de très rares candidats ont pensé à rappeler quel laboratoire d'urbanisme a été cette ville sous les Este). La richesse du puissant royaume de France y est opposée à l'intelligence de l'Italie, à travers le reflet de leurs villes respectives, ce qui est une manière de revanche sur le déclin politique de la Péninsule. Le Tasse ne semble pas même prendre la mesure des difficultés actuelles de la France, et ceux qui ont cherché à tout prix des allusions aux guerres de Religion ont forcé le texte : « ancienne dévotion » signifie seulement dévotion séculaire, non passée – et même le vitrail (pas nécessairement médiéval !) paraît au Tasse un indice de plus de la piété des Français, plutôt que de leur talent artistique. En réalité son discours évoque plutôt une France intemporelle, dans une comparaison générale entre deux civilisations urbaines. Et son argumentation répond point par point à une opinion commune à laquelle il reproche d'être trop favorable à l'étranger contre sa patrie (« Nous admirons ce qui est étranger... »), reflet de la situation d'infériorité politique consacrée par le traité du Cateau-Cambrésis, et même dès le couronnement impérial de 1530 : c'est plus que jamais par la supériorité culturelle que cherche dès lors à s'affirmer le sentiment national italien. Et c'est en Italie que verront le jour de nouveaux grands chantiers d'urbanisme à la fin du XVI^e siècle, particulièrement à Rome, à côté desquels les travaux de Henri IV font assez modeste figure.

La majorité des candidats ont choisi un plan qui d'une manière ou d'une autre reflétait celui de la lettre. Il est vrai que seule une analyse très maîtrisée permettait de proposer sans risque un autre cheminement, et celui-ci était acceptable faute de mieux à condition de bien grouper et souligner, chemin faisant, les thèmes et opinions qui parcouraient l'ensemble du texte, comme on l'a fait ici, sans quoi on tombait facilement dans la paraphrase.

Le jury est toujours aussi sensible aux qualités d'expression. Répétons d'abord qu'une langue simple, claire, maîtrisée et même concise est dans tous les cas préférable à la logorrhée, à l'amphigouri ou aux néologismes à la mode, qui ne cachent jamais le manque de connaissances ou de pensée. Rappelons que les copies ne sont pas notées au poids. Plus inquiétant encore, des candidats nombreux (de plus en plus ?) emploient à contresens ou faux-sens des mots qui devraient être du langage commun, ou construisent des phrases à la syntaxe pauvre ou incertaine, peu apte à soutenir fermement la pensée. La connaissance du français aussi, sans laquelle on ne saurait être ni historien ni linguiste, puisque les chartistes ont cette double vocation, s'acquiert par l'exercice assidu de lectures variées.

Notes : Le niveau global des copies était très proche de celui de 2010, et la hausse apparente de la moyenne d'un point tient en partie à un ajustement du barème de notation en vue de mieux aligner les différentes épreuves. Mais la répartition est différente, avec une nettement plus forte proportion au-dessus de la moyenne, contrebalancée par un contingent de notes plus faibles.

107 copies notées de 0/20 à 18/20, moyenne 8,94/20 (en 2010 : 109 copies, moyenne 7,94/20).

18 copies notées de 0/20 à 5/20 ; 48 copies, le principal contingent, de 6/20 à 9/20 ; et 41 copies de 11/20 à 18/20 (soit 38% contre 27% à la moyenne en 2010).

Jury : M. Laurent BOURQUIN, professeur à l'Université du Maine ; Mme Isabelle POUTRIN, maître de conférences à l'Université de Paris-Est-Créteil ; M. Marc SMITH, directeur d'études à l'École nationale des chartes.

3. HISTOIRE CONTEMPORAINE (épreuve d'histoire de la BEL)

Programme : Les mondes du travail en France (1789-1946)

Voir le rapport de l'épreuve de la BEL.

4. LVE 1 : COMMENTAIRE ET TRADUCTION (épreuve de la BEL)

Voir le rapport de l'épreuve de la BEL.

5. VERSION LATINE

Les deux patries

Ce dialogue entre Atticus et Marcus (Cicéron) se tient à Arpinum, lieu de naissance du grand orateur. Cicéron vient d'analyser pour Atticus le plaisir qu'il éprouve chaque fois qu'il retrouve sa terre natale.

ATTICVS. – Ego uero tibi istam iustam causam puto, cur huc libentius uenias atque hunc locum diligas. Quin ipse, uere dicam, sum illi uillae amior modo factus atque huic omni solo, in quo tu ortus et procreatus es. Mouemur enim nescio quo pacto locis ipsis in quibus eorum quos diligimus aut admiramur adsunt uestigia. Me quidem ipsae illae nostrae Athenae non tam operibus magnificis exquisitisque antiquorum artibus delectant quam recordatione summorum uirorum, ubi quisque habitare, ubi sedere, ubi disputare sit solitus, studioseque eorum etiam sepulcra contemplor. Quare istum, ubi tu es natus, plus amabo posthac locum.

MARCVS. – Gaudeo igitur me incunabula paene mea tibi ostendisse.

ATTICVS. – Equidem me cognosce admodum gaudeo. Sed illud tamen quale est quod paulo ante dixisti, hunc locum – id est, ut ego te accipio dicere, Arpinum – germanam patriam esse uestram ? (1) Numquid duas habetis patrias, an est una illa patria communis ? Nisi forte sapienti illi Catoni fuit patria non Roma, sed Tusculum ?

MARCVS. – Ego mehercule et illi et omnibus municipibus duas esse censeo patrias, unam naturae, alteram ciuitatis : ut ille Cato, quom esset Tusculi natus, in populi Romani ciuitatem susceptus est, ita, quom ortu Tusculanus esset, ciuitate Romanus, habuit alteram loci patriam, alteram iuris.

Cicéron, *Traité des Lois*, livre 2, II, 4-5

(1). *uestram* : cette forme de 2^e personne du pluriel se justifie par le fait que l'auteur, dans la page précédente, associait à son propos son frère Quintus, lui aussi originaire d'Arpinum.

Le deuxième livre du *Traité des Lois* commence par un préambule de quelques pages destiné à suggérer un décor et créer l'atmosphère. Le lieu du dialogue est Arpinum, plus précisément la petite île baignée par le Fibrène, affluent du Liris, qui passe au pied de la propriété de Cicéron. L'auteur exprime son attachement à cet endroit, le berceau de ses origines. Alors s'engage entre Atticus et lui une réflexion sur la notion de patrie : de l'entretien ressort l'idée que la notion est double. Il existe pour chacun de nous une « petite patrie », réalité tout affective, c'est la terre natale ; puis, supérieure à celle-ci, une « grande patrie », l'entité collective qui confère au citoyen droits et devoirs.

Tel est le texte dont nous avons choisi un extrait (*Leg.*, 2, II, 4-5) pour le proposer à la sagacité des candidats de la section B. Ce passage nous semblait d'une syntaxe simple, fait de phrases courtes pour la plupart, et, quoique tiré d'un traité de philosophie politique, exempt de toute conception abstraite ou technique étrangère à nos candidats.

Les résultats n'ont pas trop déçu notre attente. L'impression d'ensemble pour cette épreuve reste favorable, meilleure qu'elle ne fut l'an passé. Très peu de copies incomplètes, peu qui aient constitué un naufrage absolu. Une seule, réduite à un tissu d'inepties sans rapport avec le texte, nous a laissé penser (à moins qu'il ne se soit agi d'un canular ?) que son auteur s'était fourvoyé dans le choix de ses options.

Sans doute, comme un tribut inévitable, subsiste le lot des erreurs de lecture et des confusions. Elles sont apparues cependant moins nombreuses. Signalons, sans nous y attarder : l. 3 : *solo* pris pour le datif de *solus*, *a*, *um*, dont on ignore les particularités de déclinaison ; l. 7 : *Quare* lu *quaere* (« recherche ») ; *amabo* traduit comme si l'on avait *amato*, à l'impératif ; plus inattendue, l'analyse du comparatif *amicior* (l. 2) interprété comme le passif du verbe *amicio* (« je suis enveloppé » !)

De pareilles bévues étaient évitables par qui aurait songé qu'un texte possède une cohérence, que les phrases ou les répliques s'y enchaînent logiquement. Toute anomalie qui viendrait rompre la suite naturelle des idées doit alors être considérée comme suspecte et inciter, en même temps qu'à une nouvelle analyse, à un examen approfondi du contexte.

Le dictionnaire, instrument utile, ne saurait suffire. Il offre pour chaque mot une ou plusieurs significations de base. Il peut se faire que le sens premier corresponde à l'emploi du

mot dans le texte. Plus souvent il conviendra d'affiner la donnée fournie, brute, non dégrossie, pour parvenir dans la traduction au terme propre, parfois unique, que le contexte impose. Il y a là plus qu'une question de nuances : l'indifférence au contexte produit quelquefois des absurdités.

Ainsi *mouemur* (l. 3) traduit par « nous sommes éloignés », par suite de l'analyse fautive de *locis* interprété comme ablatif originel : voilà bien un contresens majeur sur l'ensemble d'un passage où Cicéron dit au contraire son plaisir de se retrouver à Arpinum. Arpinum... en Germanie ? *germanam*, de la ligne 11, ne devait évidemment pas être rendu par « germaine » !

Une observation intelligente du contexte permettait aussi d'éviter nombre d'approximations. *Villae* (l. 2) ne signifie pas « villa », au sens moderne, mais « propriété, maison des champs ». *Disputare*, à la ligne 7, n'est pas vraiment traduit par « discuter », comme si ces *summi uiri* (l. 6) s'offraient un petit bout de causette, au retour du marché... Mais, dès lors qu'on a su identifier en eux les scholarques d'Athènes, et quand on a compris que *sedere* (l. 6) fait référence au Jardin, au Portique, au Lycée, on ne peut que rencontrer la signification exacte : « disserter, traiter de philosophie ». Dans l'expression *incunabula paene mea* (l. 9), la présence de *paene*, avec la valeur d'atténuation qu'auraient nos guillemets, impose de conserver l'image du berceau ; écrire : « ce qui est presque mon lieu de naissance » prouve qu'on n'a rien senti de la tonalité affective du passage (il ne fallait pas tomber, non plus, dans le ridicule de définir Arpinum comme « les langes » de Cicéron...). Certaines finesses de traduction, que nous avons pu trouver dans les meilleures copies, découlaient, elles encore, d'une juste appréciation de l'ensemble du texte et de la cohérence des répliques échangées. Quelques candidats ont bien perçu qu'à la ligne 11, *dicere* (*dixisti, dicere*) prend le sens de « vouloir dire » et *accipere* celui de « comprendre, entendre de telle ou telle façon ». On pouvait traduire : « Arpinum, donc, si j'entends bien ce que tu veux dire ». Trouver à chaque fois l'expression juste, là est la difficulté mais aussi l'intérêt de l'exercice de version quand, au-delà de la maîtrise du rudiment, la traduction suppose une possession fine de la langue française. Alors la version devient un exercice de style.

On attend en effet des candidats un tant soit peu de sens littéraire. En présence d'une page comme celle-ci, il fallait ne jamais perdre de vue qu'elle est un dialogue ; que ce dialogue réunit deux amis familiers, deux esprits également ornés, deux hommes également policés. Garder cela en tête permettait de bien définir le ton et le mouvement du texte. Il a la spontanéité d'une conversation détendue, enjouée, sans exclure (sinon, ce ne serait plus Cicéron) les courbettes (cf. l. 8 à 10), le bel esprit requis par l'urbanité. Une fois qu'on s'était rendu sensible à ce ton, on se trouvait naturellement porté à bien restituer l'assaut de politesses des l. 9-10, sans trébucher sur *Equidem* : « C'est moi plutôt qui suis ravi, absolument ravi de le connaître... »

Dans un dialogue, les mots de liaison sont parfois délicats à traduire. On ne doit ni les omettre, ni les charger d'un poids qu'ils n'ont pas. Nous avons été assez sévères avec les candidats qui, pour *uero, quidem, equidem*, n'ont rien cherché d'autre que les « en vérité », les « certes », mécaniquement employés. *Ego uero* (l. 1) signifie « pour ma part » ; *Me quidem* (l. 4) « en ce qui me concerne du moins » ou « dans mon cas personnel ». Cet emploi de *quidem* est constant pour introduire à l'appui d'une idée générale un exemple particulier.

Sommes-nous trop exigeants ? Nous demandons seulement aux candidats de tenir le plus grand compte de ce qui est imprimé noir sur blanc. Toute omission, toute approximation est blâmable et la tâche du correcteur est de n'en laisser passer aucune. À cet égard, dès la première ligne, les meilleurs latinistes trouvaient deux occasions de prouver leur compétence : *istam* est à traduire (« cette raison que tu donnes » ou « (je pense que) tu as là une juste raison ») ; *libentius*, « si volontiers », dit plus que le simple *libenter*. – L. 4 : ne pas escamoter *ipsis*, ni le réduire à un simple démonstratif. – L. 5 : dans le groupe *ipsae illae nostrae Athenae, illae* doit apparaître avec sa valeur emphatique. De même fallait-il tenir compte d'*illi* (l. 13, *illi Catoni*) et d'*ille* (l. 15, *ille Cato*). Mais ici l'on peut hésiter entre le

sens laudatif (suggéré par *sapientī*) et la valeur discriminante du démonstratif de l'objet éloigné (« le sage Caton, autrefois ; l'ancien Caton »). Nous avons admis l'un et l'autre. A la ligne 14, le balancement *et illi et omnibus municipibus* ne doit pas être nivelé ; traduire : « pour lui comme pour tous les citoyens des municipes ».

Trop de candidats, nous l'avons dit souvent par le passé, traitent avec désinvolture les adverbes : *modo*, avec son sens temporel, dans *modo factus* (l. 1 = « me voici devenu ») a été bien des fois escamoté. Omissions fréquentes, aussi, de *studiose* aussi bien que d'*etiam* (l. 7). *Admodum*, de la l. 10, quand il n'a pas disparu, s'est trouvé fautivement transporté de *gaudeo* sur *cognosce*. Pour clore la liste des négligences, dénonçons enfin celles qui affectent la traduction des formes verbales. *Cognosce* signifie « connaître » et non « découvrir », au mépris de la valeur du *perfectum*. *Habetis* (l. 12) traduit par « tu as » montre qu'on n'a tenu aucun compte de la note en bas de page et donnerait même à penser que le candidat renverse, de notre monde au monde romain, la convention du vouvoiement.

Ce texte comportait en tout et pour tout deux phrases développées plutôt que vraiment complexes : aux l. 4 à 7 (*Me quidem... contemplor*) et 15 à 17 (*ut ille Cato... alteram iuris*). La première a donné lieu surtout à des erreurs nées d'une mauvaise analyse de la coordination. Beaucoup ont cru que, dans *exquisitisque* de la l. 5, l'enclitique couplait cet adjectif avec *magnificis* qui le précède, alors qu'il coordonne les deux groupes nominaux à l'ablatif, *operibus magnificis* d'une part, *exquisitis artibus* d'autre part. C'est, de même, une appréhension confuse de l'articulation de la phrase qui a conduit plusieurs candidats à rattacher à *contemplor* la série des interrogatives indirectes des l. 6-7, qui dépendent en réalité de l'idée de « se souvenir », introduite juste avant par le terme *recordatione*. Traduire, donc : « ...par le souvenir de ses hommes illustres, des lieux respectifs où chacun, d'habitude, demeurait, se tenait assis, dissertait ».

Avec la dernière phrase, la difficulté pouvait venir du glissement de sens qui s'observe entre les deux *quom* (l. 15 et l. 16). Dans sa première occurrence, la conjonction présente clairement une nuance adversative (« ...Caton, tout en étant né à Tusculum ») ; mais cette valeur s'efface à la ligne suivante, où *quom* prend une acception causale latente : ce membre de phrase intègre en effet les mots *ciuitate Romanus* pour les mettre en regard d'*ortu Tusculanus* et c'est cette double appartenance de Caton qui *explique* le fait qu'on puisse avoir deux patries. Traduire cette fois : « ...étant Tusculan de naissance, Romain par droit de cité ».

Reste un mot à dire de la corrélation *ut... ita...*, dans la même phrase. Si l'on se reporte au texte complet du *De Legibus*, on verra que notre *ut* de la l. 15 introduit une comparaison développée, qu'il est relayé, juste après *alteram iuris*, par un second *ut*, lui-même mis en corrélation avec un *sic* qui apparaît trois lignes plus bas. Nous avons choisi de couper cette longue phrase après *alteram iuris*, craignant de dépasser sans cela la mesure admise pour une version de la section B. Telle que nous l'avons abrégée, la phrase reste aisée à construire et parfaitement intelligible. La corrélation *ut... ita...*, comme si souvent, sert à mettre en parallèle deux propositions afin de faire surgir de leur confrontation un rapport d'analogie, ou, dans d'autres cas, d'opposition. Cela nous amènera donc à écrire : « s'il est vrai que Caton, autrefois, bien que natif de Tusculum, fut admis dans la cité du peuple romain, il est tout aussi vrai qu'étant Tusculan de naissance, Romain par droit de cité, il avait géographiquement une patrie, juridiquement une autre ». Les candidats ont assez généralement saisi l'idée. Tous n'ont pas été au même degré habiles à l'exprimer. Nous nous sommes montrés (trop ?) indulgents pour ceux qui ont traduit *ut... ita...* « par exemple..., ainsi... »

Arrivés au terme de ces remarques, répétons notre satisfaction d'avoir vu, en 2011, le niveau de l'épreuve reprendre une progression ascendante. Ce n'est encore qu'un contentement bien tempéré. Souhaitons (il faut y croire) qu'il puisse se changer en 2012 en un bonheur sans réserve !

Notes : 26 candidats avaient choisi la version latine comme option. La moyenne est de

10,08/20. Les notes s'échelonnent de 0 à 18/20, selon la distribution suivante : deux copies supérieure et égale à 15/20 (18 et 15) ; 14 copies entre 14,5 et 10/20 inclus ; 7 copies entre 09 et 06/20 ; enfin, 3 copies en dessous de 05.

Jury : M. Jean-Denis BERGER maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; Mme Pascale BOURGAIN, directrice d'études à l'École nationale des chartes ; M. Luc DURET, maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne.

6. VERSION GRECQUE

L'invention de l'écriture : discussion entre le dieu Theuth
et le roi d'Égypte Thamous

Πολλά μὲν δὴ περὶ ἐκάστης τῆς τέχνης ἐπ'
ἀμφοτέρω* Θαμοῦν τῷ Θεῷ λέγεται ἀποφύνασθαι ἃ λόγους
πολὺς ἂν εἴη διελθεῖν. Ἐπειδὴ δὲ ἐπὶ τοῖς γράμμασιν ἦν ·
« Τοῦτο δέ, ὦ βασιλεῦ, τὸ μάθημα, ἔφη ὁ Θεῷ, σοφω-
« τέρους Αἰγυπτίους καὶ μνημονικωτέρους παρέξει · μνή-
« μης τε γὰρ καὶ σοφίας φάρμακον εὐρέθη. » Ὁ δ' εἶπεν ·
« Ὡ τεχνικώτατε Θεῷ, ἄλλος μὲν τεκεῖν δυνατὸς τὰ
« τέχνης, ἄλλος δὲ κρίναι τίν' ἔχει μοῖραν βλάβης τε καὶ
« ὠφελείας τοῖς μέλλουσι χρῆσθαι. Καὶ νῦν σύ, πατήρ ὢν
« γραμμάτων, δι' εὐνοίαν τοῦναντίον εἶπες ἢ δύναται.
« Τοῦτο γὰρ τῶν μαθόντων λήθην μὲν ἐν ψυχαῖς παρέξει
« μνήμης ἀμελετησίαν, ἅτε διὰ πίστιν γραφῆς ἔξωθεν
« ὑπ' ἄλλοτρίων τύπων, οὐκ ἔνδοθεν αὐτοὺς ὑφ' αὐτῶν
« ἀναμνησκομένους · οὐκ οὐκ μνήμης, ἀλλὰ ὑπεμνήσεως
« φάρμακον ἦυρες. Σοφίας δὲ τοῖς μαθηταῖς δόξαν, οὐκ
« ἀλήθειαν πορίζεις · πολυήκοοι γὰρ σοὶ γενόμενοι ἄνευ
« διδαχῆς πολυγνώμονες εἶναι δόξουσιν, ἀγνώμονες ὡς
« ἐπὶ τὸ πλῆθος ὄντες, καὶ χαλεποὶ συνεῖναι, δοξόσοφοι
« γεγονότες ἀντὶ σοφῶν. »

Platon

* ἐπ' ἀμφοτέρω = pour ou contre

C'est un passage du *Phèdre* de Platon qui a été proposé aux candidats cette année, le célèbre mythe de Theuth qui se trouve à la fin du dialogue (274e-275b).

Parmi les nombreux arts qu'a inventés le dieu Theuth et qu'il présente à Thèbes au dieu-roi d'Égypte Thamous afin qu'il les transmette aux Égyptiens, l'écriture occupe une place particulière mais les vertus que lui assigne son inventeur sont réfutées dans un long démenti par le roi.

Le texte commence avec une proposition infinitive introduite par l'impersonnel λέγεται « il est dit que, on dit que » et dont le sujet à l'accusatif, le roi Θαμοῦν, gouverne le verbe ἀποφήνασθαι (aoriste I moyen d'ἀποφαίνω) : « nombreuses sont donc (δὴ résumant le développement précédent) les observations sur chacun des arts (τέχνη) que, dans un sens ou dans l'autre (ἐπ' ἀμφοτέρα), Thamous fit, dit-on, à Theuth » ; le neutre πολλά est précisé par la proposition relative à l'optatif qui suit l'infinitive – le relatif étant lui-même complément d'objet direct du verbe à l'infinitif ἃ ... διελθεῖν / λόγος πολὺς ἂν εἶη « qu'il faudrait un long discours pour exposer en détail ».

Les différentes inventions de Teuth ne sont pas mises sur le même plan. Au μὲν de la première phrase du texte répond ainsi le δέ de la seconde, l'argumentation va être plus détaillée pour une de ces inventions : « Mais lorsqu'on en vint à l'écriture... », τοῖς γράμμασιν étant ici une synecdoque pour désigner l'écriture. Aux yeux de Teuth, qui ne doute pas des bienfaits de cet art, cette connaissance (μάθημα) rendra (παρέξει, futur de παρέχω) les Égyptiens plus savants (σοφωτέρους) et développera leur mémoire (μνημονικωτέρους), ce qui en fait un remède (φάρμακον) pour la mémoire et le savoir (μνήμης τε καὶ σοφίας) – le chiasme souligne ici l'emploi de termes de la même famille, dont il fallait rendre compte dans la traduction.

Mais Thamous interpelle Theuth en dissociant la capacité d'apprécier la nocivité ou l'utilité d'un art de celle d'inventer, qui empêche le découvreur de porter lui-même un jugement objectif sur son invention. Dans ἄλλος μὲν ... ἄλλος δέ, le balancement, l'opposition pourraient être rendus en traduisant à l'aide d'une complétive et d'une principale les deux indépendantes parallèles : « (si) l'un est capable de créer..., un autre l'est de juger... », δυνατός étant en facteur commun avec les deux verbes à l'infinitif aoriste τεκεῖν (de τίκτω) et κρῖναι. Ce verbe κρῖναι est suivi d'une interrogative indirecte (τίν' ἔχει) dont le sujet à restituer est le neutre pluriel τὰ τέχνης, « ce qui fait les arts », soit « les arts » (complément de τεκεῖν dans la première proposition et donc aussi en facteur commun) : « juger quelle part de nocivité et d'utilité les arts ont (ἔχει) pour ceux qui sont destinés à y recourir ». La phrase suivante ajoute un argument supplémentaire dans le raisonnement de Thamous : le participe a ici une valeur causale « toi qui es le père des lettres (de l'écriture) », c'est-à-dire « parce que tu es le père de l'écriture », « par bienveillance, tu lui as attribué le contraire de ce qu'elle peut (faire) » - le sujet de δύνатаι est le mot γράμματα.

L'analyse des raisons de ce jugement est ensuite donnée par le roi, sur les deux plans qui faisaient toute la valeur de l'écriture dans la présentation de Theuth, à savoir le développement de la mémoire et le savoir ; l'argumentation est tout d'abord consacrée, en ce qui touche à la mémoire, à l'oubli intérieur (λήθην μὲν ἐν ψυχαῖς) au profit d'une remémoration « externe » que suscitera en fait, selon Thamous, l'écriture. Tandis que, dans un second temps, le savoir acquis dans ces conditions (σοφίας δὲ) est présenté comme un sentiment, une apparence de savoir, une δόξα.

Dans tout ce passage s'établit un jeu de mise en parallèle avec le raisonnement initial de Theuth : Τοῦτο, c'est-à-dire τὸ μάθημα, παρέξει (le même verbe avait été employé plus haut) « provoquera l'oubli dans l'âme de ceux qui l'ont (l'auront) apprise (le participe aoriste τῶν μαθόντων est au masculin pluriel et a bien une valeur active), par absence d'exercice de la mémoire (μνήμης ἀμελετησία), car, en se fiant à l'écrit (γραφῆς), c'est du dehors (ἔξωθεν), sous l'effet de caractères extérieurs, qu'ils se rappelleront, non du dedans (οὐκ ἔνδοθεν) par eux-mêmes ». Si bien que Theuth n'a pas trouvé un remède pour la mémoire mais pour la « remémoration », ὑπομνήσεως – la phrase fait écho à celle du début du passage : φάρμακον était déjà le terme employé mais la formulation « tu as trouvé », ἦρες, doit être confrontée à la forme passive du même verbe adoptée plus haut, « a été trouvé », εὐρέθη, qui marquait la modestie satisfaite de l'inventeur, μνήμης τε καὶ σοφίας φάρμακον εὐρέθη. Pour ce qui touche à la σοφία, le mot δόξα et les termes de cette famille jouent un grand rôle dans la fin du passage. « Ayant accédé à beaucoup de choses grâce à toi (πολυήκοι γὰρ σοι γενόμενοι), sans avoir reçu d'enseignement, ils auront le sentiment d'avoir beaucoup de discernement (πολυγνώμονες εἶναι δόξουσι), tout en n'ayant de façon générale (ὡς ἐπὶ τὸ πλῆθος est un hellénisme) pas de discernement (ἀγνώμονες ... ὄντες), et ils seront d'un commerce pénible, devenus des semblants de savants (δοξόσοφοι) au lieu de savants ».

Quatre candidats ont composé. Les notes attribuées sont : 16, 14, 4 et 2,5 sur 20.

Jury : M. Philippe HOFFMANN, directeur d'études à l'École pratique des hautes études ;
Mme Brigitte MONDRAIN, directrice d'études à l'École pratique des hautes études.

7. GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE

Sujet : Les marges de l'espace français (Outre-mer exclu).

A l'écrit, 65 candidats ont composé, nombre en hausse régulière depuis quelques années. Parmi eux, 30 ont obtenu une note supérieure à la moyenne générale établie cette année à 8,2 (médiane à 8), en légère baisse par rapport à la session 2010. Deux copies blanches, notées 0 ont fait baisser cette moyenne qui était sans elles de 8,7/20. L'étendue des notes est comprise entre 18 et 0.

Le sujet proposé questionnait un type d'espace particulier au sein du territoire métropolitain : les espaces en « marge ». Le jury attendait donc une réflexion sur la notion de marge. Celle-ci ne devait pas se limiter aux marges géographiques de l'espace français (les frontières) mais considérer cette notion dans son sens le plus large, proche de celui de périphérie. Dans cette acception, la marge est une notion au contenu essentiel dans l'analyse du fonctionnement du système territorial.

Le sujet devait amener les candidats à aborder la très grande diversité des marges de l'espace français : en premier lieu les limites et interfaces du territoire français, à la fois limites terrestres, les espaces transfrontaliers, et maritimes, les espaces littoraux. Mais la notion de marge devait aussi impliquer l'étude d'espaces en position de périphérie, sans considération de leur localisation. Une marge peut se développer partout au sein du territoire : régions ou espaces enclavés ou court-circuités, ghettos des quartiers centraux, friches industrielles, carrefours routiers détrônés par l'évolution des techniques, etc. L'existence de ces marges traduit en premier lieu le dysfonctionnement ou le décrochage qui caractérisent leur relation aux grandes dynamiques territoriales. Le tiers des copies qui a pris en compte ces deux acceptions du terme, sans faire d'impasse, révèle de la part des étudiants une très bonne connaissance des notions géographiques.

La notion de périphérie devait donc être largement mobilisée. Elle fait appel au modèle classique centre-périphérie, fondée sur relation inégale entre ces deux types d'espace, la périphérie étant marquée par une absence d'autonomie et un rapport de subordination.

Le sujet invitait ainsi à s'interroger sur les caractères de ces territoires en marge, en considérant leur relation aux espaces centraux, leurs éventuelles interactions, leurs discontinuités, etc.

Pour appréhender et analyser les types d'espaces concernés, une démarche multiscalaire s'imposait, du niveau macro (échelle européenne et nationale) au niveau meso (échelle régionale ou macro-régionale ou transfrontalière) jusqu'au niveau micro (intra-urbain, zone-frontière, rural profond, etc.). Des exemples nourris devaient accompagner l'argumentation : espaces littoraux dynamiques, régions transfrontalières perméables ou encore bassins d'emploi en difficulté, espaces ruraux délaissés, zones urbaines défavorisées, etc. Les bonnes copies ont illustré leur raisonnement par des croquis souvent modélisés.

Il était également indispensable de raisonner en intégrant la dimension temporelle, la profondeur historique de certains processus en jeu étant un élément essentiel dans la compréhension de leurs dynamiques actuelles. Les meilleures copies ont su présenter des processus en insistant sur les causes de la marginalisation et en évoquant les effets spatiaux de telles évolutions. Mais il fallait envisager aussi la réversibilité de telles situations. Une marge peut ainsi se former, excentrique au système spatial environnant, en rupture ou en voie de rupture avec celui-ci. Elle peut, de la même façon, connaître une évolution inverse quand des handicaps se transforment en avantages. Les friches industrielles urbaines disparaissent assez vite dans de nouveaux ensembles économiques. À une autre échelle, la région Nord-Pas de Calais a su tirer partie de sa nouvelle situation de carrefour européen, au nœud des plus grands réseaux urbains, de transports et de flux de tout type. Un territoire marginalisé peut

être porteur d'avantages qui peuvent jouer avec force dans le fonctionnement d'un nouveau système spatial : une valeur foncière pour les vieux sites industriels, une situation stratégique sur le plan des réseaux dans le Nord de la France.

Les politiques publiques concernant ces types d'espace devaient être analysées. Depuis quelques années, l'intervention de l'État français privilégie des territoires bien identifiés plutôt que la distribution d'aides sectorielles saupoudrées sur l'ensemble du territoire. Quelques développements d'exemples d'intervention étaient souhaitables : accompagnement de projets territoriaux associant des partenaires locaux (collectivités, entreprises...) de manière à faire émerger des pôles d'excellence, compétitifs à l'échelle européenne ou mondiale ; analyse des effets de la modernisation des transports, d'un côté une accessibilité renforcée ; de l'autre des destinations desservies par des trains Corail déficitaires. Mais l'impact du TGV doit être finement analysée, l'une des clefs de ses effets d'entraînement sur l'environnement régional étant une bonne connexion à des réseaux locaux.

Un des plans possibles pouvait consister à présenter en première partie les types de périphéries en maniant les échelles spatiales, puis les processus et leurs causes et enfin les politiques publiques (françaises mais aussi européennes) concernant ces espaces. Un plan suivant une démarche multiscalair pouvait être cohérent.

Les meilleures copies ont suivi des plans variés montrant une grande finesse d'analyse et ont été illustrées par des croquis et une carte de synthèse. Ces illustrations pertinentes, notées sur quatre points, étaient le plus clairement en rapport avec la problématique du devoir, la légende était ordonnée et les localisations exactes.

Près d'une copie sur trois est très en dessous des attentes du concours (notes obtenues égales ou inférieures à 6/20). Le jury déplore pour ces copies une très mauvaise maîtrise de la définition des notions et concepts géographiques, une absence de problématique et une réflexion trop peu argumentée et étayée d'exemples. De plus, il est peu acceptable de voir des erreurs grossières de localisation dans de nombreuses cartes et des schémas très peu soignés.

Jury : Mme Pernelle GRANDJEAN, professeur à l'Université de Reims ; Mme Céline VACCHIANI-MARCUZZO, maître de conférences à l'Université de Reims.

8. HISTOIRE DES ARTS

Programme : Le modèle antique, du Moyen Âge au XX^e siècle.

Sujet : Frontons et colonnes dans l'architecture, du Moyen Âge à nos jours.

Quatorze copies ont concouru sur le thème : « Frontons et colonnes dans l'architecture du Moyen Âge à nos jours ». Les notes se sont échelonnées entre 7 et 15. Une seule candidate a été déclarée admissible : elle avait obtenu la note de 12.

Sur le plan de la forme, on regrettera vivement sans s'y arrêter une écriture souvent hâtive au service d'une pensée parfois confuse, une orthographe défectueuse, une présentation désordonnée de l'information. L'objectif d'une composition écrite ne consiste pas dans le déballage fébrile du maximum d'informations en rapport ou non avec le sujet, mais dans la sélection des connaissances au service d'un projet démonstratif. Rien ne garantit à cet égard qu'un plan chronologique présente une efficacité quelconque.

Sur le fond, on regrettera vivement la plupart des copies n'aient pas compris que « colonnes et frontons » forment un type au sens que l'on entend en architecture, c'est-à-dire comme une sorte d'idéogramme composé comme un tout indivisible. Il était donc hors de

question de parler successivement des colonnes et des frontons, sauf à trahir une méconnaissance profonde des styles architecturaux issus de l'Antiquité (exception faite bien sur de la post modernité).

Jury : Mme Michèle BIMBENET-PRIVAT, conservateur en chef du patrimoine, Musée national de la Renaissance ; M. Jean-Michel LENIAUD, directeur d'études à l'École pratique des hautes études et l'École nationale des chartes ; M. Philippe PLAGNIEUX, professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur d'études à l'École nationale des chartes.

9. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE

Programme : La France, de 987 à 1328.

Sujet : Gouverner le royaume de France (987-1328).

La possibilité est offerte à compter de 2011 de choisir comme option, en alternative à la version de seconde langue vivante étrangère, une composition d'histoire médiévale d'une durée de quatre heures. Le programme, qui a vocation à demeurer inchangé pendant les années à venir, correspond au programme de l'épreuve orale d'admission, obligatoire celle-là.

Pour cette première épreuve écrite, le jury avait délibérément choisi un sujet large, à dominante « politico-institutionnelle », qui entendait tester la formule de la dissertation d'histoire médiévale du concours B.

Comme pour l'oral, le jury a été attentif à la bonne appréhension d'un arrière-plan chronologique et institutionnel, sans chercher à évaluer précisément la maîtrise des questions historiographiques. Le sujet choisi devait permettre de mobiliser des connaissances mais aussi de développer une réflexion induite par le libellé du sujet (« Gouverner » et non « Le gouvernement »). Au vu des copies, le jury estime qu'il doit pouvoir être fait un usage plus dynamique de la vulgate des manuels, et ainsi aboutir à un résultat plus satisfaisant.

Pour les 66 copies corrigées, la moyenne est de 8,94 (la même que pour l'épreuve d'histoire moderne). Les notes sont assez contrastées même si les catastrophes sont rares (un 0, deux 1 correspondant à des copies blanches ou extrêmement succinctes) : un lot très médiocre (onze copies notées de 3 à 5, près de 17 %) ; un très fort contingent de copies souffrant de faiblesses plus ou moins importantes et ne méritant pas la moyenne (vingt-six copies, près de 40 %, notées de 6 à 9) ; un même ensemble de vingt-six copies (presque 40 %) dépassant la moyenne, mais avec d'assez peu nombreuses (sept) très bonnes copies (notées 15 et 16) – qui se retrouvent en tête du tableau des résultats d'écrit à deux exceptions près – treize copies ayant été notées de 12 à 14 contre six à 11. Les remarques qui vont être faites concernent donc un fort contingent de candidats.

Sur la forme, la technique de présentation n'est pas très affinée. Les introductions en souffrent particulièrement (position incomplète de la problématique, absence d'annonce du plan). Les plans ont été dans l'écrasante majorité des plans chronologiques – ce qui était sans doute inévitable, les rares tentatives de plan méthodique étant peu abouties. Ces plans, quand ils étaient purement chronologiques, n'ont pu cependant éviter le risque de verser exclusivement dans l'événementiel. Le plus sage était donc sans doute un plan mêlant les deux approches, juxtaposant tableaux et exposé de changements. Les bonnes copies ont su s'approcher de cet idéal.

Les plans chronologiques du type XI^e-XII^e-XIII^e et XIV^e siècle ensemble, choisis à maintes reprises, ont entraîné le grave défaut de minorer fâcheusement les grands règnes de Philippe Auguste et surtout de saint Louis et de Philippe le Bel (sans parler du règne de ses fils, presque inconnus).

Le sujet a trop souvent été gauchi, les candidats traitant des vicissitudes de la puissance royale, des « Capétiens et leur royaume », ou bien encore de « gouverner dans le royaume » (avec des développements incongrus ou excessifs sur la seigneurie). Il convenait de s'interroger sur l'action de gouverner, c'est-à-dire sans écarter les questions « sur quoi », « avec qui », « comment », « selon quels principes », etc.

Les quelques éléments suivants devaient sans doute être évoqués : Qu'est ce que « gouverner le royaume » vers l'An Mil ? Qui gouverne le royaume de France au XI^e siècle ? Gouverner, c'est régner : supériorité et souveraineté (XII^e-XIII^e siècle). Gouverner, c'est aussi administrer et juger (XII^e-XIII^e siècle). Limites au « bon gouvernement », limites d'une expansion (de saint Louis au fils de Philippe le Bel).

Le jury a enfin sanctionné les fautes d'orthographe et de grammaire, dont la présence trop nombreuse ne pouvait faire espérer dépasser la moyenne même dans les cas où l'exposé aurait pu le mériter. Il regrette aussi un grand nombre de confusions chronologiques importantes, ainsi que les confusions portant sur des mots spécialisés ou des noms propres, trahissant des approximations regrettables.

Jury : M. Patrick ARABEYRE, directeur d'études à l'École nationale des chartes ; M. Jacques BERLIOZ, directeur de l'École nationale des chartes ; Mme Isabelle HEULLANT DONAT, professeur à l'Université de Reims ; M. Laurent MORELLE, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

- VERSION ANGLAISE (LVE 2)

The house was a good house and had been planned and built by the people who were to live in it, in the year 1980. The house was like many another house in that year; it fed and slept and entertained its inhabitants, and made a good life for them. The man and wife and their two children lived at ease there, and lived happily, even while the world trembled. All of the fine things of living, the warm things, music and poetry, books that talked, beds that warmed and made themselves, fires that built themselves in the fireplaces of evenings, were in this house, and living there was a contentment.

And then one day the world shook and there was an explosion followed by ten thousand explosions and red fire in the sky and a rain of ashes and radioactivity, and the happy time was over.

In the living room the voice-clock sang, *tick-tock, seven A.M. o'clock, time to get up!* as if it were afraid nobody would. The house lay empty. The clock talked on into the empty morning.

The kitchen stove sighed and ejected from its warm interior eight eggs, sunny side up, twelve bacon slices, two coffees, and two cups of hot cocoa. *Seven nine, breakfast time, seven nine.*

"Today is April 28th, 1985," said a phonograph voice in the kitchen ceiling. "Today, remember, is Mr. Featherstone's birthday. Insurance, gas, light, and water bills are due."

Somewhere in the walls, relays clicked, memory tapes glided under electric eyes. Recorded voices moved beneath steel needles:

*Eight one, run, run, off to school, off to work, run, run,
tick-tock, eight one o'clock!*

But no doors slammed, no carpets took the quick tread of rubber heels. Outside, it was raining. The voice of the weather box on the front door sang quietly: "Rain, rain, go away, rubbers, raincoats for today." And the rain tapped on the roof.

At eight thirty the eggs were shriveled. An aluminum wedge scraped them into the sink, where hot water whirled them down a metal throat which digested and flushed them away to the distant sea.

Nine fifteen, sang the clock, time to clean.

Ray Bradbury, « There Will Come Soft Rains », *The Martian Chronicles*, 1950

L'extrait proposé était tiré de la chronique intitulée « There Will Come Soft Rains » qui apparaît vers la fin de *The Martian Chronicles* (1950) de Ray Bradbury, auteur américain de science-fiction. L'extrait décrit une maison robot qui ne se rend pas compte qu'elle n'a plus d'occupants et poursuit par conséquent ses tâches automatisées. Le texte est une narration à la troisième personne, interrompue par les injonctions de voix enregistrées qui dictent aux habitants de la maison leurs tâches de début de journée.

Le texte ne présentait pas de difficultés syntaxiques majeures, les phrases étant dans l'ensemble relativement courtes et de construction classique. Dans certains cas, il convenait cependant d'opérer des transformations et éviter le calque syntaxique afin d'aboutir à un texte d'arrivée fluide en français. Le vocabulaire très concret supposait de mobiliser des connaissances relativement basiques. Le registre ni sophistiqué ni familier devait donner lieu à une langue de même teneur. Rédigé au prétérit pour la partie narrative, l'extrait demandait l'emploi de l'imparfait ou du passé simple en français, selon le contexte.

Les 11 candidats qui ont composé pour cette épreuve ont su respecter le registre, le ton et le rythme du texte original. Deux copies n'ont pas compris que le mode était celui de la science-fiction et donc que la maison était bien l'agent des actions à la ligne 4 (« it fed and slept and entertained its inhabitants »), de même que les livres, les lits et les feux aux lignes 8-10 (« books that talked, beds that warmed and made themselves, fires that built themselves »). Les candidats gênés par ce qui semble invraisemblable ont alors transformé le texte de départ en introduisant des sujets inexistantes (« les livres dont ils parlaient », « les lits qu'ils avaient faits eux-mêmes »)

Les temps grammaticaux ont bien été respectés par les candidats, mais plusieurs copies n'ont pas perçu la valeur de prédiction de « be to + infinitif » dans « the people who were to live in it » (« qui allaient y habiter » l. 2) qui a alors été traduit par « y avaient vécu », « l'avaient habitée », ou encore « voulaient y habiter ». En outre, il fallait prêter attention à la virgule avant « in the year 1980 » (l. 2-3) pour bien comprendre que la maison fut construite en 1980 et non que les gens y habitaient en 1980 comme certaines copies l'ont stipulé. Certains candidats semblent ne pas avoir compris l'ellipse du verbe dans « as if it were afraid nobody would » (l. 17). Il suffisait de relier ce segment au passage au style direct pour comprendre « as if it were afraid nobody would *get up* ».

En général, il convient d'éviter le calque lorsqu'il aboutit à des formulations non idiomatiques en français. Certaines expressions demandaient en effet des transpositions que certaines copies ont su effectuer avec intelligence. Ainsi, « The clock talked on into the empty morning » (l. 18) a été très bien transposé par deux candidats (« l'horloge continua à parler dans le vide toute la matinée ») ; il ne fallait en aucun cas traduire par « la matinée/le matin vide ». Parfois, il fallait éviter la traduction littérale et opter pour un terme plus propice au contexte. Ainsi, la traduction de « The kitchen stove sighed » (l. 20) par « La cuisinière émit un sifflement » ou « siffla » a été valorisée (plutôt que « soupira »).

Le texte présentait plusieurs difficultés lexicales dont les meilleures copies ont su s'acquitter en s'aidant du contexte. À ce sujet, les correcteurs conseillent aux futurs candidats de toujours faire preuve de bon sens et de s'aider du contexte lorsqu'ils se trouvent confrontés à un mot qu'ils ne connaissent pas. Une seule copie a compris que des œufs « sunny side up » (l.21) étaient des œufs sur le plat ; on peut souligner l'effort louable de quelques candidats pour essayer de traduire ce qui ne leur était pas familier (« le jaune bien gonflé », « les jaunes ronds comme des soleils »), là où la majorité a choisi de ne pas traduire du tout et où quelques-uns ont opté pour des solutions inadaptées à la situation décrite (« soleil levant » était totalement hors contexte ; « jus de fruit » et « boisson énergisante » ne pouvaient sortir du four). Un autre exemple de traitement intelligent d'une difficulté concerne le segment « the eggs were shriveled » (l.38) : les candidats qui ne connaissaient pas le verbe mais ont compris quelle forme pouvaient prendre des œufs sur le plat laissés à l'air libre pendant un moment ont opté pour « durcis » ou « racornis », ce qui témoignait d'un effort de logique.

Les plus grandes difficultés lexicales ont été rencontrées dans les phrases « relays clicked, memory tapes glided under electric eyes. Recorded voices moved beneath steel needles » (l.28-29). Le contexte de science-fiction aurait pu aider les candidats à comprendre à quoi l'auteur faisait ici référence et par conséquent trouver des moyens idiomatiques de rendre ces images en français. Les correcteurs ont apprécié des propositions telles que « des relais s'enclenchèrent » ou « des mécanismes cliquetèrent » (pour « relays clicked »), mais ont été gênés par des traductions littérales telles que « cassettes mémorisées », « cassettes mémoires », « enregistrements souvenirs » ou encore « agendas vidéos » pour « memory tapes » (« bandes magnétiques »).

Certains termes lexicaux pourtant courants ont étonnamment posé problème : « ceiling » (plafond, l.25) n'a été traduit correctement que par 2 candidats (les autres copies optant pour « cellier », « remise », « cloison », « buffet », « garde-manger », « arrière-cuisine », « pièce ») ; « kitchen stove » (cuisinière l. 20) n'était pas connu de la majorité des candidats qui ont décidé de ne traduire que « cuisine » ce qui faisait peu sens dans le contexte (« The kitchen stove sighed and ejected from its warm interior eight eggs ») ; « beneath » (l. 29) a été traduit par certains candidats par « derrière », « à travers » ou « sur » ; « rubber heels / rubbers » (l. 34, 36 = bottes en caoutchouc) aurait pu être compris à l'aide du contexte (qualifiant « heels » et accolé à « raincoats »), mais soit n'a pas été traduit du tout, soit a donné lieu à des traductions étranges telles que « garnements », « voyous », « habitants ».

Les correcteurs en profitent pour souligner que dans les cas de difficultés lexicales, il ne faut pas contourner l'obstacle en choisissant de ne pas traduire du tout (ce fut le cas pour « sunny side up », « stove », « rubbers »...) ; il est toujours préférable de prendre un risque, toujours en s'aidant du contexte et en faisant preuve de bon sens.

Pour conclure, les correcteurs saluent le travail des candidats qui ont su proposer une traduction à la fois fidèle à l'original et idiomatique dans la langue d'arrivée. Ils ont également apprécié l'effort de ceux qui ont su trouver des solutions logiques lorsqu'ils étaient confrontés à des problèmes de lexique.

Jury : M. François GALLIX, professeur à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; Mme Vanessa GUIGNERY, professeur à l'École normale supérieure de Lyon.

- **VERSION ALLEMANDE (LVE 2)**

Die Hauptstadt der deutschen Literatur im Exil

Die ersten Emigranten, die an der Côte d'Azur Zuflucht fanden, waren Adam und Eva, wie an der Riviera zirkulierende Legenden behaupten. Nach der Vertreibung aus dem Garten Eden führte sie ein wohlwollender Engel an dieses Ufer, dessen Buchten und Felsen, Früchte und Blumen, Wein und Sonne sie über den Verlust des unschuldigen Glücks in der Heimat hinwegtrösteten. Dieser Rettung verdankt die Engelsbucht von Nizza ihren Namen. Der Mythos von dem wiedergefundenen Paradies ist auch in den Zeiten des Exils im 20. Jahrhundert bemüht worden, als deutsche und österreichische Autoren und Künstler an der Küste zwischen Menton und Marseille eine Bleibe fanden; aber auch auf die Zuflucht in Kalifornien wurde das Bild vom Exil im Paradies übertragen.

Die Stadt, die den erzwungenen Aufenthalt an der blauen Küste am schönsten symbolisiert, ist Sanary-sur-Mer, das den Beinamen »Hauptstadt der deutschen Literatur im Exil« wohl verdient hat, vorausgesetzt, man vergisst darüber nicht die Maler und Fotografen. In den dreißiger Jahren des 20. Jahrhunderts steht Sanary für die rosa Periode des Exils in Frankreich (so weit ein Exil rosa sein kann); die schwarze Periode kam ab September 1939, aber sie spielte zumeist anderswo. Das Leben am Mittelmeer war schön oder zumindest erträglich, doch die Existenz der Emigranten war prekär. Schikanen, Probleme, Nöte, auch Gefahren lauerten überall. [...]

In Ludwig Marcuses bitteren und doch mit Elan geschriebenen Lebenserinnerungen *Mein zwanzigstes Jahrhundert* trägt der dem Exil gewidmete Teil (*Aus einer deutschen Diaspora*) die zum Schlagwort gewordene Kapitelüberschrift »Hauptstadt der deutschen Literatur«. [...]

Das abseits gelegene Sanary war »nur irgendein Fischerdorf am französischen Mittelmeer«, aber gerade in seiner Verlorenheit ein symbolischer Ort des Exils, Wartesaal, Abstellgleis, und somit auch Schutzraum. Allerdings: »Der Emigrant lebt nicht vom Haß allein.« Und so konnte man in diesem »kleinen Fischer-Nest« trotz allem das Leben genießen. [...]

Das Paradox dieses Lebens bringt Marcuse auf eine glückliche Formel: »Wir waren in dem Land, in dem sich Gott einst am wohlsten fühlte. [...] Ja, wir waren in jenem Teile des Landes, in dem die glücklichsten Franzosen landen: die Rentiers. Alles war azurblau, nur nicht unser Gemüt. [...] Wir wohnten im Paradies – notgedrungen.«

Manfred Flügge, *Das flüchtige Paradies*, 2008.

Le texte proposé aux 9 candidats de seconde langue était tiré de *Das flüchtige Paradies* de M. Flügge. Le passage retenu évoquait la métamorphose singulière de Sanary-sur-Mer qui, de simple petit village de pêcheurs « irgendein Fischerdorf » (l. 34-35), se transforma dans les années 30 en capitale de la littérature allemande en exil « Hauptstadt der deutschen Literatur im Exil » (titre, l. 18-19, l. 32-33).

Difficultés syntaxiques :

- Les nombreuses propositions participiales (l. 2-3, l. 28-29, l. 30, l. 31-32, l. 34) n'ont pas toujours été repérées par les candidats.
- Confusion entre l'accusatif et le nominatif :
 - certes, la forme grammaticale ne permettait pas de trancher dans le cas de *das Paradox* (l. 41). En outre, le nom propre Marcuse ne contribuait pas à aider les candidats. Toutefois le bon sens et les connaissances lexicales devaient permettre d'opter sans hésiter pour un accusatif placé en début de proposition.
 - dans le premier paragraphe, le pronom personnel *sie* (l. 4) à l'accusatif pluriel n'a pas toujours été identifié comme tel. Le contexte était pourtant clair et *ein wohlwollender Engel* (l. 4-5) s'imposait bien évidemment comme le sujet du verbe *führen*.
- Indications temporelles : Si *in den dreißiger Jahren* (l. 20-21) a été bien compris par la totalité des candidats, il n'en va pas de même pour *ab September 1939* (l. 23-24) et *Mein zwanzigstes Jahrhundert* (l. 29-30).

Difficultés lexicales :

Comme pour l'épreuve de première langue, les erreurs sont souvent liées à des confusions entre des termes de consonance proche, voire à l'influence de l'anglais.

- *Verlust* confondu avec *Lust* (l. 6-7) ;
- *hinwegtrösten* a été traduit comme *to trust* (l. 7-8) ;
- *bemüht* confondu avec *berühmt* (l. 11) ;
- *Gleis* confondu avec *Glas* (l. 37) ;
- *Nest* confondu avec *Netz* (l. 39) ;
- *einst* confondu avec *ernst* (l. 43).

Erreurs liées à un manque de culture générale et d'appréciation du contexte :

- *an der blauen Küste* ne peut en aucun cas être traduit par *côte d'émeraude*, car cela reviendrait à situer Sanary en Bretagne (l. 16-17) !
- Plusieurs candidats ont considéré que *Elan* dans l'expression *mit Elan* était un nom propre, ce qui semblait pour le moins paradoxal vu l'absence de prénom (contrairement à Ludwig Marcuse) et le titre de l'œuvre « *Mein zwanzigstes Jahrhundert* » (l. 28-29).

Si le jury a eu le plaisir de lire quelques copies de qualité, il n'hésite pas à rappeler que la désinvolture dont certains étudiants font preuve à l'égard de la langue française (verbes mal conjugués, confusion entre l'indicatif et le subjonctif, genres mal maîtrisés, négation tronquée, accords non respectés, orthographe fautive...) est intolérable.

La moyenne de l'épreuve s'élève à 10,22. Les notes s'échelonnent de 04 à 16,5.

Jury : Mme Béatrix FRAPPEZ, professeur au lycée Jean Calvin, Noyon ; Mme Anne LEFEBVRE, professeur au lycée Hélène Boucher, Paris ; Mme Sibylle SAUERWEIN, maître de conférences à l'Université de Paris VII-Denis-Diderot.

12. VERSION ESPAGNOLE (LVE 2)

En Inglaterra los desconocidos no suelen hablarse, ni siquiera en los trenes ni durante las largas esperas, y el silencio nocturno de la estación de Didcot es uno de los más extensos que yo he conocido. El silencio es tanto más extenso cuando está quebrado por voces o ruidos aislados y sin continuidad, como el chirrido de un vagón que de pronto se desplaza enigmáticamente unos pocos metros y se detiene, o el ininteligible grito de un mozo al que el frío despierta de su breve sesteo para ahorrarle un mal sueño, o el golpe seco y distante de unas cajas que unas manos invisibles deciden gratuitamente trasladar de sitio cuando nada urge y es todo aplazable, o el sonido metálico de un bote de cerveza que es estrujado y arrojado a una papelería, o el vuelo modesto de una hoja suelta de periódico, o mis propios pasos que entretienen la espera acercándose inútilmente al borde de la plataforma, como se llama a los andenes en Inglaterra. Unas pocas luces, separadas por decenas de metros para así evitar el despilfarro,¹ alumbran temerosamente esos andenes aún no barridos que semejan el suelo dejado atrás por una fiesta callejera y pobre. (No serán barridos hasta la mañana por mujeres que sueñan ahora en la ignorada Didcot.) Apenas si se distinguen los breves tramos de piedra y riel que cada una ilumina con parpadeos, y una de ellas ilumina también mi rostro que surge de un abrigo azul marino con el cuello subido y unos zapatos y tobillos de mujer cuya dueña queda en sombra. Sólo veo el bulto de su figura con gabardina, sentada, y la brasa de los cigarrillos que ella, al igual que yo, va consumiendo durante la espera, más larga esta o aquella noche que de costumbre. Los zapatos marcaban levemente un ritmo sobre el pavimento, como si quien los calzaba llevara aún en los oídos la música a cuyo son habría tal vez bailado durante su velada entera, y eran zapatos de adolescente o de bailarina ingenua, con hebilla y tacón muy bajo y la punta redondeada. Zapatos ingleses a no dudarlo, que mantuvieron mi vista vuelta hacia mi derecha e hicieron la hora inmóvil de la estación de Didcot más llevadera.² Nuestros cigarrillos respectivos se juntaban en el suelo, ya colillas, los míos lanzados de un genuino papirotazo hacia el borde del andén, desde el que no resbalaban siempre, los suyos, en la misma dirección, con un movimiento del brazo semejante al de quien arroja una pelota con poca fuerza. Y al hacer ese movimiento la mano entraba en el haz de luz y yo podía ver una pulsera durante unas décimas de segundo.

1. « despilfarro » : gaspillage

Javier Marias, *Todas las almas*, 1993

2. « llevadera » : supportable

Les candidats de LV2 ont dû exercer leur talent de traducteur sur un texte extrait d'un roman de Javier Marías, *Todas las almas*, paru en 1993. Le narrateur, un universitaire espagnol, y raconte son expérience de l'Angleterre et des Anglais lors d'un séjour comme professeur invité à Oxford. L'extrait décrivait une rencontre furtive entre le narrateur et une femme sur un quai de gare, dans le froid et brumeux petit matin d'une ville d'outre-Manche. Il s'agissait d'un texte assez difficile qui a été, de ce fait, corrigé avec une certaine bienveillance. Il n'en permettait pas moins, grâce à plusieurs structures syntaxiques, de faire très rapidement le départ entre des candidats bien préparés (et qui ne se sont guère laissés dérouter par les lacunes bien légitimes de vocabulaire) et les autres, laminés d'emblée par un texte dont ils n'ont compris que quelques bribes.

Les principales difficultés étaient d'ordre purement syntaxique. Certains candidats n'ont pas reconnu des constructions, assez simples et courantes au demeurant. Ainsi a-t-on pu lire « tanto más... cuanto que... », là où le texte disait seulement « tanto más... cuando... » ; un peu plus loin la préposition « por » (« No serán barridas... por mujeres que... ») a été traduite comme si elle introduisait un complément de but ; ne pas repérer la traduction du pronom indéfini dans « se distinguen » a été la source d'une importante maladresse quand il n'a pas donné lieu à un contresens ; l'ignorance de la construction du pronom « cuyo » a fait, du substantif « son », un verbe précédant France la forme verbale « habían bailado »... De manière plus récurrente, la confusion entre les temps du présent et les temps du passé s'est produite avec une fréquence inquiétante, sans parler du chaos dans la retranscription des divers temps et registres du passé.

Plusieurs lacunes lexicales ont surpris le jury. Il s'agissait de termes renvoyant au quotidien le plus immédiat : « mozo » traduit par sans-abri ou clochard, « hoja » confondu avec « hora », « mal sueño » et « grito » ignorés. Par paronomase, « abrigo » a été traduit par « abri » en dépit de l'incohérence sémantique, et « pelota » par pelote, donnant ainsi naissance, pour « arroja una pelota », au surprenant sport du « jeté de pelote de laine ».

Si la plupart des copies font montre d'un soin particulier apporté à la correction du français, on ne peut que rappeler qu'une relecture attentive avant de remettre sa copie est absolument indispensable. Elle permet d'éviter des fautes vénielles comme « métallique » orthographié avec un seul -l ou « intervalle » orthographié « *interval ». Elle doit surtout proscrire de copies de candidats au concours d'entrée à l'École nationale des chartes les barbarismes verbaux. Un seul verbe, « maintenir », au passé simple, a été traduit par un riche éventail de barbarismes déclinant toutes les terminaisons imaginables...

Un candidat, écopant de la note de 0, a été, à l'évidence, terrassé par le texte qui exigeait, reconnaissons-le, un lien ancien et entretenu avec la langue espagnole. Il n'était pas possible de se tirer habilement de ce texte sans une fréquentation assidue de la langue. Dans un certain nombre de copies, les finesses de traduction ont mis en exergue, inversement, une connaissance intime de l'espagnol et il n'est que justice que ces candidats soient largement récompensés.

Jury : Mme Béatrice PEREZ-DEQUEKER, maître de conférences à l'Université de Rennes II-Haute-Bretagne ; M. Fabrice QUÉRO, maître de conférences à l'Université de Bordeaux III-Michel-de-Montaigne.

13. VERSION ITALIENNE (LVE 2)

I libri che mi piacevano di piú, è inutile dirlo, erano quelli che celebravano, con esempi reali o fantastici, il France ideale di grandezza umana, di cui riconoscevo in France padre l'incarnazione vivente.

S'io fossi stato un pittore, e avessi dovuto illustrare i poemi epici, i libri di storia ecc., credo che, nelle vesti dei loro eroi principali, avrei sempre dipinto il ritratto di France padre, mille volte. E per cominciare l'opera, avrei dovuto sciogliere sulla mia tavolozza una quantità di polvere d'oro, in modo da colorare degnamente le chiome di quei protagonisti.

Come le ragazzine si figurano le fate bionde, le sante bionde e le regine bionde, io mi figuravo i grandi capitani e guerrieri tutti biondi, e somiglianti, come fratelli, a France padre. Se in un libro un eroe che mi piaceva risultava, dalle descrizioni, un tipo moro, di statura mezzana, io preferivo credere a uno sbaglio dello storico. Ma se la descrizione era documentata, e proprio indubbia, quell'eroe mi piaceva meno, e non poteva essere più il France campione ideale.

Quando Wilhelm Gerace si rimetteva in viaggio, ero convinto che partisse verso azioni avventurose ed eroiche : gli avrei creduto senz'altro se m'avesse raccontato che muoveva alla conquista dei Poli, o della Persia come Alessandro il Macedone ; che aveva ad attenderlo, di là dal mare, compagnie di prodi al suo comando ; che era uno sgominatore di corsari o di banditi, oppure, al contrario, che lui stesso era un grande Corsaro, o un Bandito. Lui non faceva mai parola sulla sua vita fuori dell'isola ; e la mia immaginazione si struggeva intorno a quell'esistenza misteriosa, affascinante, a cui, naturalmente, lui mi stimava indegno di partecipare. Il France rispetto della sua volontà era tale che non mi permettevo, neanche in pensiero, l'intenzione di spiarlo, o seguirlo, di nascosto ; e non osavo neppure d'interrogarlo. Volevo conquistare la sua stima, e magari la sua ammirazione, sperando che un giorno, finalmente, lui m'avrebbe scelto per suo compagno nei viaggi.

Elsa Morante, *L'isola di Arturo*, 1957.

Seulement trois candidats ont concouru en version italienne. Ils ont obtenu respectivement les notes de 16, 13 et 9/20.

Jury : Mme Stefania CUBEDDU, lectrice à l'Université de Nantes ; M. Walter ZIDARIC, professeur à l'Université de Nantes.

III – ÉPREUVES ORALES DES SECTIONS A ET B

- HISTOIRE DU MOYEN ÂGE (SECTION A)

Programme : La France, de la fin du V^e siècle à la fin du XV^e siècle.

Les vingt-neuf candidats admissibles ont comme chaque année livré des prestations inégales, avec un fort contingent de notes au-dessus de la moyenne (dix-sept de 10 à 17) et un lot réjouissant d'excellents exposés (neuf de 14 à 17), quel que fût l'angle d'attaque du sujet, de la biographie au thématique, de l'économique au spirituel. Les observations reviennent aussi à l'identique : indispensable nécessité d'adosser la préparation de l'épreuve à des lectures nourries, importance de l'ouverture même rapide aux débats historiographiques comme de l'acquisition d'un bon substrat d'histoire institutionnelle, bon entraînement aux techniques spécifiques de l'épreuve un peu assombri par une fréquente sous-utilisation du quart d'heure laissé à l'exposé... Pour des raisons mal élucidées, il faut y ajouter cette année la constatation d'une série d'insuccès ou d'« impasses » sur le haut Moyen Âge.

Sujets tirés et notes : Roi et justice au haut Moyen Âge (07). – Grégoire de Tours, historien des Francs (05). – Charles Martel (11). – La renaissance carolingienne (11). – Louis le Pieux et ses fils (05). – Les invasions normandes dans le royaume des Francs (14). – Les principautés territoriales au X^e siècle (11). – Hugues Capet (16). – La réforme grégorienne et ses conséquences (03). – Chevaliers et chevalerie (15). – La croisade (13). – Saint Louis (11). – Le domaine royal XI^e-XV^e siècle (14). – Le textile : fabrication et commercialisation (13). – Marchands et commerce XII^e-XV^e siècle (14). – Hérésies et hérétiques XI^e-XV^e siècle (09). – Paroisse et vie paroissiale XI^e-XV^e siècle (07). – La cathédrale XI^e-XV^e siècle (09). – Les ordres mendiants en France XIII^e-XV^e siècle (10). – Les évêques en France XIII^e-XV^e siècle (08). – Assistance et charité dans la France médiévale (06). – Les épidémies XIV^e-XV^e siècles (15). – La mort à la fin du Moyen Âge (08). – La forêt en France XI^e-XV^e siècle (17). – L'impôt au royaume de France XIV^e-XV^e siècles (07). – Jacques Cœur (15). – Le cérémonial royal en France XIV^e-XV^e siècles (14). – Les assemblées représentatives en France XIV^e-XV^e siècles (12). – Charles VII (08).

Jury : M. Olivier GUYOTJEANNIN, directeur d'études à l'École nationale des chartes ; Mme Anne-Marie HELVETIUS, professeur à l'Université de Paris VIII-Vincennes-Saint-Denis ; M. Olivier MATTÉONI, professeur à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne.

2. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE (SECTION B)

Programme : La France, de 987 à 1328.

L'épreuve orale d'histoire médiévale pour les candidats en section B en était à sa deuxième édition. Dans l'ensemble, le jury est satisfait du niveau de cette épreuve au même titre que l'année dernière. Les candidats ont plutôt montré de bonnes connaissances, dont la structuration reste cependant à améliorer.

Pour les 23 prestations orales, la moyenne est de 11,35 (sensiblement la même que celle de l'an dernier : 11,59). Les notes s'échelonnent de 6 à 17 : dix notes en dessous de la moyenne (de 6 à 9, dont trois 6) ; treize au-dessus : six notes de 12 à 13 et sept très bonnes notes (un 15 ; quatre 16 ; deux 17).

Encore une fois, le programme d'histoire médiévale, même si les dates le limitant relèvent

de l'histoire politique, ne se réduit pas à celle-ci ou à l'histoire institutionnelle. Les sujets relevant de l'histoire économique et sociale, de l'histoire religieuse et culturelle doivent donc être pris en compte. Il est aussi à signaler que le point de départ de 987 ne doit pas conduire les candidats à une ignorance totale de la période antérieure (ce qui vaut aussi pour la dissertation).

Lorsque le sujet proposé s'y prête et que le candidat ouvre la voie dans son exposé, le jury peut demander des précisions simples, relevant de la culture générale et évoquées dans les manuels, sur des points de géographie historique de la France (aujourd'hui comme hier, la Provence n'est pas le Languedoc, la Flandre n'est pas la Champagne !), sur les supports de la documentation (parchemin/papier) ou encore sur la typologie très générale des sources médiévales (savoir définir très simplement le mot « charte », par exemple...) permettant de traiter la question posée.

Comme l'an dernier, le jury souligne qu'alors que la préparation de l'épreuve dure une heure, il est légitime d'exiger une introduction et une conclusion précises et fermes, ainsi qu'un plan clairement structuré. Il est nécessaire sinon indispensable de poser en introduction la définition de termes présents dans le sujet et d'évoquer, même brièvement, la question des sources permettant de le traiter. Enfin, le jury rappelle que le temps imparti aux candidats (15 minutes) doit être strictement tenu.

Sujets tirés et notes : L'affirmation de l'administration royale (09). – Assurer la paix dans le royaume de France (13). – Les cadres de la vie paysanne (13). – Les Capétiens et l'Église (17). – Capétiens et Plantagenêts (16). – La cathédrale (XII^e-XIII^e siècles) (12). – Le château (08). – Les évêques dans le royaume de France (16). – L'extension du domaine royal (07). – Écoles et universités (06). – Foires et marchés (07). – Fonction et idéologie royales (07). – Guerriers et chevaliers (16). – Hérésies et mouvements dissidents (13). – Le mouvement monastique (17). – Nord et Midi du royaume (06). – Paris (08). – Philippe Auguste (12). – Population et peuplement (15). – Les relations féodo-vassaliques (06). – Le rôle de l'écrit dans la construction du pouvoir royal (09). – Saint Louis (12). – Villes et activités urbaines dans le royaume de France (16).

Jury : M. Patrick ARABEYRE, directeur d'études à l'École nationale des chartes ; Mme Isabelle HEULLANT DONAT, professeur à l'Université de Reims ; M. Laurent MORELLE, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

3. HISTOIRE MODERNE (SECTION A)

Programme : La France, du XVI^e siècle à la fin du Directoire.

Les résultats obtenus sont, comme d'ordinaire, contrastés, avec une moyenne, en recul sur l'an dernier, qui s'établit à 9,03. Les notes s'étagent de 3 à 17 et 15 candidats sur 29 ont obtenu une note égale ou supérieure à 10. Le lot de prestations très mauvaises voire indigentes (3 à 5) n'est pas négligeable (6 sur 29) et n'est pas compensé cette année par un fort taux de très bonnes prestations (15 à 17) (3 sur 29) ; tous les candidats ayant obtenu 12 ou plus ont été reçus au concours d'entrée.

Globalement les candidats profitent de leur heure de préparation pour soumettre un exposé construit, qui ne tient cependant pas toujours le temps imparti. Certains sujets proposés les années précédentes n'ont pas toujours bénéficié aux candidats à qui ils étaient proposés. La qualité des candidats finalement reçus triomphe à peu près toujours de la variabilité des sujets proposés ; il n'y a pas de corrélation entre la nature des exposés demandés (larges et thématiques ou au contraire plus pointus) et la note obtenue, le jury étant attentif à

l'appréhension de questions de niveau différent.

La connaissance de la chronologie est trop souvent approximative et une approche minimale des réalités géopolitiques de l'Europe moderne est impérative. Certains poncifs historiques ont la vie dure et le jury a apprécié les exposés valorisant une historiographie actualisée. Les réalités sociales, économiques et culturelles, soit dans des sujets les concernant directement soit en appont de sujets plus classiques, paraissent moins bien maîtrisées que par le passé. La période révolutionnaire, délibérément incluse à partir de cette année dans le programme, a enfin été dans l'ensemble très médiocrement traitée par les candidats interrogés.

Sujet tirés et notes : La vigne et le vin en France à l'époque moderne (08). – Les curés en France (XVI^e-XVIII^e siècle) (11). – La mort dans la société française (XVI^e-XVIII^e siècle) (13). – Succéder au roi de France (XVI^e-XVIII^e siècle) (07). – La cour de France au XVI^e siècle (10). – Le livre en France au XVI^e siècle (12). – La France en 1515 (12). – Les Guise (07). – Catherine de Médicis (11). – La Saint-Barthélemy (10). – Henri III (12). – La Bretagne (XVI^e-XVII^e siècle) (05). – L'Église gallicane (XVI^e-XVII^e siècles) (15). – La France et l'France (1559-1635) (06). – Les révoltes nobiliaires (milieu du XVI^e siècle-milieu du XVII^e siècle) (06). – La France en 1610 (07). – La politique extérieure de Richelieu (03). – Le ministériat de Mazarin (16). – Louis XIV et l'Église (03). – Louis XIV, roi de guerre (10). – La France et l'Angleterre au XVIII^e siècle (07). – La marine française au XVIII^e siècle (10). – Le parlement de Paris au XVIII^e siècle (12). – La France et la Guerre de Sept Ans (14). – L'Encyclopédie (03). – L'avènement de Louis XVI (17). – L'Église et la Révolution (04). – La Révolution française et l'Europe (06). – Le débat constitutionnel en France de 1789 à 1791 (05).

Jury : M. Hervé DRÉVILLON, professeur à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne ; M. Olivier PONCET, directeur d'études à l'École nationale des chartes ; M. Alain TALLON, professeur à l'Université de Paris IV-Sorbonne.

4. HISTOIRE MODERNE (SECTION B)

Programme : 1. Les villes en Europe, du début du XVI^e siècle à la fin du XVIII^e siècle (France, France, Pays-Bas et Provinces-Unies, Empire) ; 2. Réforme protestante et réforme catholique en France de François I^{er} à Louis XIV.

Conscient du nombre d'heures affectées en préparation à l'histoire moderne, le jury a préféré retenir des sujets de synthèse, souvent sur une longue période et sur une aire géographique étendue. Comme on pouvait s'y attendre, les connaissances générales étaient bien plus denses sur la France que sur les pays voisins, et le jury s'est contenté d'avance d'exposés capables d'exploiter au-delà des frontières quelques exemples choisis. Un certain nombre de sujets croisaient les deux questions au programme, dans l'espoir que ce serait l'occasion d'étoffer les problématiques. Même en tenant compte de la bienveillance relative du jury, les résultats de l'oral se sont révélés très inégaux, avec une forte proportion de prestations tout à fait insuffisantes (voir la répartition des notes). Cela dit, la corrélation est assez hésitante entre ces résultats et le succès final au concours, entre autres parce que bon nombre de candidats ont eu des notes disparates entre l'écrit et l'oral : à l'évidence, si tout concours à sa part d'impondérable, les conditions de préparation de la section B, en histoire moderne, produisent des résultats qui ne reflètent pas de manière sûre les qualités individuelles. Il importe de consolider la culture historique des candidats : on ne peut que rappeler à ceux-ci que la préparation ne saurait se contenter d'un horaire restreint d'enseignement magistral, et que la différence se fait plus que jamais sur la culture générale et sur l'effort personnel que demandent des lectures étendues. Les questions au programme

doivent aussi continuer de s'articuler sur une connaissance raisonnable du cadre chronologique, et elles seront encore à l'avenir choisies de manière à encourager une telle maîtrise d'ensemble.

Une lacune récurrente et inattendue, considérant le programme du concours, à l'oral comme à l'écrit, concernait les fortifications, qui représentent pourtant une question essentielle dans la vie des villes, comme symbole identitaire, enjeu politique, contrainte urbanistique ou charge financière. Les candidats semblent en général imaginer qu'il ne s'est rien passé entre les courtines, tours et mâchicoulis du Moyen Âge et le *deus ex machina* Vauban, ignorant complètement ce que celui-ci doit à l'œuvre novatrice des ingénieurs italiens de la Renaissance, dans leur pays comme en France. Quant à la partie non française du programme, outre les cadres territoriaux européens, toujours évanescents, même l'histoire de la ville de Rome, à la croisée des deux questions et objet d'une bibliographie aisément accessible, a paru plus d'une fois très méconnue. Quant à la vie sociale, elle est trop souvent réduite à des poncifs qui frappent les imaginations, comme celui des pauvres passant invariablement du statut certainement enviable d'« image du Christ » à la case « grand enfermement ».

Sujets tirés et notes : Les débuts de la Réforme sous François I^{er} (05). – L'Église de France sous François I^{er} (12). – Calvin (12). – La Réforme protestante dans les villes (France, Pays-Bas et France, XVI^e siècle) (13). – La violence religieuse au XVI^e siècle (17). – Faire son salut dans la France du XVI^e siècle (06). – Le clergé de France et le concile de Trente jusqu'à la mort de Louis XIII (15). – Louis XIV et les protestants (18). – Rome au XVI^e siècle (04). – Paris au XVII^e siècle (08). – Les ports français, XVII^e-XVIII^e siècles (16). – Les municipalités françaises, XVI^e-XVIII^e siècle (04). – Louis XIV et les villes de France (03). – Les fortifications urbaines (France et France, XVI^e-XVIII^e siècle) (05). – Les villes et la guerre (France, Empire, Pays-Bas, XVI^e-XVII^e siècles) (07). – Villes et Réforme catholique (France, France, Empire) (10). – L'urbanisme en France au XVIII^e siècle (13). – Les fêtes urbaines (France, France et Pays-Bas, XVI^e-XVII^e siècles) (05). – L'enseignement dans les villes de France, XVI^e-XVIII^e siècle (03). – Le livre et la lecture en ville (XVI^e-XVIII^e siècle) (06). – Hygiène et santé dans les villes (France et France, XVI^e-XVIII^e siècle) (03). – Richesse et pauvreté dans les villes (France et Pays-Bas, XVI^e-XVIII^e siècle) (04). – Voyageurs et migrants dans les villes (XVI^e-XVIII^e siècle) (16).

Jury : M. Laurent BOURQUIN, professeur à l'Université du Maine ; Mme Isabelle POUTRIN, maître de conférences à l'Université de Paris-Est-Créteil ; M. Marc SMITH, directeur d'études à l'École nationale des chartes.

5. HISTOIRE CONTEMPORAINE (SECTION A)

Programme : La France, de 1870 à la fin du XX^e siècle.

C'est la seconde année que l'épreuve d'histoire contemporaine est proposée à l'oral du concours d'entrée à l'ensemble des candidats admissibles en section A. En 2011, d'optionnelle elle est devenue obligatoire, d'où l'augmentation très importante du nombre des candidats auditionnés (29 en 2011 contre 18 en 2010).

Les notes obtenues s'échelonnent de 4 à 18. 14 sur 29 ont obtenu la moyenne, au lieu de 10 sur 18 en 2010. Surtout la moyenne obtenue par l'ensemble des candidats n'est que de 10,28/20 soit une chute de plus d'un point (11,5/20). Cela n'est guère étonnant, si l'on tient compte que l'épreuve est désormais obligatoire. La médiane se situe à 9, ce qui traduit une dominante de notes faibles ou médiocres (14 sur 29 seulement atteignent la moyenne). En revanche, il existe un fort groupe d'excellentes notes : 7 candidats, soit plus du quart de l'effectif atteignent 16 ou plus. En 2010, 10 sur 18 candidats atteignaient la moyenne.

La moyenne des candidats admis s'élève à 12,43/20. Elle dépasse de 2,2 points celle de l'ensemble des candidats. Les meilleurs ont bien été recrutés. Toutefois, ce résultat apparaît moins bon que l'année passée : en 2010, la moyenne des candidats admis atteignait 15,57. De surcroît, en 2011, deux observations s'imposent : on remarque, en A, un nombre moindre de candidats excellents dans les trois périodes de l'histoire ; en outre, d'excellents candidats n'ont pas pu être admis (un 16 et un 13 ont échoué). L'impression est que l'on revient à une certaine normalité, les résultats de 2010 revêtant un caractère exceptionnel.

Les candidats ont été interrogés sur un programmes bien défini : « La France de 1870 à la fin du XX^e siècle ». Ils ont disposé d'une heure de préparation, puis d'un quart d'heure pour exposer la question tirée au sort. Ils ont ensuite répondu aux questions du jury, avant d'être brièvement interrogés, en cinq minutes environ sur une petite question posée de façon impromptue en fin d'oral. Le jury s'est attaché à poser des sujets classiques, sans embûches et assez étendus pour permettre au candidat de mettre en valeur ses connaissances et ses capacités d'exposition. Enfin, devant le nombre total de candidats à auditionner section A et en section B, il a été décidé de fonctionner en deux sous-commissions distinctes. Afin d'assurer la cohérence entre eux deux, des principes communs ont été définis ainsi qu'une coordination assurée.

Impression générale

Le jury s'est montré attentif à la difficulté du sujet pour la notation tout comme à la capacité des candidats à gérer des sujets considérés comme plus complexes. Les intitulés couvraient une période large afin de permettre au candidat de se rattraper dans l'hypothèse de lacunes. L'exposé des candidats dans ses aspects formels a également été apprécié. La plupart d'entre eux ont su demeurer dans le temps qui leur était imparti, annoncer de façon claire leur plan et s'y tenir. Les membres du jury ont pu regretter dans certain cas une élocution empreinte de trop de timidité. Un candidat doit savoir communiquer clairement ses idées et les développer lorsque cela lui est demandé.

A. Les 29 candidats auditionnés à l'oral présente une forte et probablement trop forte hétérogénéité. Deux blocs se distinguent nettement.

- Une petite dizaine de très bon candidats (8 ont obtenus 15 et plus) se dégage nettement de l'ensemble. Ils maîtrisent l'exercice de la grande question, sont capables de faire un plan clair et cohérent, leur expression est précise, leurs connaissances étendues.
- Des étudiants faibles, voire très faibles, souffrant de difficultés d'expression et d'un défaut très net de connaissances (13 candidats ont obtenus 8 ou moins de 8 ; 15 ont obtenu 10 ou moins de 10). On peut s'étonner de trouver à l'oral des candidats faisant une prestation étique, ayant mérité 5 ou moins de 5 (quatre au total).
- En revanche, les étudiants moyens ou convenables sont beaucoup trop rares et on pourrait s'attendre, dans le cadre d'un oral, après une épreuve d'admissibilité, à obtenir une moindre dispersion des notes. C'est ce faible nombre des éléments moyens qui semble le mieux résumer l'impression d'ensemble et caractériser la principale faiblesse du concours.

B. Trop de candidats ont des connaissances trop faibles en histoire économique et également, ce qui est peut-être plus surprenant, en histoire politique.

La chronologie politique de la France est en général connue, mais les grands courants de la vie politique sont insuffisamment maîtrisés (les réflexions sur le gaullisme, par exemple, ont été sommaires ou caricaturales), les nuances entre les différences tendances sont difficilement appréhendées, des personnalités qui ne sont pas toutes secondaires (Georges Bidault par exemple) sont purement et simplement ignorées. Il faudrait sans doute, au niveau de la

préparation des candidats, insister davantage sur cette culture politique qui semble indispensable à la formation des historiens et des conservateurs.

La culture économique, quoique lacunaire, n'est pas cependant absente de certaines bonnes prestations. Des développements tout à fait convenables ont pu être entendus chez quelques candidats (on pense à un très bon oral sur la France dans la crise des années 1930). Dans l'ensemble, on relève trop peu de candidats situés dans la moyenne disposant d'une culture qualifiée de générale.

La grande question

Sur le fond, le jury a apprécié le fait que les meilleurs candidats maîtrisaient les connaissances attendues. Le jury souhaite rappeler qu'il est demandé une culture générale suffisante pour replacer les événements dans leur contexte et en donner la signification. Si quelques candidats ont fait preuve d'une absence presque totale de connaissances sur le sujet qui leur était imparti, d'autres, et c'est presque aussi regrettable, ont eu le plus grand mal à inscrire leur propos dans une perspective générale. Cela a rendu parfois difficile l'interrogation qui suit la « grande question », les candidats éprouvant des difficultés à se mobiliser une seconde fois.

Les questions posées étaient pourtant suffisamment larges et relativement convenues, l'objectif étant de ne jamais désarçonner le candidat. Les principales qualités demandées étaient donc le sens de la synthèse, la précision de l'expression et un niveau suffisant - mais jamais encyclopédique - de connaissances.

–Le temps de passage est limité à 15 mn. Rares sont les candidats qui « débordent » et que l'on doit interrompre. En revanche, trop de candidats ne sont pas capables de parler pendant tout le temps imparti et restent « blancs » au bout d'une dizaine de minutes, ce qui a été sanctionné par le jury.

–Trop de candidats offrent une prestation déstructurée, sans plan véritable et sans chronologie. La préparation du concours doit davantage mettre l'accent sur l'acquisition des méthodes de l'exposé. De même, certaines prestations manquent d'exemples précis et se contentent de généralités. Sur un plan formel, les introductions sont trop longues ou trop rapides, le plan chronologique quoique plus simple n'est pas toujours privilégié quand il y a deux dates, certaines parties sont sacrifiées faute de temps en raison d'un plan déséquilibré. Les termes du sujet ne sont pas définis avec suffisamment de clarté dans l'introduction. En revanche, dans l'ensemble, on relève parmi les candidats une certaine aisance à argumenter à l'exception de certains qui restent penchés sur leurs notes durant tout l'exposé.

–L'introduction est souvent traitée comme un exercice inutile. Il faut rappeler aux candidats qu'elle doit non seulement proposer une problématique, mais aussi justifier les termes du sujet et leurs bornes chronologiques et enfin annoncer clairement le plan suivi. C'est le cas chez les bons éléments, très rare chez ceux qui ont obtenu des notes faibles ou mêmes moyennes

–La connaissance de la bibliographie est clairement défectueuse. Les connaissances de base font défaut ou sont allusives (ex : dans l'exposé oral sur l'antisémitisme en France, omission du statut des juifs de 1940 ; dans celui consacré au régime de Vichy, omission de novembre 1942 ; confusion entre les articles 16 et 46 pour la constitution de la Cinquième République...). Les questions idéologiques sont abordées de façon superficielle ou comportent de grosses erreurs (credo républicain, marxisme, socialisme, nationalisme...). Les questions sociales (monde ouvrier, paysan, bourgeoisie) ne sont pas suffisamment quantifiées.

La petite question

En ce qui concerne les petites questions, le jury a été agréablement surpris de l'aisance de certains candidats et de leur capacité à montrer en quelques minutes les enjeux historiographiques d'un événement ou d'un personnage. Dans l'immense majorité des cas cependant, l'exercice confirme la bonne – ou la mauvaise – impression donnée par la grande question. Très rares sont les cas où elle peut réellement corriger un mauvais oral et rattraper un candidat mal parti. En revanche, elle constitue un net bonus pour les meilleurs candidats et confirme leurs capacités (par exemple un excellent exposé sur la France comme grande puissance dans les relations internationales a été complétée par une très bonne réponse sur le Sacré Cœur, ce qui a valu la note de 18 à la candidate). À l'inverse, certaines personnalités sont étrangement ignorées (par exemple, Malraux) tout comme des sujets se rapportant au patrimoine ou aux questions mémorielles ce qui semble étonnant pour des candidats se destinant à l'École des chartes.

Grandes et petites (entre parenthèses) questions tirées au sort et notes (par ordre alphabétique des candidats) : Le régime de Vichy (Gambetta) (09). – Le monde paysan, 1870-1989 (Simone Veil) (04). – La classe ouvrière : société et politique (La France pouvait-elle imposer son point de vue à Munich en 1938 ?) (11). – La décolonisation (La Commune) (07). – Les Trente glorieuses (Barrès) (12). – La Guerre d'Algérie (Jaurès) (17). – Les relations franco-américaines, 1870-1989 (Les Croix de Feu et le PSF) (06). – Le pouvoir exécutif en France des années 1870 à 1989 (Le poujadisme) (08). – Communisme et anticommunisme en France, 1870-1989 (Les intellectuels et l'affaire Dreyfus) (14). – Les femmes dans la société française, 1870-1989 (François Mitterrand) (16). – Le nationalisme en France de 1870 à 1889 (le cinéma : industrie, art ou loisirs) (05). – La politique coloniale de la France, 1870-1962 (Louis-Ferdinand Céline) (07). – Culture et culture de masse 1870-1989 (La reconstruction) (08). – La presse sous la III^e République (L'antiaméricanisme) (16). – La République s'est-elle affirmé en 1914 ? (Jean-Paul Sartre) (13). – Mai 1968 : contexte, événements, conséquences (Charles Péguy) (15). – La IV^e République : institutions et pratiques politiques (Le boulangisme) (16). – L'Église et l'État en France de 1870 à 1989 (Les expositions universelles de 1889 et 1900) (17). – La France dans la crise des années 1930 (Le Panthéon) (16). – Les politiques publiques de la famille (L'année 1917) (09). – L'antisémitisme en France, 1870-1989 (Le Traité de Rome et ses conséquences) (06). – Résistance et collaboration (Les organisations syndicales) (06). – Le gaullisme : parti, mouvement ou doctrine ? (Les attentats anarchistes des années 1890) (07). – Le mythe de l'homme providentiel et les institutions de la France, 1870-1989 (Le programme commun de la Gauche) (07). – Le socialisme en France, 1870-1989 (Jeanne d'Arc, de 1870 à 1989) (04). – L'industrie en France, 1870-1989 (Jean Moulin) (10). – Les intellectuels et la politique en France, 1870-1989 (Le Traité de Versailles) (10). – La France, l'Armée, la République 1870-1989 (André Malraux) (04). – La France comme grande puissance dans les relations internationales, 1919-1989 (Le Sacré-Cœur) (18).

Jury : Mme Catherine BERTHO-LAVENIR professeur à l'Université de Paris III-Sorbonne-Nouvelle ; M. Didier MUSIEDLAK, professeur à l'Université de Paris X-Nanterre ; M. Frédéric TRISTRAM, maître de conférences à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne.

6. HISTOIRE CONTEMPORAINE (SECTION B)

Programme : 1. Les mondes du travail en France (1789-1946) ; 2. Le monde (1939-1991).

Le jury a interrogé 23 candidats, les notes s'échelonnent de 03 à 19. 15 candidats sur 23, soit presque les deux tiers du total (65,2%) ont obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne. La moyenne de l'épreuve se situe à 11,96, ce qui apparaît nettement supérieur aux trois années précédentes (9,17 en 2008, 9,14 en 2009, 10,39 en 2010). La médiane se situe à 13, attestant que quelques très basses notes masquent un niveau d'ensemble très encourageant, voire même satisfaisant. Pour preuve, l'on compte 7 candidats ayant obtenu 16 ou plus (soit 30,4% du total). Les candidats admis en 2011 ont d'ailleurs 14,90 de moyenne, ce qui est un peu mieux qu'en 2010 (14,58). Hormis un 15/20 à l'écrit éliminé à l'oral, tous les meilleurs dans l'épreuve d'histoire contemporaine se placent en tête du concours.

Les candidats ont été interrogés sur un programme comportant deux sujets ainsi définis : « Les mondes du travail en France de 1789 à 1946 » et « Le monde de 1939 à 1991 ». Ils ont eu à présenter en quinze minutes la question tirée au sort et préparée pendant une heure. Puis ils ont été interrogés sur une petite question posée de manière impromptue en fin d'oral. Pour la question tirée au sort, ils ne bénéficient d'aucun support (par exemple, une chronologie), ni d'aucune documentation. Ils n'ont pas la possibilité de choisir entre deux sujets, mais, dans sa pratique de l'interrogation comme dans le choix des petites questions, le jury s'est efforcé de laisser sa chance de se reprendre à un candidat en difficulté comme à un autre bien au fait de la question d'exprimer ses qualités. Les sujets posés ont été suffisamment larges et formulés avec assez de précision pour ne pas tomber dans une érudition qui n'est pas l'objet de l'épreuve. Les bornes chronologie en ont été le plus souvent précisées.

Sur le fond, le jury considère que la question portant sur le monde ne peut se limiter aux seules relations internationales, mais doit aussi porter sur l'histoire d'autres très grandes puissances que la France, sans que, pour autant, il soit exigé d'en connaître autre chose que les grandes lignes. À cet égard, les candidats ont parfois montré de grosses lacunes de culture générale (Reagan, Jean Paul II par exemple paraissent inconnus aux candidats qui ont eu à en traiter dans le cadre d'une petite question). Ces problèmes sont encore plus criants lorsqu'il s'agit de culture littéraire ou artistique proprement dite. Il n'est guère surprenant que la question travaillée pour l'écrit (le travail) soit souvent mieux maîtrisée que celle qui se rajoute à l'oral (le monde). Mais cela incite à penser que l'oral doit être préparé en vue d'y figurer bien, particulièrement sur la question portant sur le monde. En ce qui concerne la petite question, les candidats doivent toujours penser la question à deux échelles : le fait (ou le personnage) en soi (ce qui s'est passé, quelle a été la vie du personnage) ; sa dimension historique (pourquoi retenir ce fait, ce personnage ; quel sens leur donner).

D'un point de vue formel, on soulignera la fréquente imprécision des exemples. Les candidats doivent éviter de tomber dans l'un ou l'autre de ces deux excès : éviter de paniquer, ou au contraire éviter l'assurance trompeuse. Les candidats (plus que les candidates) doivent soigner un minimum leur présentation personnelle. Du point de vue de l'exposé lui-même, à propos des grandes questions, les candidats font généralement montre d'une bonne maîtrise de l'exercice (maîtrise du temps notamment). En revanche, ils éprouvent souvent de la difficulté à faire un plan convainquant : il est souhaitable qu'ils ne se lancent pas dans des plans compliqués, mais visent à la simplicité et la clarté. Certains candidats ont voulu faire des plans brillants, peut-être pour masquer leur ignorance, dans lesquels ils se sont un peu perdus. Ainsi, le jury a eu la surprise, à ce stade du concours, d'entendre un exposé largement inventé présenté avec un impressionnant aplomb. Les questions que posent les membres du jury visent à *aider* le candidat s'il s'est fourvoyé : certains ont su le comprendre et infléchir ce qu'ils ont dit, d'autres (plus nombreux) ont persisté dans l'erreur.

La « petite question » a bien joué son rôle pour le jury en apportant une confirmation de la

qualité de la « grande question » ou parfois permettant de nuancer la première impression donnée par celle-ci. Si les candidats se sortent souvent bien de cet exercice difficile, ils ne doivent pas hésiter à prendre quelques secondes supplémentaires pour organiser leur pensée, car l'objectif n'est pas de coller à tout prix le candidat, mais seulement de jauger un peu mieux sa culture générale.

Grandes et petites (entre parenthèses) questions tirées au sort et notes (par ordre alphabétique des candidats) : Le monde du travail agricole au XIX^e siècle : évolution, formes et représentations (La conquête de l'espace) (09) . – Les réformes sociales du Front populaire et leurs conséquences (La révolution iranienne et ses conséquences) (16). – La Guerre froide (La pêche) (13). – Crises et affirmation du monde ouvrier en France, 1789-1946 (La chute du Mur de Berlin) (16). – Le Plan Marshall et le redressement économique de l'Europe (L'anarcho-syndicalisme) (15). – La question du travail en France de la Révolution française à la II^e République comprise (La Guerre des Six Jours) (11). – L'État et les conflits du travail, 1789-1946 (Adenauer et la République fédérale d'Allemagne) (16). – Formation et dislocation du bloc soviétique (Zola) (17). – L'émergence du Tiers monde, 1945-1991 (La CFTC et le syndicalisme chrétien) (07). – L'atelier et l'usine, 1789-1946 (Kennedy) (16). – La crise pétrolière de 1973-1974 et ses conséquences (Mulhouse et le paternalisme industriel) (09). – Les États-Unis et la politique du dollar de 1939 à 1991 (Le Premier Mai) (17). – Allemands et Russes pendant la Seconde Guerre mondiale (L'OST) (14). – Les travailleurs du tertiaire, 1789-1946 (Jean-Paul II – jusqu'en 1991) (04). – Travailler en guerre, 1914-1918 (L'Apartheid) (07). – L'immigration du travail en France, 1789-1946 (Bandoeng) (12). – L'OTAN (1949-1991) : ses origines et son rôle dans les relations internationales (1848) (05). – L'Église et le monde du travail (Le Blocus de Berlin) (03). – La République populaire de Chine de Mao-Tsé-Dong à Deng-Xiao-Ping (Le Play) (13). – L'Américanisation culturelle du monde, 1945-1991 (La CGT) (13). – La compétition Est-Ouest dans la Guerre Froide (Le mineur au XIX^e siècle : réalités et représentations) (15). – Les grandes étapes des décolonisations française et britannique (Le docteur Villermé) (19).

Jury : M. Dominique BARJOT professeur à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; M. Bruno DELMAS, directeur d'études à l'École nationale des chartes ; M. Charles-François MATHIS, PRAG à l'Université de Paris IV-Sorbonne.

7. HISTOIRE DES ARTS (SECTION B)

Programme : Le modèle antique, du Moyen Âge au XX^e siècle.

Le dossier traité à l'oral par l'unique candidate admissible comprenait trois photographies :

- la façade de l'abbatiale Saint-Gilles du Gard ;
- une copie en bronze de la Vénus de Cnide par Primitice (musée du Louvre, dépôt à Fontainebleau) ;
- *Femmes courant sur la plage*, de Picasso (musée Picasso).

Ces trois œuvres traduisent de façon évidente une relation avec les arts de l'antiquité gréco-romaine

Pour le premier document, l'admissible n'a pas reconnu le bâtiment, pourtant célèbre, qu'elle a confondu avec Saint-Trophime d'Arles. Elle a cependant bien analysé le contexte géographique et historique du roman languedocien et a su décrire et observer les reprises des restes antiques dans les trois porches de la façade ainsi que la référence au modèle antique de l'arc de triomphe.

Pour le deuxième document, le modèle grec et la copie romaine de la Vénus ont été bien identifiés mais la copie de bronze sur laquelle le commentaire portait a été datée à tort du

XVII^e siècle français, ce qui n'a pas permis de la situer correctement dans son contexte historique : le commanditaire royal, le choix de Primatice, la destination des statues.

Quant au troisième document, la toile a été donnée à Fernand Léger, avec une datation trop tardive mais les rapports à Picasso ont été entrevus. L'admissible n'a néanmoins pas compris le lien qui mettait cette œuvre avec l'antiquité.

Les trois exposés ont été présentés avec une certaine aisance et logiquement conduits, en développant le contexte de la création des œuvres, leur description et leurs liens avec les thématiques de l'Antiquité (à l'exception du document 3). La candidate a fait preuve d'un certain sens de l'observation et de réactivité lors de l'interrogation et a su, de ce fait, compenser partiellement ses lacunes.

Jury : Mme Michèle BIMBENET-PRIVAT, conservateur en chef du patrimoine, Musée national de la Renaissance ; M. Jean-Michel LENIAUD, directeur d'études à l'École pratique des hautes études et l'École nationale des chartes ; M. Philippe PLAGNIEUX, professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur d'études à l'École nationale des chartes.

8. GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE (SECTION B)

Neuf candidats se sont présentés à l'oral. Les sujets tirés ne devaient pas dérouter des candidats bien préparés car ils relevaient de problématiques classiques en géographie. Les candidats devaient présenter un raisonnement relevant d'une logique géographique : échelles, jeux des acteurs territoriaux, permanences et des changements spatiaux. Les mauvaises notes sont dues à un manque de connaissance sur la question à traiter, des concepts mal maîtrisés, des plans peu judicieux ou un raisonnement peu géographique (ex : le sujet sur la région Nord qui n'a pas présenté l'organisation régionale de cet espace, la notion d'effet sud définie très approximativement, la dynamique des campagnes peu connue, etc.). Le jury salue de très bonnes prestations sur des sujets moins classiques, comme sur le rôle de la distance où la candidate a fait preuve d'une vraie réflexion géographique ou des prestations tout à fait honorables sur « Eau et espace français » ou encore sur les villes nouvelles.

Sujets tirés et notes : Le rôle de la distance dans l'organisation de l'espace français (14). – Le Bassin parisien, une région géographique et fonctionnelle ? (12). – Modèle et réalité des villes nouvelles en France (11). – Les forêts en France (11). – Eau et espace français (10). – Plus de 60 ans après : Paris et le désert français ? (08). – Reconversion des activités et organisation de l'espace dans la région Nord (07). – Les campagnes, entre protection et exploitation (07). – L' « effet Sud » en France métropolitaine (05).

Jury : Mme Pernelle GRANDJEAN, professeur à l'Université de Reims ; Mme Céline VACCHIANI-MARCUZZO, maître de conférences à l'Université de Reims.

9. VERSION LATINE (SECTIONS A ET B)

Textes tirés de César (et Hirtius), *De bello Gallico*.

Conditions de l'épreuve

Une demi-heure de préparation avec dictionnaire Gaffiot. Passage : une demi-heure, reprise comprise. Le candidat n'a pas le droit d'apporter ses notes de brouillon pendant l'épreuve. Les textes de la section B sont plus courts que ceux de la section A.

Rappelons que l'utilisation du dictionnaire est un cadeau sinon empoisonné, du moins dangereux : mieux vaut n'utiliser le dictionnaire qu'en dernier recours, en cas d'ignorance

d'un mot bien précis. La possession du vocabulaire courant est donc toujours indispensable, car elle évite de se perdre dans de longues notices du Gaffiot, souvent en vain. Précisons que le candidat n'a le droit d'apporter aucun document personnel.

Présentation de la traduction

Nous rappelons une fois de plus que des traductions sans cesse rectifiées sont difficiles à suivre. Il convient de ne donner qu'une seule traduction. Une correction est possible à condition d'être annoncée clairement par le candidat.

La présentation orale de la traduction doit être appropriée aux circonstances : certains ont tendance à prendre l'épreuve de latin pour un jeu télévisé. Nous citons littéralement cette réponse à une de nos questions sur la nature de *fieri* : "*Fieri ?? ... (silence)... Je vais tenter facio*".

Méthode

Il convient de ne pas prendre, dans la traduction, des groupes de mots trop longs, ce qui équivaut parfois à une seconde lecture de la phrase.

Vocabulaire

Une connaissance minimale de César aurait permis de bien traduire le célèbre *magnis itineribus* : "à grandes étapes", et non "avec de grands itinéraires".

Cas

Les cas sont mal identifiés. Quelqu'un n'a su trouver, dans le Gaffiot, le mot *reda* à partir du dat. / abl. *redis*. Dans *reliquos duces*, *duces* est pris pour un nominatif. Pour ce qui est des relatifs, (*classis*) *quam* a été traduit par "une flotte qui..."

Nombres

Nous conseillons aux candidats de les réviser avant le concours. DC a été lu, en latin, « décé » ! Un grand classique : *unus* doit généralement être traduit par "un seul".

Verbes

Une erreur (légère, mais qui prête parfois à sourire) est l'ignorance du sens factitif des verbes en certains contextes : César ne coupa pas les mains des vaincus, mais les "fit couper". Le sens de certains verbes courants, comme *polliceor*, est ignoré. Nous avons entendu de grossières confusions : *hortabantur* confondu avec *oriebantur*, et d'ailleurs traduit pas un présent. Répétons qu'il convient de prêter la plus grande attention au temps des verbes.

Adverbes

Souvent mal ou pas traduits. *Eo* directionnel a été ignoré, il a été confondu avec *ea*. *Adhuc* n'était pas toujours connu, *protinus* inconnu. Il convient d'apprendre le sens des adverbes avec le plus grand soin, car ils donnent souvent tout leur sens à une phrase.

Conjonctions

Dum, une fois de plus, occasionne des erreurs. *Dum ea geruntur* est traduit par "ceci étant fait" (confusion avec *cum* ?).

Syntaxe

Dans la traduction de certains candidats, les belles périodes césariennes se transforment en une plate succession d'indépendantes, défaut récurrent qui vient peut-être de la langue des médias, mais qui a surtout l'avantage, pour certains, de voiler les lacunes en matière de coordination. Pour le détail : nous avons constaté des difficultés avec l'attribut de l'objet (*fideles amicos retinebat* traduit par "il retenait ses amis fidèles"). Le balancement *cum ... tum* a parfois été un piège fatal. Terminons par un défaut qui concerne la syntaxe française de certains candidats, qui nous paraît plutôt erratique ("bien que" suivi de l'indicatif, entre autres).

Malgré ces lacunes, le niveau d'ensemble nous a paru satisfaisant. Disons également que les candidats, en général, ne paraissent pas déroutés par la longueur des textes proposés : presque tous ont pu finir leur traduction dans le délai imparti.

Notes : En section A, vingt-neuf admissibles étaient présents. Les notes s'échelonnent de 01 à 18/20. Treize candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 12/20 ; quatre candidats ont obtenu une note inférieure à 5/20.

En section B, cinq candidats admissibles avaient choisi comme option la version latine. Les notes obtenues ont été : 02 ; 02,5 ; 05 (deux fois) et 18/20.

Jury : M. Jean-Denis BERGER, maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; Mme Pascale BOURGAIN, directrice d'études à l'École nationale des chartes ; Mme Françoise VIELLIARD, directrice d'études à l'École nationale des chartes.

10. VERSION GRECQUE (SECTION B)

Aucun candidat admissible n'avait choisi comme option à l'oral la version grecque.

11. VERSION ANGLAISE (SECTION A ET B)

Déroulement de l'épreuve : entrée du candidat, tirage au sort d'un texte d'environ une page extrait d'un texte littéraire anglophone, prise de connaissance silencieuse de ce texte pendant environ cinq minutes, installation du candidat appelé devant le jury, lecture du texte par le candidat, traduction à un rythme posé, reprise de quelques points de traduction.

La lecture doit être signifiante : prononciation, rythme, intonation permettent de juger du niveau d'anglais du candidat, de sa familiarité avec la langue, de son aisance. Le candidat doit être présent à ce qu'il lit, le texte doit faire véritablement sens pour lui. Quand le jury reprend certains points insuffisants ou erronés de la traduction, le candidat doit comprendre pourquoi la question est posée et être capable de reprendre ce point de façon à améliorer son travail.

Les meilleurs candidats, manifestement bien préparés, ne se bloquent pas ni ne se laissent désarçonnés mais le prennent au contraire dans un sens positif.

Les textes choisis étaient les suivants : Truman Capote, *Breakfast at Tiffany's*. David Lodge, *The British Museum is falling down*. Grace Paley, *Later the same day*. Scott Fitzgerald, *The last Tycoon*. Scott Fitzgerald, *The rich boy*. Scott Fitzgerald, *Basil, the freshest boy*. Scott Fitzgerald, *The beautiful and damned*. Peter Ackroyd, *The last testament of Oscar Wilde*. J.-D. Salinger, *The catcher in the rye*. J.-D. Salinger, *For Esme with love and squalor*. S.-L. Clemens, *Mark Twain*. Herman Melville, *Bartleby*. Christina Stead, *The beauties and the furies*. William Percy, *The movie-goer*. Laurie Lee, *Cider with Rosie*. David Storey, *A temporary life*. Graham Swift, *Making an elephant*. Owen Wister, *The Virginian*. James Thurber, *The beast in the dingle*. Julian Barnes, *Pulse*. Sinclair Lewis, *Babbitt*.

Jury : M. François GALLIX, professeur à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; M. Jonathan DICKINSON, lecteur à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; Mme Catherine RIHOIT, maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne.

12. VERSION ALLEMANDE (SECTIONS A ET B)

Les textes proposés aux étudiants étaient tirés de l'ouvrage *Das Buch des Vaters* de Urs Widmer. Les difficultés des candidats, très souvent bien préparés à cette épreuve, étaient comme les années précédentes liées à :

- *une lecture trop rapide*

Cette lecture entraîne des confusions entre des mots semblables, connus des étudiants (*Schüler / Schule, viel / vier, Apfelsaft / Orangensaft, jeder / jener*) ; sur le nombre, voire le nombre et le genre (*das Zimmer / die Zimmer, das Kind / die Kinder, in jenen Jahren / in jenem Jahr, die Redakteure / die Redakteurin*). Il convient de souligner que, dans le cas du pronom *sie*, cette étourderie génère de graves contresens.

- *des confusions réelles*

sich treffen / sich trennen (2 cas), *lesen / lassen, sitzen / sich setzen, jemals / jedes Mal*

- *la valeur d'un mot non identifiée*

- *über* ne signifie pas uniquement *au sujet de* (*den ganzen Tag über : toute la journée, über den Verlag : par l'intermédiaire de la maison d'édition*) ;

- *die Wahl* ne signifie pas uniquement *le choix* mais aussi *l'élection*.

- *des maladresses*

seit vierzehn Tagen ne peut être traduit par *depuis quatorze jours*.

- *des lacunes lexicales ou grammaticales*

- *häßlich, großzügig, mutterseelenallein, tadellos, die Fraktion, die Hexe, die Jahrhundertwende, der Kern, der Sarg, der Schmied, die Veranstaltung...* ;

- la tournure *es gibt* doit être connue de l'ensemble des candidats ;

- le comparatif de supériorité n'est pas toujours repéré ;

- *als* au sens de *als ob* déconcerte parfois les étudiants.

En conclusion, le jury, au risque de se répéter, insiste sur la nécessité de prendre en compte les fameux petits mots (*nämlich, sogar, sonst...*) et de bien veiller à la correction de la langue (l'emploi des modes et les accords du participe passé laissent trop souvent à désirer).

LV1 : Dix candidats en section A. La moyenne est de 11,6 ; les notes s'échelonnent de 7 à 16. Deux candidats en section B, qui ont obtenu 12,5 et 13.

LV2 (section B) : un candidat, qui a obtenu la note de 15.

Jury : Mme Anne LEFEBVRE, professeur au lycée Hélène Boucher, Paris ; Mme Marie-Claude RODRIGUEZ-DESHAYES, maître de conférences émérite à l'Université de Paris ; VII-Denis-Diderot ; Mme Sibylle SAUERWEIN, maître de conférences à l'Université de Paris VII-Denis-Diderot.

13. VERSION ESPAGNOLE (SECTION A ET B)

Le jury a entendu cette année onze candidats et les notes s'échelonnent de 03 à 17.

En LV1, section A, les cinq candidats ont été interrogés sur trois extraits de *El embrujo de Shanghai* de Juan Marsé. Les résultats, à une exception près, ont été plus qu'honorables : 04, 13, 15, 16, 16. Les candidats ont fait preuve d'une bonne technique de traduction sur des textes d'une relative longueur et de beaucoup d'astuce dans leurs choix de traduction. La plupart ont su prolonger ce travail fructueux dans les réponses aux questions posées par le jury. Des omissions répétées ont lourdement pénalisé l'un des cinq candidats.

En LV1, section B, deux textes de *La neblina del ayer*, de Leonardo Padura ont été soumis à trois candidats. Ils ont respectivement obtenu 03, 04, et 08. Sans chercher à établir une

comparaison sans aucune pertinence avec les candidats de LV1 A, le jury a pu constater que ces candidats manifestaient une moindre aisance dans la pratique de la traduction. Ainsi, un candidat n'a pu aller jusqu'au bout de sa traduction dans la limite du temps qui lui était imparti pour cette épreuve orale. Dans les versions, les confusions sur les sujets verbaux ainsi que sur les possessifs ont révélé une difficulté à avoir une vue d'ensemble du texte. Ce défaut s'est confirmé lors de l'échange avec le jury qui s'est avéré infructueux pour deux des candidats.

En LV2, quatre candidats ont dû traduire deux extraits de *El Crímen de Oxford*, de Guillermo Martínez, et ont obtenu les notes de 11,5, 13, 16 et 16. L'ensemble des candidats a fait preuve d'une indéniable agilité dans l'exercice, qu'elle jaillisse lors de la traduction initiale ou qu'elle affleure dans les réponses aux questions du jury portant sur certains passages confus. La syntaxe n'a pas été malmenée et les lacunes lexicales éventuelles ingénieusement comblées pour ne pas nuire à la cohérence de l'ensemble du texte traduit.

Terminons par quelques rappels sur le déroulement de l'épreuve. Le candidat, dès son entrée, est invité à prendre connaissance silencieusement du texte qu'il va devoir traduire. Il est libre d'annoter le sujet avec lequel il pourra quitter la salle au terme de l'épreuve. Il convient que cette préparation n'empiète pas de manière inconsidérée sur le temps de l'épreuve, et le jury se réserve le droit, avec bienveillance, d'inviter le candidat à proposer sa traduction après un temps de préparation raisonnable (environ 5 minutes de lecture silencieuse). Après avoir été invité à lire un passage du texte – lecture pour laquelle il lui faudra soigner la phonétique, l'accentuation tonique, mais également l'intonation –, le candidat propose une véritable traduction, sans commenter ses choix, cela s'entend ! Au cours de la reprise, dans le souci d'aider le candidat à parfaire sa version, le jury engage le candidat à retraduire certains passages mal compris et/ou mal traduits. La dernière version proposée est celle retenue par le jury qui appréciera, par ailleurs, la capacité du candidat à revenir sur son travail, à repérer ses erreurs, à se remettre en question et à réfléchir.

La plupart des candidats se sont présentés seuls aux épreuves alors que, lors de la dernière session, plusieurs d'entre eux étaient accompagnés de camarades et, peut-être, de leur préparateur. Nul doute que cette présence attentive et silencieuse est bénéfique pour celui qui passe l'épreuve tout comme elle offre aux futurs candidats de précieux détails sur le déroulement de l'épreuve.

Jury : Mme Béatrice PEREZ-DEQUEKER, maître de conférences à l'Université de Rennes II-Haute-Bretagne ; M. Fabrice QUÉRO, maître de conférences à l'Université de Bordeaux III-Michel-de-Montaigne.

14. VERSION ITALIENNE (SECTION B)

Une candidate a repris comme option à l'oral la version italienne, déjà retenue à l'écrit. Elle a obtenu la note de 14/20.

Jury : Mme Stefania CUBEDDU, lectrice à l'Université de Nantes ; M. Walter ZIDARIC, professeur à l'Université de Nantes

CONCOURS D'ENTRÉE EN DEUXIÈME ANNÉE

Déroulement de l'épreuve

Après une préparation de 30 minutes, l'épreuve orale d'admission est composée de deux parties : la première consiste en un commentaire d'un ou de document(s), la seconde en une discussion qui permet au jury de mieux connaître les motivations des candidats, ainsi que leurs itinéraires et leurs projets professionnels et scientifiques. Pour donner à ces candidats toutes leurs chances, les documents qui leur sont soumis sont choisis de manière à correspondre aux périodes sur lesquelles portent leurs travaux scientifiques : ce parti-pris conduit ainsi le jury à proposer systématiquement aux candidats qui travaillent sur le Moyen Âge des textes en latin (sous forme imprimée ou dactylographiée), d'un abord aisé et sans difficultés, dont il demande la traduction. Le but de cet exercice est de vérifier leur niveau de connaissance de cette langue ; les questions posées par le jury donnent toujours l'occasion de préciser ou de corriger une traduction insuffisante.

L'élément déterminant dans le jugement du jury repose une fois encore sur les connaissances historiques que révèle le commentaire de documents. En effet, l'enseignement dispensé par l'École des chartes vise notamment à l'apprentissage des méthodes de traitement scientifique des documents historiques de nature et d'époque diverses. Pour réussir dans ce cursus, une bonne maîtrise du savoir historique sur la France est indispensable. La seconde partie de l'épreuve offre aux candidats la possibilité d'exposer les raisons de leur intérêt pour ce concours, pour l'École des chartes et pour les métiers auxquels elle prépare, ainsi que de faire éventuellement état d'expériences antérieures dans le domaine de la conservation – mais ce point ne constitue pas un critère déterminant pour le jury. Sont particulièrement appréciés les projets professionnels argumentés (quel métier veut-on faire à l'issue de l'École des chartes ?) et les programmes scientifiques sinon définitifs, du moins réfléchis (quelle thèse d'École des chartes est-elle envisagée, dans le prolongement ou non des recherches antérieures ?). Du reste, ces précisions doivent déjà figurer dans le dossier transmis par le candidat pour l'épreuve d'admissibilité.

Bilan 2011

Quinze candidatures (12 en 2010 et 2009, 14 en 2008) ont été enregistrées en 2011 pour ce concours auquel un seul poste était affecté, comme les années précédentes. Comme le relevaient déjà les rapports des années précédentes, la faiblesse numérique de ce débouché et une mauvaise information des étudiants sur cette voie expliquent sans nul doute le maintien du nombre de candidats en deçà de la vingtaine.

A l'exception d'un candidat, lauréat d'une licence dans l'année précédant le concours, les quatorze autres candidats ont pu faire valoir dans leur dossier les résultats, plus ou moins affermis, d'un parcours de recherche : sept avaient réussi avec succès une première année de master ; six autres étaient détenteurs d'un master 2, dont deux étaient inscrits en doctorat ; un enfin était docteur de longue date. Les candidats inscrits dans un cursus d'histoire, pris dans un sens large incluant l'archéologie, étaient très majoritaires (11 individus). Les complétaient deux étudiants issus de cursus en économie et management, une philosophe et un anthropologue. À noter l'absence – regrettée – cette année de juristes, alors même qu'un historien du droit avait obtenu le succès à ce concours en 2010.

La qualité des dossiers scientifiques portés par de jeunes historiens prometteurs, l'intérêt de l'établissement pour des parcours atypiques dès lors que le candidat propose un projet professionnel fort et susceptible d'être utilement enrichi par une scolarité à l'École des chartes

ont conduit le jury à retenir six admissibles, à savoir trois historiens (deux médiévistes et un moderniste), la candidate philosophe et les deux étudiants en économie.

Le jury n'a pas regretté ce choix large : il a pris notamment grand plaisir à entendre quatre exposés oraux de très grande qualité qui alliaient solidité des connaissances, intelligence de l'analyse historique ou littéraire, au service de projets professionnels solides et adossés à une bonne connaissance de l'établissement et des métiers auxquels ils préparent. Ces quatre candidats ont été classés par le jury. Dans ces conditions de mérite académique partagé, c'est avant tout la personnalité des candidats qui a fait la différence. En l'occurrence, le jury a été séduit par la fraîcheur, la vivacité intellectuelle et le dynamisme d'un jeune médiéviste, dont les recherches sur Byzance apporteront une part d'originalité appréciable à l'établissement.

Les six candidats admissibles ont été interrogés sur les textes suivants :

- Donation faite par Hugues, comte de Saint-Pol (avril 1202), éd. Jean-François Nieuws, *Les chartes des comtes de Saint-Pol (XI^e-XIII^e siècle)*, Turnhout, 2008, p. 221-222 ;
- Extrait de la fondation d'une chapellenie au collège de Laon, à Paris (20 mars 1390), éd. Cécile Fabris, *Étudier et vivre à Paris au Moyen Âge. Le collège de Laon, XIV^e-XV^e siècle*, Paris, 2005, p. 335-341, ici p. 337 (*Mémoires et documents de l'École des chartes*, 81) ;
- Extrait du *Speculum simplicium animarum*, de Marguerite Porete, éd. Paul Verdeyen, Turnhout, 1986, § 1 (*Corpus christianorum, continuatio medievalis*, 69) ;
- Remontrance du parlement de Bordeaux à Charles IX (19 mai 1563), éd. Alexandra Lublinskaja, *Documents pour servir à l'histoire des guerres civiles en France, 1561-1563*, Moscou, 1962, n° 94, p. 240-241 ;
- Extrait de Michel Melot, « Des archives considérées comme une substance hallucinogène », *Traverses*, n° 36 : L'archive, 1986, p. 14-19, ici p. 14-15 ;
- Extrait de Daniel Sibony, « La patrimoine, un lieu d'être autrement », dans Jacques Le Goff dir., *Patrimoine et passions identitaires. Actes des Entretiens du patrimoine (6-8 janvier 1997)*, Paris, 1998, p. 33-41, ici p. 36-37.

STATISTIQUE DU CONCOURS

inscrits			ayant composé			sous-admiss.			admissibles			admis		
H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot

SECTION A

Centre de Paris	16	32	48	14	32	46		3	3	7	13	20	7	3	10
Centre de Basse-Terre			0			0			0			0			0
Centre de Dijon			0			0			0			0			0
Centre de Lille			0			0			0			0			0
Centre de Nîmes			0			0			0			0			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0			0
Centre de Rennes			0			0			0			0			0
Centre de Strasbourg	2	5	7	2	5	7			0	2	1	3	2	0	2
Centre de Toulouse	6	4	10	6	4	10			0	4	2	6	1	1	2
Total	24	41	65	22	41	63	0	3	3	13	16	29	10	4	14
<i>dont boursiers</i>	6	12	18	6	12	18	0	0	0	2	7	9	2	2	4

SECTION B

Centre de Paris	11	24	35	11	22	33		2	2	1	5	6	1	2	3
Centre de Basse-Terre	0	3	3	0	3	3			0			0			0
Centre de Dijon	9	13	22	9	13	22	1		1		1	1			0
Centre de Lille	1	10	11	1	10	11		2	2		1	1		1	1
Centre de Nîmes	3	5	8	3	5	8			0		1	1		1	1
Centre de Poitiers	4	7	11	4	7	11	1		1	1		1			0
Centre de Rennes	1	21	22	1	21	22		4	4		9	9		3	3
Centre de Strasbourg	5	12	17	5	12	17	2	1	3	1	2	3		1	1
Centre de Toulouse	4	9	13	3	9	12		2	2		2	2		1	1
Total	38	104	142	37	102	139	4	11	15	3	21	24	1	9	10
<i>dont boursiers</i>	13	32	45	13	32	45	1	3	4	2	5	7	1	3	4

SECTIONS A ET B

Centre de Paris	27	56	83	25	54	79	0	5	5	8	18	26	8	5	13
Centre de Basse-Terre	0	3	3	0	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre de Dijon	9	13	22	9	13	22	1	0	1	0	1	1	0	0	0
Centre de Lille	1	10	11	1	10	11	0	2	2	0	1	1	0	1	1
Centre de Nîmes	3	5	8	3	5	8	0	0	0	0	1	1	0	1	1
Centre de Poitiers	4	7	11	4	7	11	1	0	1	1	0	1	0	0	0
Centre de Rennes	1	21	22	1	21	22	0	4	4	0	9	9	0	3	3
Centre de Strasbourg	7	17	24	7	17	24	2	1	3	3	3	6	2	1	3
Centre de Toulouse	10	13	23	9	13	22	0	2	2	4	4	8	1	2	3
Total	62	145	207	59	143	202	4	14	18	16	37	53	11	13	24
<i>dont boursiers</i>	19	44	63	19	44	63	1	3	4	4	12	16	3	5	8

Total des points du dernier admissible (sur 120)

Section A : 62,5

Section B : 70,5

Total des points du dernier admis (sur 220)

Section A : 128,5

Section B : 136

École nationale des chartes – rapport du jury sur le concours 2011

CANDIDATURES AUX CONCOURS ANTÉRIEURS

SECTION A

inscrits			ayant composé			admissibles			admis		
H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot

Se présentaient pour la première fois

Centre de Paris	8	23	31	6	23	29	1	9	10	1	2	3
Centre de Basse-Terre			0			0			0			0
Centre de Dijon			0			0			0			0
Centre de Lille			0			0			0			0
Centre de Nîmes			0			0			0			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0
Centre de Rennes			0			0			0			0
Centre de Strasbourg	1	3	4	1	3	4	1	0	1	1	0	1
Centre de Toulouse	5	3	8	5	3	8	3	0	3	0	0	0
Total A	14	29	43	12	29	41	5	9	14	2	2	4

Se présentaient pour la deuxième fois

Centre de Paris	7	8	15	7	8	15	5	3	8	5	1	6
Centre de Basse-Terre			0			0			0			0
Centre de Dijon			0			0			0			0
Centre de Lille			0			0			0			0
Centre de Nîmes			0			0			0			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0
Centre de Rennes			0			0			0			0
Centre de Strasbourg	1	2	3	1	2	3	1	1	2	1	0	1
Centre de Toulouse	1	1	2	1	1	2	1	1	2	1	1	2
Total A	9	11	20	9	11	20	7	5	12	7	2	9

Se présentaient pour la troisième fois

Centre de Paris	1	1	2	1	1	2	1	1	2	1	0	1
Centre de Basse-Terre			0			0			0			0
Centre de Dijon			0			0			0			0
Centre de Lille			0			0			0			0
Centre de Nîmes			0			0			0			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0
Centre de Rennes			0			0			0			0
Centre de Strasbourg			0			0			0			0
Centre de Toulouse			0			0			0			0
Total A	1	1	2	1	1	2	1	1	2	1	0	1

CANDIDATURES AUX CONCOURS ANTÉRIEURS

SECTION B

inscrits			ayant composé			admissibles			admis		
H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot

Se présentaient pour la première fois

Centre de Paris	11	20	31	11	20	31	1	3	4	1	1	2
Centre de Basse-Terre	0	2	2	0	2	2			0			0
Centre de Dijon	7	11	18	7	11	18			0			0
Centre de Lille	1	10	11	1	10	11	0	1	1	0	1	1
Centre de Nîmes	2	4	6	2	4	6			0			0
Centre de Poitiers	4	7	11	4	7	11	1	0	1	0	0	0
Centre de Rennes	1	17	18	1	17	18	0	5	5	0	1	1
Centre de Strasbourg	5	12	17	5	12	17	1	1	2	0	0	0
Centre de Toulouse	3	8	11	3	8	11	1	2	3	0	1	1
Total B	34	91	125	34	91	125	4	12	16	1	4	5

Se présentaient pour la deuxième fois

Centre de Paris	0	4	4	0	4	4	0	2	2	0	1	1
Centre de Basse-Terre	0	1	1	0	1	1	0	0	0			0
Centre de Dijon	2	2	4	2	2	4	0	1	1			0
Centre de Lille			0			0			0			0
Centre de Nîmes	1	1	2	1	1	2	0	1	1	0	1	1
Centre de Poitiers			0			0			0			0
Centre de Rennes	0	4	4	0	4	4	0	2	2	0	2	2
Centre de Strasbourg		2	2			0			0		1	1
Centre de Toulouse	1	1	2	1	1	2	0	1	1	0	0	0
Total B	4	15	19	4	13	17	0	7	7	0	5	5

Se présentaient pour la troisième fois

Centre de Paris			0			0			0			0
Centre de Basse-Terre			0			0			0			0
Centre de Dijon			0			0			0			0
Centre de Lille			0			0			0			0
Centre de Nîmes			0			0			0			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0
Centre de Rennes			0			0			0			0
Centre de Strasbourg			0			0			0			0
Centre de Toulouse			0			0			0			0
Total B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

École nationale des chartes – rapport du jury sur le concours 2011

NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES ÉCRITES

SECTION A

NOTES	Comp. franç.	Hist. mod.	Vers. allem.	Vers. angl.	Vers. esp.	Hist. M. A.	Vers. latine	Thème latin	Vers. grecque
20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19	0	0	0	0	0	0	0	1	0
18,5	0	0	0	0	0	0	0	1	1
18	0	1	0	0	0	0	1	0	0
17,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17	1	3	1	0	1	0	1	1	0
16,5	0	0	1	0	0	0	2	0	0
16	1	2	0	0	2	1	0	2	1
15,5	0	0	1	0	0	0	4	2	1
15	0	1	2	2	0	2	2	3	0
14,5	0	0	0	0	0	0	0	0	1
14	3	0	1	1	0	5	4	2	1
13,5	0	0	0	0	1	0	5	0	1
13	4	5	1	5	0	2	4	2	0
12,5	0	0	0	0	1	0	5	0	1
12	8	5	1	5	0	3	2	1	0
11,5	0	0	0	0	0	0	6	2	1
11	9	4	0	3	0	7	2	1	2
10,5	0	0	0	0	0	0	1	2	1
10	11	5	1	4	0	5	3	1	1
9,5	0	0	1	0	0	0	0	1	0
9	5	10	1	5	0	6	1	2	2
8,5	0	0	0	0	0	0	0	1	1
8	5	6	0	5	0	10	1	2	1
7,5	0	0	3	0	2	0	0	2	0
7	7	6	2	3	0	11	6	1	1
6,5	0	0	1	0	1	0	1	1	0
6	7	7	0	4	0	3	2	1	1
5,5	0	0	0	0	0	0	0	0	1
5	2	2	0	0	0	5	2	2	0
4,5	0	0	0	0	0	0	0	1	0
4	0	4	0	0	0	2	1	1	0
3,5	0	0	0	0	0	0	0	1	0
3	0	0	1	0	0	0	1	2	0
2,5	0	0	0	0	0	0	0	1	0
2	0	1	0	0	0	1	1	1	0
1,5	0	0	0	0	0	0	0	1	0
1	0	1	0	0	0	0	1	1	0
0,5	0	0	0	0	0	0	3	1	0
0,25	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Copies	63	63	18	37	8	63	63	44	19
Moy.	9,81	9,30	10,69	10,05	12,06	9,03	10,36	9,44	11,13

NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES ÉCRITES

SECTION B

NOTES	Comp franç.	Hist. mod.	All. LV 1	Angl. LV 1	It. LV 1	Esp. LV 1	Russe LV 2	Arabe LV 3	Hist. cont.	Hist. médiév	All. LV 2	Angl. LV 2	Esp. LV 2	Ital. LV 2	Latin	Grec	Hist. arts	Géo
20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19,5	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18,5	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	0	1	1	0	0	0	0	0	4	0	0	0	1	0	1	0	0	1
17,5	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17	0	1	1	1	0	0	0	0	6	0	0	1	0	0	0	0	0	0
16,5	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
16	2	4	0	1	0	1	0	0	7	2	0	0	0	1	0	1	0	1
15,5	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
15	2	4	1	3	0	0	0	0	0	5	0	1	0	0	1	0	0	1
14,5	0	0	0	4	0	0	0	0	7	0	0	0	0	0	1	0	0	0
14	2	6	1	4	0	1	0	0	2	3	1	1	0	0	1	1	0	3
13,5	0	0	0	7	0	0	0	0	9	0	0	0	0	0	2	0	1	0
13	4	5	0	2	1	0	0	0	0	6	2	0	3	1	2	0	0	3
12,5	0	0	0	3	0	1	0	0	6	0	0	0	0	0	1	0	0	0
12	12	9	1	2	1	1	0	0	0	4	0	0	0	0	2	0	1	5
11,5	0	0	0	3	1	0	0	0	22	0	0	0	1	0	0	0	2	0
11	10	11	0	4	0	1	0	0	3	6	0	0	2	0	1	0	2	5
10,5	0	0	0	7	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0	0	0
10	9	0	2	7	0	1	0	0	13	0	1	1	1	0	2	0	0	4
9,5	0	0	1	2	0	0	0	0	2	0	1	0	1	0	0	0	0	0
9	13	12	1	2	0	3	0	0	15	8	0	2	0	1	3	0	1	7
8,5	0	0	0	8	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
8	17	11	2	4	0	0	0	0	10	6	0	3	2	0	0	0	2	4
7,5	0	0	1	5	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0
7	5	7	0	1	0	0	1	0	0	8	0	0	0	0	1	0	3	10
6,5	0	0	0	1	0	0	0	0	11	0	1	0	0	0	0	0	0	0
6	8	18	0	0	0	1	0	0	0	4	0	2	1	0	1	0	0	7
5,5	0	0	0	2	0	0	0	0	11	0	1	0	1	0	0	0	0	0
5	18	6	0	2	0	0	0	0	0	7	0	0	0	0	0	0	0	3
4,5	0	0	0	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	5	6	1	5	1	0	0	0	2	0	1	0	1	0	0	1	0	4
3,5	0	0	1	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3	0	3	0	3	0	0	0	0	2	4	0	0	0	0	1	0	0	3
2,5	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
2	2	2	1	4	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1,5	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0
1	1	0	0	2	0	0	0	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1
0,5	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
0,25	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	1	0	2	0	0	2
Copies	111	107	16	100	4	17	1	1	138	66	9	11	20	3	26	4	14	65
Moy.	8,44	8,94	9,31	9,29	10,13	8,68	7,00	1,00	10,87	8,94	10,22	10,00	8,15	12,67	10,08	9,13	10,04	8,21

École nationale des chartes – rapport du jury sur le concours 2011

NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES ORALES

SECTION A

NOTES	Histoire moderne	Histoire contemp.	Version allemande	Version anglaise	Version espagnole	Histoire Moy. Age	Latin
20	0	0	0	0	0	0	0
19,5	0	0	0	0	0	0	0
19	0	0	0	0	0	0	0
18,5	0	0	0	0	0	0	0
18	0	1	0	0	0	0	1
17,5	0	0	0	0	0	0	0
17	1	2	0	1	0	1	2
16,5	0	0	0	0	0	0	0
16	1	4	2	1	2	1	0
15,5	0	0	0	0	0	0	0
15	1	1	0	1	1	3	4
14,5	0	0	0	0	0	0	0
14	1	1	0	3	0	4	1
13,5	0	0	2	0	0	0	0
13	1	1	0	4	1	2	4
12,5	0	0	0	0	0	0	0
12	4	1	0	1	0	1	1
11,5	0	0	0	0	0	0	0
11	2	1	1	0	0	4	1
10,5	0	0	0	0	0	0	0
10	4	2	3	0	0	1	4
9,5	0	0	0	0	0	0	0
9	0	2	1	0	0	2	1
8,5	0	0	0	0	0	0	0
8	1	2	0	1	0	3	2
7,5	0	0	0	0	0	0	0
7	4	4	1	1	0	3	0
6,5	0	0	0	0	0	0	0
6	3	3	0	1	0	1	2
5,5	0	0	0	0	0	0	0
5	2	1	0	0	0	2	2
4,5	0	0	0	0	0	0	0
4	1	3	0	0	1	0	0
3,5	0	0	0	0	0	0	0
3	3	0	0	0	0	1	2
2,5	0	0	0	0	0	0	0
2	0	0	0	0	0	0	1
1,5	0	0	0	0	0	0	0
1	0	0	0	0	0	0	1
0,5	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
Candid.	29	29	10	14	5	29	29
Moy.	9,03	10,28	11,60	12,50	12,80	10,62	10,24

NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES ORALES

SECTION B

NOTES	Hist. M.A.	Hist. mod.	Hist. cont.	All. LV 1	Angl. LV 1	Esp. LV 1	All. LV 2	Angl. LV 2	Esp. LV 2	It. LV 2	Latin	Géog.	Hist. arts
20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0
17,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17	2	1	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
16,5	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
16	4	2	4	0	2	0	0	0	1	0	0	0	0
15,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15	1	1	2	0	3	0	1	0	0	0	0	0	0
14,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	0	0	1	0	2	0	0	1	0	1	0	1	0
13,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	3	2	3	1	4	0	0	1	1	0	0	0	0
12,5	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12	3	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
11,5	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
11	0	0	1	0	3	0	0	0	0	0	0	1	0
10,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
9,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	2	0	2	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0
8,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	2	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	1	0
7,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	3	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
6,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	3	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
5,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	0	3	1	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0
4,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	0	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3,5	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
3	0	3	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
2,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
1,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Candid.	23	23	23	2	18	3	1	2	4	1	5	9	1
Moy.	11,35	8,91	11,96	12,75	13,44	4,83	15	13,5	14,25	14	6,50	9,33	12,00

CONCOURS D'ENTRÉE EN DEUXIÈME ANNÉE

inscrits			admissibles			admis		
H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot

Candidats

11	4	15	4	2	6	1	0	1
----	---	----	---	---	---	---	---	---

Dernier diplôme universitaire obtenu

Licence	1	0	1						
Master1-Maîtrise	4	3	7	2	1	3	1	0	1
Master 2-DEA	5	1	6	2	1	3			
Doctorat	1	0	1						

Candidatures aux concours antérieurs

Première candidature	10	3	13	3	1	4	1	0	1
Deuxième candidature	1	1	2	1	1	2			
Troisième candidature									